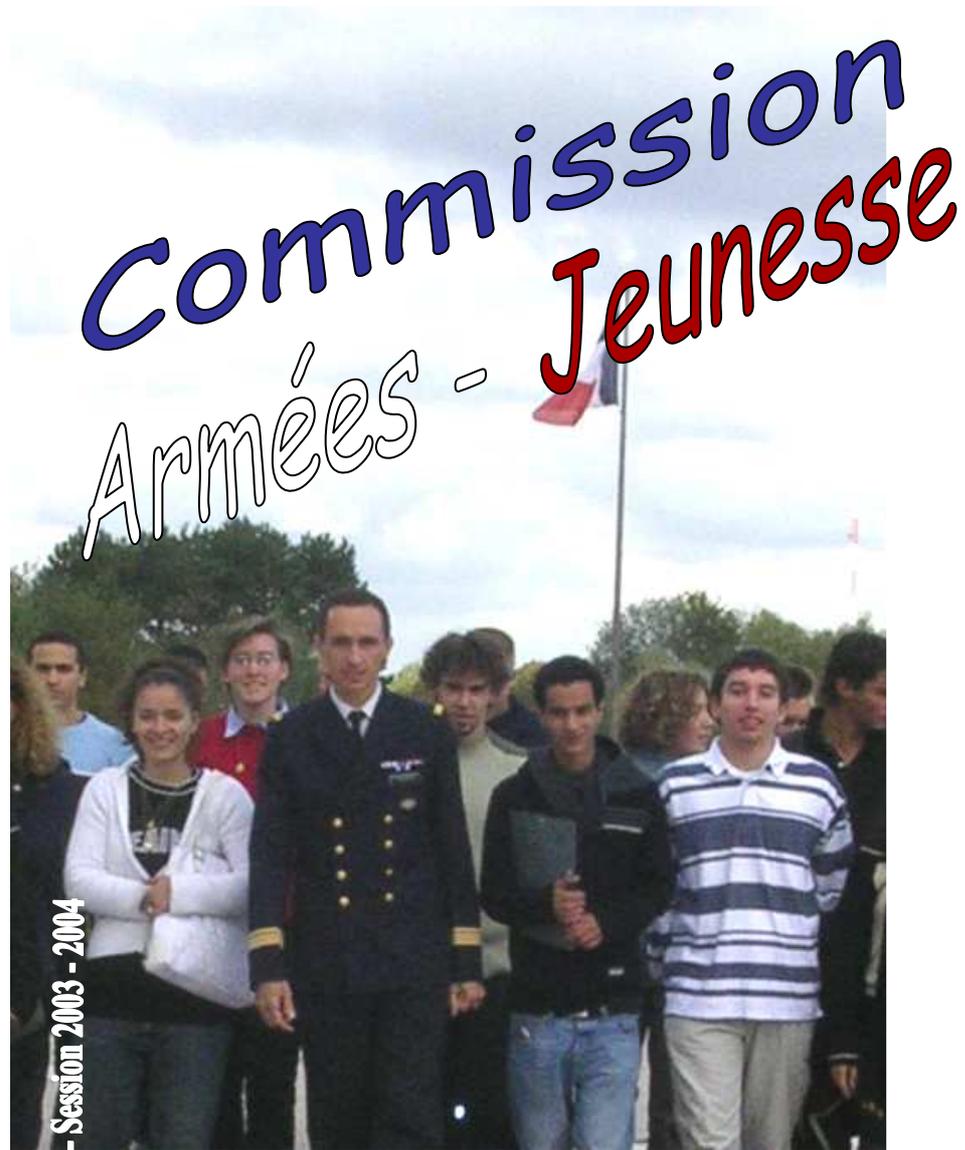


**Bulletin n°51**

**2003-2004**



**COMMISSION ARMEES-JEUNESSE**

**Adresse géographique :**

Ecole militaire  
1, Place Joffre  
75007 PARIS

**Adresse postale :**

B.P. 20  
00445 ARMEES

Téléphone : 01.44.42.32.05  
Télécopie : 01.44.42.59.94  
Courriel : [caj01@wanadoo.fr](mailto:caj01@wanadoo.fr)  
Site internet : [www.defense.gouv.fr/jeunes](http://www.defense.gouv.fr/jeunes)

En couverture : Un groupe de jeunes et son animateur (Plate-forme Jeunes  
du 25 septembre 2004, organisée par la Commission à l'Ecole Polytechnique)

# SOMMAIRE

## AVANT PROPOS

- Un nouveau Président
- Adieux aux armes du général d'armée BACHELET

## VIE DE LA COMMISSION

- **Le Colloque sur "Education à la Défense" du 4 décembre 2003 :**
  - Présentation
  - Allocution d'ouverture du général d'armée BACHELET
  - Allocution de M. BARBOTIN, président du groupe "Colloque"
  - Discours de M. Luc FERRY, Ministre de la Jeunesse, de l'Education nationale et de la Recherche
  - Discours de Mme Michèle ALLIOT-MARIE, Ministre de la Défense.
- **La Table Ronde du 24 mars 2004**
- **Visites d'Informations :**
  - EUROSATORY 2004.
  - Base Aérienne de CAMBRAI,
- **La journée Sport Armées Jeunesse.**
- **La Plate-forme Jeunes du 25 septembre 2004**
- **La réunion Plénière du 6 octobre 2004 :**
  - Présentation des nouveaux membres
  - Travaux des groupes
  - Sujets d'études de l'an prochain
  - Discours du Ministre
- **Le Prix Armées Jeunesse**
- **Activités du secrétariat Général :**
  - Participation à différentes manifestations.
  - Réception des membres de la Commission.

## HISTOIRE ET LIEN ARMEE NATION

- **Le Général BAUDOIN**
- **Allocution de M. Jean-Louis DEBRÉ, président de l'Assemblée Nationale**

## INFORMATIONS

- **Nos Associations :**
  - COTRAVAUX
  - ANAJ/IHEDN
- **Les stages Armées Jeunesse**

## DOCUMENTATION

- **Les services Minitel et le site Internet de la Défense**
- **Composition de la Commission Armées-Jeunesse**

## AVANT PROPOS

Le 12 mars 2004, **le général d'armée Louis ZELLER** a été nommé président de la Commission Armées-Jeunesse. Voici la biographie de notre nouveau président auquel nous souhaitons la bienvenue et que nous assurons de notre entier dévouement.



Le général d'armée Louis ZELLER (58 ans) est ancien élève de l'École spéciale militaire de Saint-Cyr (promotion lieutenant-colonel DRIANT 1965-1967), breveté de l'École supérieure de guerre (1982) et auditeur de l'Institut des hautes études de défense nationale (1993).

Artilleur de formation, il sert dans l'artillerie parachutiste au 35<sup>ème</sup> Régiment d'artillerie parachutiste à AUCH puis à TARBES et dans l'artillerie du corps blindé mécanisé, au 12<sup>ème</sup> Régiment d'artillerie à STRASBOURG ainsi qu'au 11<sup>ème</sup> Régiment d'artillerie à OFFENBURG (Allemagne) comme chef du Bureau Opérations-Instruction.

Instructeur à deux reprises à SAINT-CYR COËTQUIDAN, il commande une promotion d'élèves officiers d'active (promotion Général MONCLAR 1984-1987), peu après la mise en place de la nouvelle scolarité de l'École spéciale militaire.

Il exerce les fonctions de chef de corps et commande le 35<sup>ème</sup> Régiment d'artillerie parachutiste à TARBES de 1987 à 1989.

A l'issue de ce temps de commandement, il rejoint l'État-major de l'armée de terre où il sert pendant trois ans au Bureau Effectifs et Personnel en qualité de chef de la section « Personnel », puis suit comme auditeur la 42<sup>ème</sup> session du Centre des hautes études militaires.

En juillet 1993, il est détaché comme chargé de mission auprès du Secrétaire général pour l'administration au ministère de la Défense.

Nommé général de brigade le 1<sup>er</sup> octobre 1995, il est affecté comme adjoint au général commandant la 11<sup>ème</sup> Division parachutiste à TOULOUSE.

Le 11 décembre de la même année, il est nommé commandant du secteur de SARAJEVO de la FORPRONU puis le 20 décembre, dans le cadre de l'IFOR, commandant la Brigade de SARAJEVO au sein de la Division multinationale sud-est. A ce poste jusqu'au 10 juin 1996, il participe en EX-YOUGOSLAVIE à la mise en oeuvre des Accords de DAYTON.

Le 1<sup>er</sup> septembre 1996, il est affecté à l'État-major de l'armée de terre à PARIS et occupe les fonctions de sous-chef d'état-major « Organisation - Ressources Humaines ».

Nommé général de division le 1<sup>er</sup> septembre 1998, il commande les Écoles de COËTQUIDAN de septembre 1998 à août 2000.

Directeur du personnel militaire de l'armée de terre (2000 - 2003), il est élevé aux rang et appellation de général de corps d'armée le 1<sup>er</sup> avril 2001.

Le 1<sup>er</sup> septembre 2003, il est nommé Conseiller du gouvernement pour la défense en charge d'une étude sur l'encadrement supérieur militaire.

Le 12 mars 2004, il est élevé aux rang et appellation de général d'armée et accède aux fonctions d'Inspecteur général des armées. Il est également Inspecteur de l'École Polytechnique et Président de la Commission armées-jeunesse.

Commandeur de la Légion d'honneur, Commandeur de l'ordre national du Mérite et titulaire de la Croix de la valeur militaire, le général d'armée ZELLER est marié et père de quatre enfants.

## **Adieux aux armes du Général d'armée Jean-René BACHELET**

*Le général d'armée BACHELET, après trois années d'exercice, a quitté la présidence de la Commission Armées-Jeunesse en même temps qu'il faisait ses adieux aux Armes. La Commission, au cours d'un cocktail à l'Ecole Militaire, le 11 février dernier, l'a remercié de la disponibilité et du dévouement dont il a fait preuve à son égard. Ses qualités de cœur, son amour pour la France et la profondeur de sa réflexion ont été appréciés de tous.*

*Voici l'ordre du jour qu'a rédigé, à l'occasion de son départ, le Ministre de la Défense.*

Paris, le 12 mars 2004

Ordre du jour du ministre de la Défense :

Officiers,  
sous officiers,  
gradés,  
militaires du rang  
et personnel civil de l'armée de terre

Au moment où le général d'armée Jean René BACHELET quitte le service actif, je tiens à lui exprimer la profonde reconnaissance des autorités de l'Etat et des armées pour l'œuvre qu'il a accomplie.

Officier épris de sa mission et de son pays, chef modèle et d'une fidélité à toute épreuve, homme d'action et de conviction, il a marqué en profondeur, pendant un demi-siècle passé sous l'uniforme, tous ceux qui l'ont côtoyé.

Soldat de France, il laisse derrière lui une pensée qui continuera à vivifier le lien entre la nation et son armée.

Dès l'âge de dix ans, lorsqu'il entre comme enfant de troupe à l'école militaire préparatoire d'Autun, il rêve d'être officier. Mû par une volonté ardente de savoir et d'agir, il se construit en cultivant à la fois son esprit, son corps et son idéal. Il en fait sa règle de vie, à laquelle il ne dérogera jamais.

Tournant son regard résolument vers l'avenir, il est en même temps attiré par les sommets, là où la pensée, purifiée par l'effort, s'élève naturellement. Après avoir réussi, le plus jeune parmi ses pairs, le concours de Saint-Cyr, il choisit l'infanterie, puis les chasseurs alpins. Cet athlète, mais aussi cet ascète, trouvera dans la montagne le milieu où il pourra poursuivre sa quête du courage, de la richesse intérieure et de l'esprit de cordée. Là, il affûte un raisonnement clair et précis, qui subordonne les moyens au but, et lui permet en permanence d'affiner et d'ordonner ses convictions, dominées par l'idée que la France et son armée rassemblent les vertus propres aux grandes nations.

Mais cet officier est avant tout un chef. Un chef dans la pleine acception du terme : celui qui entraîne les hommes et domine les événements. A son contact, chacun se surpasse et se bonifie.

Il marque les très nombreux commandements qu'il exerce successivement à Annecy, Barcelonnette, Chamonix, Sarrebourg, Besançon et Tours – dont les temps forts de chef de corps du 27<sup>ème</sup> bataillon de chasseurs alpins et de général commandant la 7<sup>ème</sup> division blindée – par un ascendant immédiat et durable sur tous ses subordonnés. Il suscite chez eux l'admiration, la loyauté, ainsi qu'un profond sentiment de liberté.

Commandant le secteur de Sarajevo en 1995, il s'affirme d'emblée comme un chef opérationnel hors pair, exploitant jusqu'au bout toutes les occasions de réconcilier Serbes et Bosniaques. Il obtient la levée du siège de cette capitale.

S'il jouit d'un grand prestige, c'est qu'il ne se permet jamais la moindre familiarité, alors qu'il vit et agit en permanence au milieu de ses hommes, auxquels il prodigue toutes ses attentions et son affection. C'est aussi parce que son caractère allie l'ouverture d'esprit à la détermination. C'est enfin parce qu'il incarne la fidélité : fidélité à ses convictions, sans cesse revisitées, fidélité à tous ceux qui l'entourent, fidélité aux valeurs et aux traditions essentielles de son armée et de son pays, la France. Il constitue ainsi des équipes qui adhèrent totalement à son action, avec lesquelles il va formaliser sa réflexion et réaliser des travaux qui vont éclairer et accompagner la transformation de l'armée de terre.

Au bureau "planification-finances", puis comme général sous-chef "études—planification-finances" de l'état-major de l'armée de terre, il assure avec un remarquable esprit prospectif la préparation de la future armée de terre, la coordination des travaux de rédaction du Livre blanc et le pilotage des études "armée de terre XXI", qui dessineront le nouveau modèle d'armée professionnelle.

Mais c'est la décision de suspendre la conscription qui va lui donner l'occasion de synthétiser véritablement sa pensée. Durant la période où le chef d'état-major de l'armée de terre l'appelle auprès de lui, cet homme d'action, intimement convaincu du rôle social de l'armée, va surmonter un difficile combat intérieur en poussant au plus loin sa réflexion sur le sens de l'action et de l'état militaires. Il en résultera une œuvre de portée philosophique, publiée en février 1999, et intitulée "fondements et principes de l'exercice du métier des armes dans l'armée de terre". Ce document constitue depuis la référence éthique sur laquelle se construit l'armée de terre nouvelle au service de la France.

Comme le préconisait Platon : le général BACHELET est allé à la vérité. Il a proclamé avec force et courage les valeurs qui nous font vivre. Dans les dernières fonctions éminentes qu'il a tenues : commandant de la formation de l'armée de terre, **président de la commission armées-jeunesse**, inspecteur général des armées et inspecteur de l'école polytechnique, il a déployé toute son énergie pour les transmettre aux plus jeunes.

En très grand professionnel, le général d'armée BACHELET n'a cessé de mettre en pratique, pendant un demi-siècle, la maxime du Prince de Ligne : il a aimé le métier militaire avec passion.

Ce chef charismatique aura commandé toute sa vie comme chacun aimerait être commandé. Par l'héritage qu'il nous lègue, cet humaniste, tout entier dévoué aux autres et à son armée, n'a pas fini de servir la France.

Au nom du Gouvernement, je lui exprime la reconnaissance de la Nation et des Armées pour les services éminents qu'il a rendu à la France.

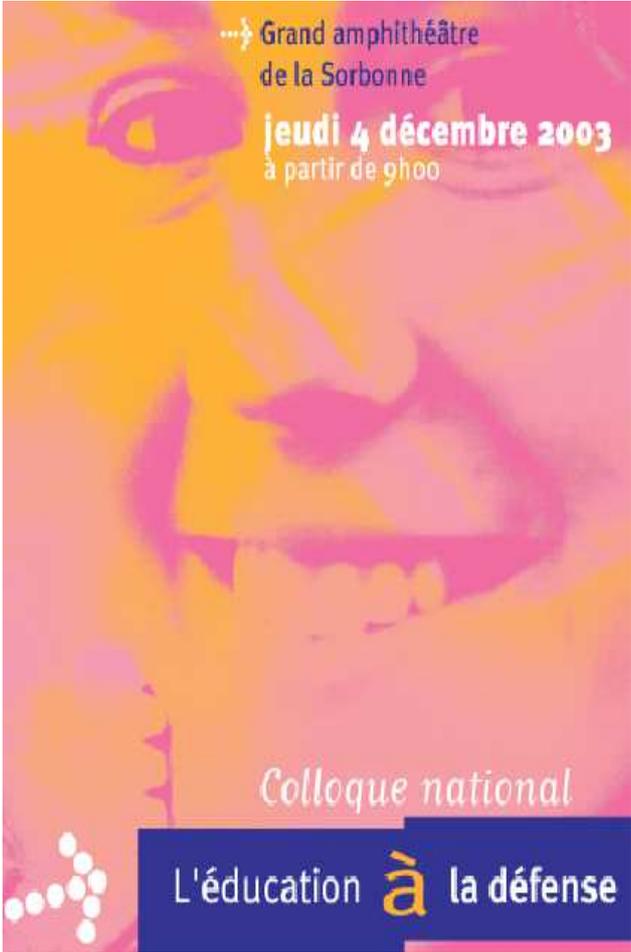
Michèle ALLIOT-MARIE

## VIE DE LA COMMISSION

- [Le Colloque sur "Education à la Défense" du 4 décembre 2003 :](#)
  - Présentation.
  - Allocution d'ouverture du général d'armée BACHELET
  - Allocution de M. BARBOTIN, président du groupe "Colloque"
    - Discours de M. Luc FERRY,

Ministre de la Jeunesse, de l'Education nationale et de la Recherche.

  - Discours de Mme Michèle ALLIOT-MARIE, Ministre de la Défense.
- [La Table Ronde du 24 mars 2004](#)
- [Visites d'Informations :](#)
  - EUROSATORY 2004.
  - Base Aérienne de CAMBRAI,
- [La journée Sport Armées Jeunesse du 19 juin 2004.](#)
- [La Plate-forme Jeunes du 25 septembre 2004](#)
- [La réunion Plénière du 6 octobre 2004 :](#)
  - Présentation des nouveaux membres.
  - Travaux des groupes.
  - Sujets d'études de l'an prochain.
  - Discours de Mme ALLIOT - MARIE, Ministre de la Défense
- [Le Prix Armées Jeunesse 2004.](#)
- [Activités du secrétariat Général :](#)
  - Participation à différentes manifestations.
  - Réception des membres de la Commission.



→ Grand amphithéâtre  
de la Sorbonne

**jeudi 4 décembre 2003**  
à partir de 9h00

*Colloque national*

L'éducation **à** la défense

**Colloque "l'éducation à la défense"  
Grand amphithéâtre de la Sorbonne  
Jeudi 4 décembre 2003**

La suspension d'appel sous les drapeaux, la professionnalisation des armées, la construction d'une identité européenne de la défense modifient profondément le regard que porte la jeunesse sur la défense et les armées. Comment transmettre aujourd'hui, le sens de l'appartenance à la collectivité nationale, l'esprit de défense et les valeurs qui s'y rattachent ? Le colloque "l'éducation à la défense" a permis à 900 personnes dont 300 enseignants, 300 militaires, 300 membres d'associations appartenant à la Commission Armées-Jeunesse de se retrouver le 4 décembre 2003 à la Sorbonne et de poursuivre la réflexion menée depuis une vingtaine d'années entre le ministre de la Défense et le ministre de l'éducation nationale.

***Programme de la journée du jeudi 4 décembre 2003***

**Accueil et ouverture par :**

- **Général d'armée Jean-René BACHELET**,  
Inspecteur général des armées, président de la Commission Armées-Jeunesse.
- **Michel HAGNERELLE**,  
Doyen de l'inspection générale histoire-géographie.
- **Gaël BARBOTIN et Jérôme BESNARD**,  
Co-présidents du groupe "Colloque" de la Commission Armées-Jeunesse.

***Ouverture du colloque par le vice-amiral d'escadre Alain COLDEFY  
Major général de l'Etat-Major des Armées***

**Table ronde 1 "QUE DEFENDRE AUJOURD'HUI ET DEMAIN?"**

**Table ronde animée par Bernard BOËNE**,  
Directeur général de l'enseignement et de la recherche des écoles de St Cyr-Coëtquidan.

**Intervenants :**

- **Maurice VAÏSSE**,  
Professeur des universités à l'Institut d'études politiques de Paris.
- **Alain FINKIELKRAUT**,  
Philosophe.
- **Docteur Jean-Christophe RUFIN**,  
Écrivain (prix Goncourt 2001) président d'Action contre la faim.
- **Capitaine de vaisseau Jacques LAUNAY**,  
Secrétariat général de la Défense nationale.

**Table ronde 2 "LA DEFENSE CA S'APPREND"**

**Table ronde animée par Bernard BOËNE**,  
Directeur général de l'enseignement et de la recherche des écoles de St Cyr-coëtquidan.

**Intervenants:**

- **Jacqueline COSTA-LASCOUX**,  
Directrice de recherche au CNRS.
- **Alain BERGOUNIOUX**,  
Inspecteur général de l'Éducation nationale histoire-géographie.

- **René ZAPATA,**  
Directeur de planification et des suivis de programmes UNESCO.

### **Table ronde 3 "ACTEURS ET ESPACES D'EDUCATION A LA DEFENSE"**

**Table ronde animée par Joëlle DUSSEAU,**  
Inspectrice générale de l'Éducation nationale.

#### **Intervenants :**

- **Jean-pierre LAUBY,**  
Inspecteur d'académie, inspecteur pédagogique régional.
- **Général d'armée Jean-René BACHELET,**  
Inspecteur général des armées, président de la Commission Armées-Jeunesse.  
**et colonel François LECOINTRE,**  
État-major de l'armée de terre.
- **Général de division Elrick IRASTORZA,**  
Commandant l'Ecole d'application de l'infanterie de Montpellier.  
**et William MAROIS,**  
Recteur de l'Académie de Montpellier.
- **Francis HILLMEYER,**  
Député, maire de Pfastatt, secrétaire de la Commission de la Défense nationale et des forces armées.

### **DEBAT " QUELS ENJEUX POUR DEMAIN? "**

**Débats avec la salle animés par Thierry GUERRIER,**  
Journaliste.

#### **Participants:**

- **Général de division Jean-paul LEBOURG,**  
Directeur du service national.
  
- **Jean-paul de GAUDEMAR,**  
Directeur de l'enseignement scolaire au ministère de la Jeunesse, de l'Education Nationale et de la Recherche.
- **Général de brigade aérienne Jean-Pierre MARTIN,**  
Commandant l'école de l'air et l'Ecole militaire de l'air.
- **Hélène MATHIEU,**  
Directrice de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative.

#### **Clôture par :**

- **Monsieur Luc FERRY,**  
Ministre de la Jeunesse, de l'Education Nationale et de la Recherche.
- **Madame Michèle ALLIOT-MARIE,**  
Ministre de la Défense.

**CES INTERVENTIONS SONT SUR LE SITE INTERNET DE LA CAJ :**  
[www.defense.gouv.fr/jeunes](http://www.defense.gouv.fr/jeunes)

## DISCOURS D'OUVERTURE ET DE CLOTURE DU COLLOQUE

### Ouverture de la séance :

⇒ **Par le général d'armée BACHELET, président de la Commission Armées-Jeunesse**

Mesdames et Messieurs,

Je renonce lâchement à vous appeler par vos nom, grade et qualité, eu égard à la diversité et à la qualité de la représentation de l'auditoire, ce qui m'exposerait au risque de faire plus de mécontents que de satisfaits.

Je ferai toutefois une exception en saluant M. le Recteur, qui devra nous quitter dans quelques instants, tout simplement parce que c'est lui qui nous accueille dans ce site prestigieux. D'ores et déjà, je voudrais dire que ce colloque n'aurait pas pu avoir lieu dans de telles conditions s'il n'avait pas apporté son impulsion personnelle.

Merci, Monsieur le Recteur.

En tant que président de la Commission Armées-Jeunesse et inspecteur général des armées, l'honneur me revient d'ouvrir ce colloque, non pas pour un discours introductif, mais, au sens concret et pratique du terme, pour vous accueillir et vous souhaiter à tous la bienvenue, les trois tiers que sont les représentants de l'Éducation nationale, tous investis de responsabilités, les représentants des armées et de la Défense, un panel très ouvert de responsables, mais aussi d'élèves et, enfin, les représentants du tissu associatif constitutif de la Commission Armées-Jeunesse.

En effet, ce colloque organisé en partenariat avec la Défense et l'Éducation nationale a été conçu et lancé, par la Commission Armées-Jeunesse. Une sorte de trio est donc ici matérialisé par la présence, à mes côtés, de M. HAGNERELLE, doyen de l'inspection générale histoire-géographie qui interviendra après moi, et par M. BARBOTIN, le président du groupe de travail de la Commission Armées-Jeunesse, qui a conçu ce colloque avec M. BESNARD, vice-président, à ses côtés, qui clôturera cette courte intervention d'ouverture.

Un mot donc sur la Commission Armées-Jeunesse à laquelle sont revenues l'initiative et la conception du colloque. La Commission Armées-Jeunesse n'est pas une invention récente puisqu'elle date de 1955 et rares sont ceux qui savent, qu'à cette époque, la création d'une telle commission avait été prescrite à l'ensemble des ministères qui, de près ou de loin, avaient à connaître la jeunesse. L'armée a obéi, ce qui est normal, mais elle a obéi avec opiniâtreté puisque la Commission Armées-Jeunesse existe toujours. Je ne sais pas à quel moment les autres commissions créées initialement ont disparu, mais celle-là existe toujours. Très marquée par la conscription, elle s'est organisée, elle a vécu autour de celle-ci, même si, dans le même temps, dans ses statuts, il s'agit de la promotion de l'esprit de défense, ce qui reste d'une grande actualité.

Je dirais que la Commission Armées-Jeunesse est la rencontre improbable d'un panel politique, idéologique et sociologique non pas rarement, mais jamais réuni :

- Plus de 50 associations, des associations de jeunes, certaines de syndicats politiquement très marqués, couvrant tout l'éventail politique, et d'autres plus neutres ;

- Des représentants de 14 ministères et administrations représentés, ainsi que 15 organismes de défense.

Il est tout à fait clair que, dès lors que disparaissait la conscription comme mode obligatoire d'exécution du principe (qui demeure, je le rappelle),

il y avait un certain trouble existentiel. Ce trouble fut dominé et le consensus s'est fait – puisque c'est un organisme qui fonctionne par consensus – sur un rôle à jouer dans un domaine qui s'imposait de toute évidence dans le cadre de la professionnalisation des armées : celui de nouer, d'entretenir et de nourrir des relations les plus étroites possibles entre les armées désormais professionnalisées et le tissu national, notamment la jeunesse.

Je dirais que cela tombait bien car, sans empiéter sur le domaine de M. HAGNERELLE, l'Éducation nationale elle-même, à l'occasion de la loi de 1997 sur le service national, se trouvait investie d'une mission qu'elle n'avait pas explicitement jusque-là, c'est-à-dire enseigner la défense. Ainsi, dans les nouveaux modes opératoires que la Commission Armées-Jeunesse a essayés d'inventer, a été avancée l'idée d'un colloque tel que celui-ci qui pourrait mettre en présence des acteurs de notre thème fondateur, et, qu'une rencontre autour de « l'éducation à la défense », en partenariat entre les Armées et l'Éducation nationale, pourrait être une bonne façon de lancer ce nouveau mode de travail.

Voilà ce qui nous amène ici, aujourd'hui ; l'architecture de ce colloque est un peu particulière avec un groupe de travail qui a conçu l'affaire sur le fond, et une équipe de pilotage autour de la Commission Armées-Jeunesse et les représentants de l'Éducation nationale, sous la coprésidence de Mme DUSSEAU, – inspectrice de l'Éducation nationale que vous verrez cet après-midi en tant qu'animatrice de la table ronde n°3 – et de moi-même ; je ne m'étends pas davantage sur l'organisation générale puisque je sais que M. BARBOTIN y reviendra.

Enfin, et nous avons tenu à cela car, souvent, on compte beaucoup sur le dialogue avec l'assistance et l'on s'aperçoit que le colloque est terminé sans qu'il ait eu lieu, nous entamerons un dialogue interactif avec la salle en y consacrant le quart de notre rencontre. Cette partie sera animée en fin de journée par un professionnel, M. Thierry GUERRIER.

L'ensemble sera clos par l'intervention, attendue je pense, de nos deux ministres, successivement M. Luc FERRY et Mme Michèle ALLIOT-MARIE.

En vous remerciant de votre présence et en formulant des vœux fervents pour que nos échanges soient très fructueux, je voudrais ajouter que, dans mon esprit et dans l'esprit de tous, nous avons là bien davantage une plate-forme pour tout ce que nous avons à faire à l'avenir, qu'un « coup » médiatique. D'ailleurs, dans le seul montage de l'opération, une partie du but est atteint : les rencontres auxquelles j'ai déjà pu assister entre représentants et hauts représentants de l'Éducation nationale et des Armées sont le gage que le nouvel essor que nous devons donner à ces relations entre ces deux partenaires autour de l'éducation à la défense trouveront ici une planche d'appel particulièrement favorable. C'est le vœu que je formule.

Monsieur le Président, je vous laisse la parole.

⇒ **Par Gaël BARBOTIN, président du groupe "Colloque" de la Commission Armées-Jeunesse**

Monsieur le Doyen, Général, Monsieur le Recteur, Mesdames et Messieurs,

La loi du 28 octobre 1997 confère aux établissements du second degré l'enseignement des principes et de l'organisation de la Défense nationale et de la Défense européenne. Le texte dit : « *Cet enseignement a pour objet de renforcer le lien armées-nation tout en sensibilisant la jeunesse à son devoir de défense.* » C'est donc en synergie directe avec le ministère de la Défense que le ministère de l'Éducation nationale détient une

responsabilité toute particulière. Elle s'inscrit au cœur du dispositif de formation du citoyen, lui permettant de s'impliquer dans les processus de défense. En raison des spécialités de cette matière, la défense, sa mission est délicate.

En effet, la défense n'est-elle pas un domaine particulièrement sensible qui fait appel à la conception que chacun se fait de la société et des valeurs à défendre ? Comment peut-elle alors se situer par rapport aux autres institutions – Armée, Église, partis politiques, syndicats, Famille et associations – pour répondre à ces nouvelles missions ? Les actions engagées, les processus mis en œuvre, répondent-ils aux attentes du législateur ? Autant de questions auxquelles ce colloque tentera d'apporter des éléments de réponse.

Pour y parvenir, le groupe Colloque de la Commission Armées-Jeunesse que nous avons eu l'honneur de coprésider, Jérôme BESNARD et moi-même, durant l'année 2002-2003, a cherché à définir les thématiques indispensables à la réflexion et à l'action.

Dans ce but, trois tables rondes se succéderont :

- La première intitulée « Que défendre aujourd'hui et demain » doit apporter un éclairage sur l'histoire, les valeurs à défendre et le sens que l'on donne à la défense ;

- La deuxième, « La défense, ça s'apprend », mettra en relief les valeurs que les jeunes attachent à la défense au regard des méthodes et des finalités de l'enseignement de la défense ;

- Notre troisième table ronde, « Acteurs et espaces d'éducation à la défense », s'attachera à mettre en évidence la nécessaire cohérence à avoir entre ceux dont la mission est de développer la citoyenneté.

Avant l'arrivée de Mme le ministre de la Défense, Michèle ALLIOT-MARIE, et de M. le ministre de la Jeunesse, de l'Éducation nationale et de la Recherche, Luc FERRY, le groupe Colloque a souhaité qu'un vrai débat ait lieu entre vous tous ici présents et nos invités. Nous l'avons voulu ouvert afin de répondre le plus largement possible à vos questions en lien avec l'éducation à la défense.

Pour nous permettre de participer ensemble à ce colloque, la Commission Armées-Jeunesse que préside le général BACHELET, inspecteur général des armées, a réuni les membres des associations qui y participent et qui souhaitaient apporter leur contribution à ce projet. Monsieur BESNARD et moi-même souhaitons les remercier sincèrement de leur active participation, et je pense tout particulièrement aux associations suivantes : la Confédération nationale des Étudiants de France, l'Association Promotion et Défense des Étudiants, l'Association nationale des Auditeurs Jeunes de l'IHEDN, le Centre d'Information et de Documentation Jeunesse, la Fédération syndicale unitaire, la Fédération des Parents d'Élèves de l'Enseignement public, la Fédération des Officiers de Réserve républicains, la Fédération des Officiers marinières et Sous-officiers de Réserve républicains, la Fédération sportive et culturelle de France ainsi que les trois armées, dans leurs différentes composantes, et la gendarmerie.

Bien sûr, nos travaux n'auraient pu être efficaces sans la participation active des représentants de l'Éducation nationale, et je pense tout particulièrement à Mme DUSSEAU, inspectrice générale de l'Éducation nationale, qui interviendra donc cet après-midi sur ce plateau, ainsi qu'à Mme BONJEAN, représentante de l'Éducation nationale auprès de la Commission Armées-Jeunesse.

Les remerciements ne seraient pas complets si nous ne citons les chevilles ouvrières de ce colloque. Je pense aux permanents de la Commission, le général ANDRÉ, secrétaire général de la Commission Armées-Jeunesse, le colonel MAURY, secrétaire général adjoint de la

Commission Armées-Jeunesse, et tout le personnel qui les accompagne dans leur mission, au premier rang duquel Mme Gisèle DESCHAMPS sans qui rien n'aurait été possible. Un défi les attendait : le premier colloque organisé par la Commission Armées-Jeunesse. Ils ont fait coup double en s'adaptant à l'actualité et en le mettant sur pied par deux fois. Qu'il nous soit permis ici de les remercier chaleureusement, au nom de toutes les associations, des armées et de l'Éducation nationale, pour leur dévouement et leur efficacité.

Je terminerai ce propos liminaire en vous remerciant, vous tous ici présents, pour avoir répondu favorablement à notre invitation. Cela démontre, s'il en était besoin, toute l'importance que vous accordez à l'éducation à la défense. Convaincus de la qualité de nos intervenants, nous savons que vous tirerez tous les enseignements propices à faire comprendre à nos jeunes la pertinence qu'il y a à disposer d'une défense aux multiples formes qui sache répondre aux enjeux de notre société, pour aujourd'hui comme pour demain.

Mesdames et Messieurs, je vous remercie.

## Clôture de la séance :

⇒ Par le ministre de la Jeunesse, de l'Éducation nationale et de la Recherche, Monsieur Luc FERRY

Madame la Ministre, chère Michèle, Mesdames et Messieurs et chers amis,

J'aimerais commencer en vous disant qu'un tel colloque, lorsque j'étais étudiant ici et même lorsque j'étais professeur au début, ici même, eut été probablement à peine imaginable. Il y a des progrès qu'il faut aussi savoir souligner. Associer le monde de l'éducation et le monde de la défense dans un même colloque aurait pu passer presque pour une provocation plus grande que d'associer, à la même époque, le monde de l'école, par exemple, et celui de l'entreprise.

Je crois que cela mérite réflexion parce qu'il faut à la fois nous demander pourquoi ces résistances à la prise en compte dans l'Éducation nationale de l'armée, de la défense, des problématiques de défense, mais aussi pourquoi les progrès accomplis. C'est au fond sur ces deux sujets que j'aimerais vous dire très brièvement quelques mots.

D'abord sur les résistances qui existaient, qui existent encore parfois aujourd'hui, dans le monde intellectuel en général et, en particulier, dans le monde de l'éducation. Je crois qu'une première chose toute simple et que j'ai souvent entendue est liée à une certaine démagogie superficielle. Il est clair que, si vous demandez à des enfants, sans les avoir au préalable un peu préparés à la réflexion sur ces sujets, ce qu'ils préfèrent en termes de moyens mis en place pour défendre, par exemple, plutôt la recherche, l'éducation, la recherche contre le cancer ou la fabrication de chars d'assaut, vous êtes à peu près certains du résultat. Cette démagogie facile continue, malheureusement parfois, de faire des dégâts lorsque l'on essaie d'expliquer aux enfants la réalité et l'importance des problématiques et des enjeux de la défense nationale aujourd'hui.

Au-delà même de cette démagogie très superficielle, il y a quelque chose de plus profond, c'est une longue tradition d'une idéologie pacifiste – je ne dis pas du pacifisme, mais bien d'une idéologie pacifiste – dans le monde intellectuel. On se souvient, il y a encore peu de temps, du fameux « *plutôt rouge que mort !* » des pacifistes allemands. Je vous rappelle le contexte, mais vous l'avez pour la plupart d'entre vous, certainement, présent à l'esprit. C'est au moment où le chancelier Schmidt, avec beaucoup de courage, avait choisi d'installer les Pershing sur la frontière allemande pour faire pièce aux SS20 soviétiques déployés, depuis longtemps d'ailleurs, en Allemagne de l'Ouest.

À l'époque, une autre formule que je juge plus heureuse avait répondu à celle des pacifistes, c'était la fameuse formule selon laquelle, et celle-là n'est pas fautive, les pacifistes étaient à l'Ouest et les SS20 à l'Est. Je crois que ce débat dont nous nous souvenons tous en disant long, hélas ! sur la capacité de certaines démocraties ou de certaines composantes – soyons plus réalistes et plus nuancés – de l'univers démocratique à renoncer à ses propres valeurs, à leurs propres valeurs, aux valeurs de la défense, notamment des droits de l'Homme et de l'idée républicaine.

Si l'on remonte encore un peu dans le temps et que l'on se souvient des années trente, je pense notamment aux analyses de Raymond Aaron dans *Paix et Guerres entre les nations* et plus clairement encore dans ses mémoires, il disait au fond cela, en réfléchissant à l'invasion de la Ruhr et à la montée de l'hitlérisme que, au total, il n'était pas certain que l'idéologie pacifiste n'ait pas fait plus de morts que l'idéologie belliciste. Ce paradoxe mérite réflexion encore aujourd'hui et il explique en grande partie les résistances qui, longtemps, ont été celles d'un milieu intellectuel en général et du milieu éducatif en particulier.

Je le disais, les choses ont beaucoup changé, me semble-t-il, en bien parce que nous avons compris, notamment dans cet univers intellectuel, non seulement les nécessités vitales de la défense nationale, mais aussi ses nécessités morales. Je crois que c'est un formidable progrès. Le moment où, on l'a dit à plusieurs reprises aujourd'hui même, ces relations entre l'Éducation nationale et la défense nationale prennent un nouvel élan, un nouvel essor, c'est évidemment autour d'octobre 1997, au moment où, premièrement, le service militaire est suspendu ; deuxièmement, en suivant l'avis du président de la République, la représentation nationale va décider d'inscrire, toutes sensibilités confondues d'ailleurs, l'enseignement obligatoire de la défense dans les programmes.

C'est une procédure très inhabituelle, rarissime. Lorsque l'on réforme des programmes, c'est rarement par voie législative. C'est un exemple quasiment unique dans notre histoire, mais ce fait rarissime méritait d'être rappelé parce qu'il souligne justement l'importance qui a été accordée par la représentation nationale, tout à fait à juste titre, à cette question de l'inscription dans les programmes scolaires de ces questions de défense nationale.

On le rappelait tout à l'heure, ces questions de défense nationale sont inscrites dans plusieurs endroits des programmes scolaires, mais en particulier deux sont privilégiés : les cours d'instruction civique en troisième, sous l'intitulé « la défense nationale, la sécurité collective et la paix », mais aussi en classe de première, dans les cours d'ECJS (cours d'éducation civique juridique et sociale) qui font une part belle à la défense puisque la défense est une des notions essentielles que l'on doit obligatoirement aborder dans ces cours d'instruction civique au cours de la classe de première.

Depuis lors, les deux maisons que nous représentons ici, Michèle ALLIOT-MARIE et moi-même, travaillent ensemble. J'en donnerai deux exemples qui me paraissent particulièrement importants et féconds. Au moment des JAPD, les tests organisés par la défense nationale sur la question de l'illettrisme nous sont évidemment plus que précieux, ce sont probablement les plus importants, les plus fiables et les plus utiles puisqu'ils nous permettent, en matière d'illettrisme, de mettre en place immédiatement une médiation avec la mission locale d'insertion pilotée par la DESCO et donc par Jean-Paul de GAUDEMAR que vous venez d'entendre à l'instant.

Un deuxième exemple, simplement pour indiquer la trace, nous aide également de manière réciproque : nous avons créé un bac professionnel Sécurité défense qui vise notamment à constituer un vivier pour la gendarmerie. Là aussi, même si c'est un symbole, c'est un symbole très important de l'engagement de notre éducation nationale en faveur de la défense.

Il faut bien expliquer les choses aux enfants. J'évoquais tout à l'heure cette démagogie superficielle qui se plaît à ironiser sur la défense et sur l'usage des crédits en la matière alors que nous savons bien, petite parenthèse, que pendant trop longtemps les crédits de la défense ont servi au gouvernement de variables d'ajustement quand on avait des soucis budgétaires. Je ferme la parenthèse puisque nous en sommes sortis, mais c'est une réalité qu'il fallait mentionner. Il faut expliquer aux enfants très tôt, et ce n'est pas si facile, mais on peut y arriver pour combattre cette démagogie que j'évoquais tout à l'heure, un certain nombre de choses.

J'en évoquerai trois et ce sera ma conclusion.

Contrairement à ce que l'on aurait pu croire et espérer, l'effondrement du communisme, en soi quelque chose dont on peut se réjouir et les intéressés s'en sont réjouis particulièrement dans les pays de l'Est et en Union Soviétique, n'a pas été un facteur de diminution des risques dans le monde dans lequel nous vivons. C'est même à bien des égards exactement l'inverse. Il faut expliquer aux enfants que nous avons vu apparaître sur le territoire de l'Europe, dans les dix ou quinze dernières années, un certain

nombre de guerres, de massacres, presque parfois de crimes contre l'humanité, sinon de génocides, que l'on croyait d'un autre âge et dont on pensait qu'ils auraient définitivement disparu, à tout le moins, du territoire européen.

Une des premières choses à rappeler aux enfants est que le monde dans lequel nous vivons est à certains égards plus dangereux que jamais, indépendamment même des menaces de terrorisme qui sont évidentes. Encore une fois, le fait que nous ayons vu sur le territoire européen revenir des guerres pose en soi manifestement un problème et c'est ma deuxième remarque.

Cela pose au fond le problème suivant. À être dogmatiquement pacifiste, si je puis dire, ne risque-t-on pas de sombrer dans l'indifférence et dans la complicité, finalement, de crimes contre l'humanité ? C'est un argument auquel les enfants sont très sensibles. À partir du moment où il y a des massacres – prenons un exemple, les Albanais du Kosovo risquent véritablement d'être massacrés, on peut discuter la question, mais admettons par hypothèse que cela ait été un risque réel, comme je le crois, et même plus que réel – on peut demander aux enfants si l'on n'a pas besoin dans ce cas de figure, non seulement d'une défense nationale efficace, mais d'un courage politique au service de cette défense nationale qui nous évite l'indifférence et la complicité de massacres ou de crimes contre l'humanité.

Je pense que, là aussi, on a affaire à un argument qui passe bien auprès des jeunes et qui leur permet de sortir de cette démagogie et, au moins, de se poser des questions, de comprendre que l'armée, la défense, ce n'est pas ce qu'un pacifiste ironique voudrait *a priori* leur faire croire.

Enfin, il faut leur rappeler que notre défense nationale aujourd'hui n'est absolument pas, en aucun cas, dans une attitude qui serait une attitude d'agressivité ou de conquête. Tout cela est fini. Il faut le rappeler, le cadre dans lequel travaille aujourd'hui la défense nationale, le cadre dans lequel travaille aujourd'hui notre armée, le cadre à la fois des principes fondamentaux de la démocratie et des droits de l'Homme, c'est tout de même l'essentiel, est non pas de la volonté de puissance et de la conquête, mais aussi, et on l'a vu tout au long de cette dernière année, le cadre de la construction d'un espace de droit international. Notre armée agit dans ce cadre à la fois des droits de l'Homme et du droit international. C'est également un argument qu'il faut faire valoir.

Pardonnez-moi, je terminerai par une petite note d'humour. Lorsque, le 14 juillet, je me retrouve avec mes collègues ministres et que nous regardons le défilé et que nous voyons passer Michèle ALLIOT-MARIE et, avant elle, un certain nombre de chars Leclerc, parfois mon collègue du budget me dit : « *Voilà un morceau de ton budget qui défile !* ». C'est vrai que cela nous fait sourire parfois. Au-delà de cette petite plaisanterie que je cite pour mémoire, nous savons parfaitement qu'il fallait faire un effort pour les raisons que j'indiquais tout à l'heure et notamment parce que le budget de l'armée a trop souvent servi de variables d'ajustement en cas de difficultés, parce que le monde dans lequel nous vivons est un monde qui est plus risqué que jamais, parce que notre défense nationale est au service des principes fondamentaux de la démocratie et de la République. Je me réjouis que cet effort ait été conjoint, à la fois pour améliorer le budget des armées et celui de l'Éducation nationale.

Je crois que là aussi nous marchons ensemble et je voulais m'en réjouir devant vous.

Merci de votre attention.

⇒ **Par le ministre de la Défense, Madame Michèle ALLIOT-MARIE**

Monsieur le Ministre, mon cher Luc, Monsieur le Recteur, occupé un peu plus loin avec des étudiants et c'est son métier, Messieurs les officiers généraux, Mesdames et Messieurs,

Je suis particulièrement heureuse de me retrouver en ce lieu emblématique et sous l'égide de la Commission Armées-Jeunesse pour clôturer cette rencontre.

Cette rencontre symbolise la coopération entre trois composantes essentielles à la nation, au service des citoyens : l'éducation, l'armée et la vie associative. Je crois effectivement, comme Luc, qu'au moment où, ensemble, nous usons nos fonds de culotte, selon l'expression consacrée, où que nous tenions le micro dans cet amphithéâtre, il y a quelques années, il y aurait eu sans doute certaines rumeurs à l'idée d'évoquer une réunion comme la nôtre.

Pourtant, je ne crois pas que, dans l'Histoire, il y ait eu entre le monde de l'éducation et les armées de la France une vraie rupture. En réalité, je crois que, de tout temps, les citoyens ont été conscients que les enjeux de la défense comme de l'éducation, ce sont à la fois la sécurité de notre territoire et de nos concitoyens, mais ce sont aussi les valeurs qui constituent l'identité de la France et la défense de ces valeurs. De ce point de vue, je crois que l'école et l'armée ont toujours partagé la même mission d'enraciner les valeurs de la République. Je crois que, aujourd'hui, elles agissent et doivent agir encore plus en commun pour ancrer ces valeurs dans la vie quotidienne.

Ne l'ignorons pas, et je crois qu'il faut le rappeler, l'école et l'armée sont deux piliers de la République, peut-être les deux piliers les plus importants. C'est ce qui explique que leur alliance est ancienne et indissociable. En effet, les valeurs qui nous unissent, celles qui nous font mettre en avant le respect de la personne humaine, la tolérance, la liberté, ces valeurs sont le fondement de l'enseignement que nous avons reçu dès l'école primaire. Et ces valeurs, en même temps, constituent les bases du pacte républicain qui suppose un citoyen libre et responsable. Libre et responsable, cela veut dire éduqué et capable de prendre en charge sa liberté et celle des autres. Ces valeurs, c'est une constante de notre histoire, c'est même ce qui suscite l'admiration dans le monde entier.

Le 14 juillet 1789, c'est l'union du peuple et de l'armée. C'est cette union qui donne le signal d'événements qui ébranlèrent le monde et qui sont encore aujourd'hui une référence. Valmy, au lendemain de la proclamation de la République, c'est une toute jeune armée de volontaires qui donne un coup d'arrêt aux envahisseurs. La Grande Guerre, c'est aussi ce qui scelle ce pacte de la nation dans le sang. Dans l'éducation à la citoyenneté telle qu'elle s'est forgée sous la III<sup>e</sup> République, école et armées sont historiquement ensemble, elles se complètent. Ne disait-on pas des instituteurs à l'époque qu'ils étaient les « hussards noirs » de la République, référence aux armées ? Et d'ailleurs, à cette époque et jusqu'à récemment, le passage sous l'uniforme achevait de convaincre les jeunes Français qu'ils étaient citoyens d'une même nation, partageant les mêmes valeurs et les mêmes idéaux.

Bien entendu, maintenant, nous nous trouvons confrontés à la suppression, à la suspension, devrais-je dire, du service national, qui rend plus importante, plus urgente et plus ardente la nécessité, du rappel à la fois des valeurs qui nous sont communes et des liens qui unissent l'éducation et les armées. Ces liens, comme tu l'as dit tout à l'heure, Luc, sont doubles et vont dans les deux sens. D'abord parce que l'armée représente un instrument de formation, une des composantes de la formation dans notre pays. Si cet élément n'est pas toujours le mieux connu, il n'en est pour autant pas moins exemplaire. On connaît bien entendu les écoles d'officiers et on les connaît notamment grâce à ce défilé du 14 juillet où, en dehors des chars Leclerc, je te ferai remarquer qu'un certain nombre de nos régiments défilent et de nos écoles en particulier ! On connaît moins les lycées militaires, les écoles de

sous-officiers, les écoles de spécialisation, les écoles d'application et même l'enseignement supérieur militaire.

Pourtant, si l'on regarde la totalité, je crois que peu d'autres ministères, en dehors bien entendu de celui de l'Éducation nationale, consacrent autant d'énergie à la formation initiale et continue de leur personnel. En effet, moi qui viens du monde de l'enseignement, particulièrement de cette maison, j'ai été frappée en arrivant à la défense de voir combien ce ministère est un exemple remarquable de la formation continue qui assure à la fois l'actualisation des compétences qui nous est indispensable, mais qui assure aussi l'idéal républicain de la promotion sociale fondée sur le mérite. Un officier entré à l'école à vingt ans n'achèvera de fréquenter les salles de cours militaires qu'en fin de carrière quasiment, juste avant de recevoir ses étoiles d'officier général.

Je me demande d'ailleurs s'il ne faudrait pas continuer un peu après... (*Rires*) Grâce à cette formation continue, nos armées peuvent ainsi s'enorgueillir d'être un des rares systèmes efficaces de promotion sociale, mettant ainsi clairement en lumière et en œuvre l'élitisme républicain.

Napoléon disait que tout soldat avait dans sa giberne un bâton de maréchal. J'ai constaté que c'était toujours vrai, et il est peu de corps de l'État – je crois que je n'en connais aucun – qui, à l'instar de celui-ci, représentent aussi bien la capacité de promotion et il y en a peu qui, à l'instar du corps des officiers, représentent aussi bien la diversité sociale de notre pays. Les règles de l'aristocratie d'État dénoncées par Bourdieu ne s'y appliquent pas. Chaque soldat, s'il en a les capacités, peut prétendre sans utopie et grâce à la formation continue, aux épaulettes, voire aux étoiles.

Bien évidemment, le professionnalisme, voire la professionnalisation, a renforcé pour nous cette exigence. On ne peut d'une façon générale espérer attirer des jeunes gens dans la carrière des armes qu'à condition de leur donner la perspective d'une véritable carrière. C'est ce que nous devons faire. À cela s'ajoute le fait que ceux qui ne feront pas une carrière complète à la défense doivent savoir combien les formations techniques dispensées au sein du ministère de la Défense sont prisées par les employeurs civils lorsqu'ils recherchent des militaires quittant l'uniforme.

Voilà cette longue tradition et cette tradition ne s'arrête pas. Aujourd'hui je dirais que la synergie entre l'école et les armées, l'éducation et la défense repose et reposera encore plus à l'avenir sur des faits concrets. Le monde de la défense ne vit pas plus dans le domaine de l'enseignement que dans la vie quotidienne, en vase clos. Et renforcer les synergies entre la défense et l'Éducation nationale entre tout à fait dans notre logique, c'est-à-dire la logique républicaine.

Cette préoccupation se traduit d'abord par le rapprochement entre l'enseignement civil et l'enseignement militaire. Dans nos six lycées militaires, les programmes et les règlements, contrairement à ce que l'on pense parfois, ne diffèrent en rien de leurs équivalents civils. Simplement, ces établissements, et en particulier les lycées militaires, prennent en compte les besoins d'un certain nombre de jeunes dont les parents servent la France à l'étranger, parfois dans des conditions ou dans des lieux difficiles, et ils leur assurent de poursuivre une scolarité dans une ambiance sereine et tout simplement normale.

Notons aussi que, dans nos grandes écoles militaires, les jeunes officiers obtiennent, outre leur brevet militaire, un diplôme ayant une équivalence dans le civil : un titre d'ingénieur, une maîtrise, un DEA. Le nombre important et toujours croissant d'universitaires civils venant dans nos écoles dispenser leur savoir à titre permanent ou occasionnel garantit un enseignement de haut niveau et garantit aussi cette osmose parce que, ne l'oublions pas, le métier des armes est à l'ère moderne un métier de combattant, certes, mais aussi un métier de technicien et dans des domaines de plus en plus pointus. Nombre de nos militaires, de ce fait, figurent parmi

les concepteurs ou les praticiens des technologies les plus modernes et nous avons vu au cours des journées entre la défense et la nation combien les jeunes étaient fascinés de voir les instruments et les technologies mis en œuvre dans les armées.

J'ajouterai également une chose qui pourrait peut-être servir de modèle dans nos formations universitaires. Je crois que la défense a intégré là aussi, peut-être plus que l'enseignement civil, le fait que porter l'uniforme est une profession où la relation humaine est primordiale. La connaissance des hommes est une composante essentielle de l'art de commander, cela a été dit, il y a bien longtemps, au XVIII<sup>e</sup> siècle, par le maréchal de Belle-Île. C'est la raison pour laquelle la part des sciences humaines vient augmenter sensiblement dans nos enseignements. Et je crois que, effectivement, si l'École navale va jusqu'à allonger d'une année la scolarité de ses élèves pour prendre en compte cette donnée, un certain nombre de grandes écoles, et je ne parle pas seulement de l'ENA, auraient peut-être intérêt à développer ce genre d'enseignement.

Il est important aussi que ce qui se fait à l'intérieur des établissements soit également visible et c'est la raison pour laquelle de nombreuses conventions sont passées entre des établissements relevant du ministère de la Défense et des établissements civils de leur région. Là aussi, je pense que cela permet une meilleure connaissance et une osmose entre les enseignants comme entre les élèves.

La synergie entre l'éducation et la défense se traduit également par un certain nombre d'actions communes. Tu l'as dit tout à l'heure, le temps de la méfiance entre militaires et enseignants est heureusement révolue, si elle a pu exister à des moments ponctuels dans notre histoire. Il est vrai que les armées aujourd'hui, et toutes les enquêtes et les sondages le montrent, ont une image très positive dans l'ensemble de la nation. C'est renforcé par le fait que, d'abord, des enseignants participent et activement à la défense, ce qui conduit d'ailleurs la défense à leur apporter son soutien. Le 25 octobre dernier, journée consacrée à la défense, des actions ont été spécifiquement menées, destinées à ceux des enseignants qui, après leur travail, souhaitent continuer à servir leur pays, cette fois sous l'uniforme. Ce matin, à l'occasion de l'exercice de l'armée de terre OPERA, le plus grand exercice, j'ai eu l'occasion de rencontrer plusieurs enseignants qui exerçaient effectivement leurs obligations de réserve à l'intérieur de cet exercice et qui en étaient très heureux.

Cela a été évoqué tout à l'heure, au collège, un enseignement spécifique de défense a été introduit dans le cadre des cours d'histoire et géographie et c'est là un élément qui s'intègre bien dans un parcours citoyen, qui passe par ailleurs par le recensement, la JAPD et le service dans les réserves. Il est donc normal que le ministère de la Défense prête son concours aux enseignants dans cette tâche à laquelle tous n'ont pas été formés. C'est traditionnellement le rôle des trinômes académiques associant rectorat, région militaire et association régionale de l'IHEDN. Je souhaite que ces trinômes soient dynamisés et revalorisés de façon à toucher, dans l'avenir, un plus grand nombre d'enseignants.

Par ailleurs, nous voyons un travail en commun, notamment entre l'état-major de l'armée de terre et le Centre national de documentation pédagogique pour créer un site Internet consacré à la défense et à la citoyenneté. Ce soir même, à 18 heures 30, dans cinq minutes, sera signée à l'École militaire – oui, il y en a qui n'y seront pas ! – une convention entre l'EMAT et la conférence des directeurs d'IUFM. Cette convention porte sur les échanges de pratiques, de connaissances et de formations.

En effet, si nous y réfléchissons bien les uns et les autres, encadrer de jeunes hommes, de jeunes femmes ou des adultes en devenir, voilà une tâche commune qui est à la fois celle de l'enseignant et du sous-officier ou de

l'officier. Cela explique aussi que la défense participe à un certain nombre de missions qui relèvent principalement de l'Éducation nationale.

C'est à ce propos que je voudrais évoquer le renouveau de la JAPD dont on parlait tout à l'heure, car il est vrai que la JAPD apporte sa contribution à l'Éducation nationale notamment dans le cadre de la lutte contre l'illettrisme. Elle représente en quelque sorte la dernière occasion de repérer l'illettrisme. Il y a l'illettrisme immédiat, mais également un illettrisme plus général qui fait que, malheureusement, on le constate par la suite, un certain nombre de jeunes n'ont aucune notion de l'ABC de la citoyenneté.

C'est la raison pour laquelle j'ai décidé de faire mettre en place de nouveaux modules mais, également, de nouvelles méthodes et d'avoir cet apprentissage du domaine de la défense pour les jeunes, de nouvelles méthodes plus interactives, de nouvelles méthodes plus sur le terrain, même si beaucoup a été fait ces derniers temps afin que les jeunes aient véritablement ce contact direct avec le monde de la défense.

Même si, dans le domaine de l'illettrisme, les armées ne peuvent plus comme dans le passé ré-alphabétiser les plus défavorisés de nos concitoyens, elles collaborent et collaboreront encore plus, cependant, avec l'Éducation nationale et les associations pour leur donner une nouvelle chance.

Je me réjouis, de ce point de vue, que de nombreuses initiatives existent à l'échelon local et il faut permettre, là aussi, les expérimentations et les développer. Il faut également permettre qu'elles soient mieux connues parce que d'autres peuvent s'en inspirer. Toutes ces initiatives illustrent bien l'esprit civique, l'attachement à la patrie et, par là même, elles continuent à entretenir cette idée et cette osmose qui font que tous les citoyens, ensemble, essaient de faire progresser la cohésion de notre société, font en sorte que la France puisse toujours constituer la référence et le repère pour ceux qui cherchent un idéal qui soit celui de la République.

Je crois que les actions que nous menons prouvent bien, face à tous ceux qui se veulent défaitistes, face à ceux qui ont fait du dénigrement systématique et de l'autodénigrement leur fonds de commerce, que décidément, non, la France n'est certainement pas prête d'être touchée par le déclin.

Je vous remercie.

## **TABLE RONDE DU GROUPE "JEUNES FUTURS RESPONSABLES"**

Le 24 mars 2004, à l'amphithéâtre Louis de l'Ecole Militaire, le groupe "Jeunes futurs responsables", a organisé une table ronde dont monsieur GUILCHER, son président, était le modérateur, sur le thème "L'Education des jeunes futurs responsables à l'esprit de Défense".

Elle réunissait plusieurs intervenants de haut niveau : M. RAMANOTSOA, directeur général d'HEC, le général de corps d'armée (CR) BRESSON, ancien directeur de l'IHEDN, président de Civisme-Défense et d'Euro-Défense, Mme MONRIQUE, secrétaire confédérale du syndicat Force Ouvrière, M. BOËNE, directeur général de l'enseignement et de la recherche des Ecoles de Saint-Cyr Coëtquidan, et M. GERGORIN, vice-président exécutif d'EADS.

**L'intégralité de leurs interventions, d'une très grande qualité, est disponible sur le site de la Commission Armées Jeunesse ([www.defense.gouv.fr/jeunes](http://www.defense.gouv.fr/jeunes)).**

## **VISITES D'INFORMATIONS**

### **EUROSATORY 2004**

Dans le cadre des activités proposées à ses membres, la Commission Armées-Jeunesse s'est rendue, le mardi 15 juin 2004, au Parc des expositions de Villepinte pour visiter le Salon International de la Défense Terrestre et Aéroterrestre (EUROSATORY 2004). Véritable supermarché temporaire de la Défense, ce salon présente aux professionnels du secteur, qu'ils soient civils ou militaires, aussi bien des hélicoptères de combat que des rations de survie, des chars d'assaut que des ambulances.

Après une longue visite des stands, notamment celui de Giat Industries, les membres de la Commission présents assistèrent au clou du salon : la présentation dynamique de matériels. Ils purent alors voir évoluer sous leurs yeux des V.B.L. Panhard, les nouveaux Caesar (camions équipés d'un système d'artillerie) commandés par l'armée française et, bien entendu, un char Leclerc, évoluant à pleine vitesse au pied de la tribune. Remarquablement accueillis par l'organisation du salon, les bras chargés de documentation, les membres de la Commission purent ainsi en une après-midi se faire une idée plus précise de l'évolution en cours des matériels militaires français et étrangers. Rendez-vous était pris pour la prochaine édition.

Jérôme Besnard

## VISITE DE LA BASE AERIENNE 103 DE CAMBRAI

Pour sa visite annuelle d'une unité, la Commission Armées-Jeunesse avait choisi, le 11 mai 2004, d'accepter l'invitation du colonel Laurent, commandant la base aérienne 103 de Cambrai, à venir visiter ses installations et ses matériels.

La trentaine de participants se retrouvaient donc de bon matin sur le tarmac de l'aéroport de Villacoublay, après un transport en car depuis l'Ecole militaire, et embarquait à bord d'un Casa de l'armée de l'air. Le faible plafond nuageux et l'absence de visibilité au sol qui s'ensuivait ne devait pas faciliter l'atterrissage mais le professionnalisme de nos pilotes nous permettait de nous poser sans encombres. La fraîcheur des petits matins du Cambrésis tranchait avec la chaleur de nos hôtes qui nous firent immédiatement profiter des talents du service de restauration de la base.

La base de Cambrai et ses annexes regroupent mille trois cents hommes autour de deux escadrons de chasses (Cambrésis et Picardie) volant sur Mirages 2000. Fortement insérée dans la vie régionale, elle privilégie le recrutement local assurant ainsi un véritable rôle social. C'est en tout cas ce qu'ont pu constater les membres de la Commission en discutant avec de jeunes engagés et des sous-officiers. Ces hommes et ces femmes, qu'ils aient choisi l'armée par goût ou par volonté d'insertion professionnelle, n'avaient aucun regret à formuler. Ils étaient fiers de servir dans l'Armée de l'Air et disaient y avoir trouvé un respect de l'homme qu'ils avaient cherché en vain ailleurs.

Après la présentation du site et des missions de nos pilotes par le commandant de la base, le groupe se dirigeait vers l'un des deux escadrons de chasse, plus précisément vers l'escadrille SPA 162 « Tigre » de l'escadron Cambrésis. Là, les pilotes présentèrent leurs avions que les visiteurs purent admirer sous toutes les coutures. Le vrombissement des Mirages 2000 décollant sur la piste toute proche renforçait, s'il en était besoin, la forte impression produite par la haute technologie des appareils français. Après l'habituelle séance de photos et la non moins traditionnelle remise d'un cadeau-souvenir au commandant de la base, le groupe embarquait de nouveau dans un avion de transport pour Villacoublay. Un dernier et royal cadeau devait leur être offert avant l'atterrissage : la descente le long du parc de Versailles alors que le soleil enfin dégagé éclairait d'une belle lumière les longues façades du château.

Jérôme Besnard

## Journée Sport Armées Jeunesse

En application de l'accord cadre du 8 avril 2003, signé entre le ministre de la Défense et le ministre des sports, a eu lieu, le samedi 19 juin 2004, une journée nationale Sport Armées-Jeunesse. A cette occasion, 20 000 jeunes (voir tableau) ont pu se livrer à une multitude d'activités sportives collectives ou individuelles, encadrées par des militaires des trois Armées et de la Gendarmerie.

	<b>Sites activés</b>	<b>Activités réalisés</b>	<b>Jeunes Participants</b>
<b>Armée de Terre</b>	68	127	11 000
<b>MARINE</b>	4	10	1 000
<b>Armée de l'Air</b>	5	19	400
<b>GENDARMERIE</b>	34	17	850
<b>FCSAD</b>	30	40	7 000
<b>TOTAL</b>	141	213	<b>Environ 20 000</b>

*(PHOTO DU JEUNE AU TIR)*

**Extrait du journal officiel du 7 juillet 2003 :**

Accord cadre entre le ministre de la défense et le ministre des sports pour le développement de la pratique sportive de haut niveau et le sport de masse au sein des armées, du 8 avril 2003.

(...)

La contribution des armées et de la gendarmerie nationale au développement de l'activité physique et sportive locale, grâce notamment aux échanges de prestations entre les associations sportives des fédérations délégataires et affinitaires et les formations militaires, constitue un facteur très positif de rapprochement de la population civile et du milieu militaire.

Les relations armées jeunesse.

La définition de la politique de la pratique sportive pour le plus grand nombre relève des études consultatives menées par la commission "armées-jeunesse" dans le cadre de sa mission de concrétisation de l'esprit de défense par une meilleure insertion de l'armée dans la nation.

Ces études justifient :

- Au niveau local, sur l'initiative des formations militaires ou des associations à caractère sportif, l'organisation décentralisée d'activités communes.

- Au niveau national, l'organisation d'une journée "sport armée-jeunesse"

(...)

**Fait à Fontainebleau,  
Le ministre de la défense, Michèle ALLIOT-MARIE  
Le ministre des sports, Jean-François LAMOUR**

## "LA DEFENSE, PARLONS EN"

Quelle perception les jeunes d'aujourd'hui ont-ils de la défense ?

Comment les aider en tant que citoyens actifs à appréhender la défense en tant que garantie de la préservation de la paix ?

La défense fait partie intégralement de notre culture. Elle mobilise un ensemble de valeurs, de connaissances culturelles et historiques qui doivent être transmises aux générations futures.

Le 25 septembre 2004, 250 jeunes déjà engagés dans la vie civile (délégués de classe, animateurs sportifs, bénévoles d'associations, chefs de patrouilles, conseillers pour la jeunesse, secouristes, réservistes citoyens) ont rencontré 250 jeunes militaires et civils de la défense à l'École polytechnique.

Les participants âgés de 18 à 21 ans inscrits auprès des ministères (défense, intérieur, éducation nationale, sports, agriculture) et des associations (membres de la CAJ) dont ils relèvent vont dialoguer et questionner des jeunes militaires et civils qui ont fait le choix de consacrer une partie de leur vie à la défense.

Au cours de la matinée 250 jeunes réfléchissent avec des animateurs et des témoins militaires et civils acteurs de la défense sur cinq grands thèmes relatifs à la défense :

- Thème 1 :** « Sommes-nous en danger ? »  
« Comment se défendre ? »
- Thème 2 :** « mémoire vivante et leçons de l'histoire »  
« défendre les valeurs de la République et agir pour la paix »
- Thème 3 :** « Une défense globale : l'affaire de tous »  
« La Défense : qui décide ? »
- Thème 4 :** « Les armées aujourd'hui »  
« Opération extérieures et missions sur le territoire national »
- Thème 5 :** « Citoyenneté et défense »  
« Être acteur de la Défense »

L'ensemble des travaux des groupes thématiques a été restitué en fin de journée par les jeunes rapporteurs de chaque groupe. Thomas PARIS, président du groupe "Plate-forme Jeunes" a dressé les grands objectifs de la préparation de cette journée et réalisé la synthèse finale. Le général d'armée ZELLER, Inspecteur général des armées et Président de la Commission Armées-jeunesse a ouvert et clôturé les travaux de l'ensemble de la journée.

**Le programme de la journée du  
25 septembre 2004**

**Matin :**

9h00-9h20      Accueil, grand hall de l'École polytechnique  
9h20-9h30      Présentation de la journée  
10h00-12h00    Travaux en ateliers autour des 5 thèmes précités

**Pause déjeuner :**

12h30-14h00    Buffet en présence du Père Petitclerc, polytechnicien,

**Après-midi :**

14h00-14h30    Inscriptions aux activités de l'après-midi  
15h00-17h00    Activités sportives :

1. Aviron
2. Badminton
3. Beach Volley
4. Boxe
5. Démonstration de secourisme / Parcours aquatique
6. Escalade
7. Fitness
8. Judo
9. Karaté
10. Sophrologie
11. Tir à air comprimé
12. Viet Vo Dao

17h30            Restitution des travaux des ateliers  
18h30            Fin des travaux

**SOMMES-NOUS EN DANGER ?  
COMMENT SE DEFENDRE ?**

« Pas d'ennemi et pourtant la guerre » écrit Sénèque il y a plus de vingt siècles. L'actualité le rappelle cruellement et quotidiennement : l'Afrique, l'Irak, le Proche-Orient, les attentats du 11 septembre 2001 aux États-Unis et de Madrid plus récemment. S'il n'y a plus de menace à nos frontières, il n'y a plus de frontières aux menaces.

Se défendre c'est protéger les intérêts vitaux du pays, l'intégrité de son territoire, ses intérêts militaires, diplomatiques, économiques et culturels, ses positions en Europe et dans le monde.

Le système bi-polaire organisé autour de la rivalité USA-URSS s'est effondré avec la chute du mur de Berlin. Il a laissé place à des guerres civiles et au développement du terrorisme. Tous les jours des civils et des militaires sont blessés ou tués. Ces victimes témoignent de l'existence de conflits et de menaces aux formes multiples :

le nationalisme et l'intégrisme ;  
le grand banditisme ;  
le terrorisme ;  
les armes chimiques, bactériologiques, nucléaires ;  
la guerre économique (espionnage industriel, piratage informatique, contrefaçons).

**OBJECTIF DE L'ATELIER : Faire réfléchir les jeunes sur les menaces contemporaines et sur les conflits actuels et leurs conséquences ; il s'agissait également de leur faire prendre conscience de la nécessité de la Défense.**

**MEMOIRE VIVANTE ET LEÇONS DE L'HISTOIRE  
DEFENDRE LES VALEURS DE LA REPUBLIQUE ET AGIR POUR LA PAIX**

**Mémoire vivante et leçons de l'histoire :**

« Celui qui défend la France défend toujours quelque chose de plus élevé, la liberté » Charles Péguy. Que reste-t-il aujourd'hui des images fortes de notre histoire ; Jeanne d'Arc et ses compagnons, les soldats de l'an II, les poilus de Verdun ou les résistants des années quarante ?

**Défendre les valeurs de la République :**

En France, les principes républicains et les valeurs qui s'y rattachent sont définies dans la constitution : une république indivisible, laïque, démocratique et sociale. La République a une devise : liberté, égalité, fraternité et des symboles : la Marseillaise, le drapeau tricolore, Marianne. La République française est une démocratie. Elle respecte les principes suivants : garantie des libertés, séparation des pouvoirs, règles de la majorité, recours pour excès de pouvoir.

**Agir pour la paix :**

Face aux nouvelles menaces (terrorisme, armes de destruction massive), la défense s'adapte en permanence. Les missions confiées à la Défense se situent aujourd'hui dans un nouveau contexte mondial et européen. La sécurité collective est organisée au service de la paix définie par les principes de la Charte des Nations-Unies. La France fait partie de l'Union Européenne, elle est membre de l'ONU et de l'OTAN.

**OBJECTIF DE L'ATELIER : faire réfléchir les jeunes sur notre société, son héritage historique commun ainsi que sur le rôle et la place de la France dans le monde.**

**UNE DEFENSE GLOBALE : L’AFFAIRE DE TOUS  
LA DEFENSE : QUI DECIDE ?**

« Assurer en tout temps et en toutes circonstances, la sécurité et l'intégrité du territoire ainsi que la vie de la population » telles sont les missions confiées par la Nation aux forces armées par l'ordonnance de 1959. Quelle est l'organisation de la défense et quels en sont les acteurs en France et en Europe ?

**Une défense globale pour des menaces diverses :**

La défense doit-elle être globale et permanente dès le temps de paix pour faire face aux risques et aux menaces de nature diverses et d'intensité variable?

L'organisation de la Défense repose sur quatre principes :

Globalité : concerne toute la population et tous les secteurs de la vie du pays ;

Permanence : organisée et préparée dès le temps de paix ;

Unité : dirigée et coordonnée par le Gouvernement ;

Déconcentration : une autorité responsable à chaque échelon du territoire ;

**La Défense : qui décide ?**

La Président de la République est le chef des armées ; le Premier ministre est responsable de la politique de défense et le ministre de la défense est chargé de mettre en œuvre cette politique.

D'autres acteurs interviennent cependant pour assurer la défense économique tel que le ministère de l'économie et des finances, la sécurité et la sûreté tel que le ministère de l'intérieur ou encore la prévention des conflits tel que le ministère des affaires étrangères

**OBJECTIF DE L'ATELIER : faire réfléchir les jeunes sur l'organisation de notre Défense et le rôle dévolu à chacun de ses acteurs.**

## **LES ARMEES AUJOURD'HUI OPERATIONS EXTERIEURES ET MISSIONS SUR LE TERRITOIRE NATIONAL**

Le ministère de la défense compte 437 600 hommes et femmes (dont 356 000 militaires). Aujourd'hui, l'armée professionnalisée s'inscrit dans un contexte de forte participation à des opérations multinationales (gestion de crises, maintien et rétablissement de la paix, actions humanitaires). Mais face à l'émergence de nouvelles menaces (terrorisme, conflits interethniques,) la Défense doit s'adapter en permanence.

### **Les quatre grandes fonctions stratégiques :**

- **La dissuasion** nucléaire (composante maritime et aérienne) instrument de notre autonomie politique et stratégique ;
- **La protection** a trait à la sécurité et l'intégrité du territoire ainsi qu'à la sauvegarde de la population ;
- **La prévention** des crises (maîtriser le renseignement) ;
- **La projection** des forces permet leur déploiement en tout lieu où la situation l'exige.

### **La Défense conduit d'autres politiques :**

- recherche et technologie avec la Délégation générale pour l'armement ;
- sécurité civile (inondations, tempêtes, marées noires...) ;
- santé publique avec les hôpitaux du Service de santé des armées ;
- droit à réparation et devoir de mémoire pour les anciens combattants et victimes de guerre et d'attentats terroristes ;
- protection de l'environnement et valorisation du patrimoine culturel et architectural.

### **La Défense : modernisation et évolutions stratégiques**

1996 : professionnalisation des armées. 1996-2002 : suspension du service national, création de la journée d'appel de préparation à la Défense (JAPD), politique de recrutement active, restructuration des industries de Défense, réorganisation territoriale des forces, montée en puissance de la réserve militaire.

**OBJECTIF DE L'ATELIER : faire réfléchir les jeunes sur l'organisation, les finalités et les évolutions de notre outil de défense sur le territoire national et dans le monde.**

**CITOYENNETE ET DEFENSE  
ÊTRE ACTEUR DE LA DEFENSE**

« La nation c'est une volonté, une âme » c'est aussi « un legs commun de souvenirs » disait Ernest Renan.

La Défense demeure une composante essentielle de la souveraineté d'une nation. Elle appartient au peuple et c'est l'affaire des citoyens. Apprendre la défense ou être acteur de la Défense montre le sens des responsabilités : individuelles et collectives, l'intérêt partagé pour le devenir des démocraties fragiles et inachevées.

La notion de citoyenneté (appartenance à une Communauté politique et à un État) est liée à l'idée de démocratie.

Le sens actuel du mot citoyen :

- Le droit de vote permet aux citoyens de désigner leurs représentants au plus haut niveau de l'État ou de la Communauté européenne, (conseillers municipaux, généraux, régionaux, députés, président de la République, députés européens) et de participer aux choix et aux décisions qui concernent la Nation ou l'union européenne ;
- Les droits civiques : pour en bénéficier il faut avoir la nationalité française et être majeur (avoir 18 ans) ;
- Les droits civils sont attachés aux droits de la personne : respect de la vie privée, droit d'aller et venir, liberté d'opinion, de religion, d'association ou d'expression, droit à la sûreté.

Être citoyen, c'est avoir des droits et des devoirs envers la société.

Être citoyen, c'est être responsable

**OBJECTIF DE L'ATELIER : faire réfléchir les jeunes sur les notions de citoyenneté, de responsabilité et d'engagement.**

## **A. PREMIER BILAN DE CETTE PLATEFORME**

*Un questionnaire rempli par les participants et les animateurs a été établi par le département stratégie de la DICOD.*

La première analyse que nous pouvons faire aujourd'hui de cette journée porte sur les éléments chiffrés et les questions fermées ou ouvertes.

**60 % des participants ont répondu au questionnaire (dont 56 % d'hommes)**

La tranche d'âge la plus importante concernée se situe entre 18 et 19 ans (dont 40 % de 18 ans) et 83 % des animateurs et témoins considèrent que c'était la bonne tranche d'âge.

Les jeunes participants étaient engagés ou impliqués dans la société :

**40 % des participants étaient lycéens,  
13 % engagés dans la vie active,  
et 13 % dans la vie associative.**

Globalement à la question : **votre avis sur cette plate-forme?** 91 % ont considéré que cette journée était positive et 51 % ont répondu très positive.

73 % des participants ont trouvé cette journée très intéressante.

86 % des jeunes participants sont prêts à revenir, ainsi que 72 % des animateurs et témoins.

90 % des jeunes participants conseilleraient à d'autres jeunes de venir à une manifestation associant les armées et la jeunesse.

35 % estiment que la plate-forme leur a donné envie de contribuer à la défense en tant que réservistes.

Ce que les jeunes retiennent de cette journée, c'est la rencontre avec les professionnels de la défense et l'échange (45 %).

**La Plate-forme jeunes a eu un impact certain sur la manière dont les jeunes présents perçoivent la défense. Ainsi 82 % des jeunes participants ont déclaré que cette rencontre a fait évoluer leur perception de la Défense.**

**Cette journée a également permis de voir « autrement » les personnels civils et militaires de la Défense pour 78 % d'entre eux et 35 % ont envie de contribuer à la défense comme réserviste.**

**Enfin, 76 % des participants et 74 % des animateurs et témoins souhaitent qu'une telle opération soit renouvelée tous les ans et 13 % tous les deux ans.**

**80 % souhaitent que l'organisation d'une telle manifestation soit réalisée dans d'autres régions.**

Si ces premiers résultats sont intéressants, ce sont surtout les pistes futures d'exploration que dégage ce questionnaire qui semblent importantes.

En effet, les jeunes et les animateurs sont non seulement prêt à renouveler cette expérience mais surtout ils considèrent qu'il y a encore beaucoup de thèmes nouveaux à aborder.

## COMPOSITION DU GROUPE DE TRAVAIL PLATE-FORMES JEUNES

**Président :** Monsieur PARIS (F.O.R.R)

**Rapporteurs :** Monsieur VIGOUROUX (U.N.E.F)  
Monsieur FESNEAU (A.N.A.J/I.H.E.D.N)  
Colonel ENCLOS (Gendarmerie)  
Monsieur D'ANJOU (C.N.E.F)

**Un Groupe de Pilotage Interarmées a été constitué** pour réaliser cette manifestation. Il était placé sous la co-présidence du général d'Armée ZELLER, inspecteur général des armées et président de la Commission Armées-Jeunesse, et de Thomas PARIS, président du groupe "Plate-forme".

Madame DESCHAMPS, chargée de mission auprès du président de la Commission, était le pilote de cette opération. Elle a été assistée pour la mise en œuvre de cette manifestation par l'ensemble des représentants désignés par les armées : Terre, Air, Mer, la Délégation Générale pour l'Armement, la Gendarmerie Nationale, le Service de Santé, la Fédération des clubs sportifs et artistiques de la défense, la Délégation à l'Information et à la Communication de la Défense, l'Ecole Interarmées des Sports, le Collège Interarmées de Défense, la Brigade de Sapeurs Pompiers de Paris, l'Association Nationale des Auditeurs Jeunes de l'IHEDN, l'Association pour une Meilleure Citoyenneté de Jeunes et les représentants de l'Ecole Polytechnique.

## REUNION PLENIERE DE LA COMMISSION

6 OCTOBRE 2004

C'est à l'Ecole Militaire, dans un amphithéâtre Louis archi comble, que s'est tenue la réunion plénière qui clôturait officiellement le cycle 2003-2004 des activités de la Commission Armées-Jeunesse. Présidée par madame ALLIOT-MARIE, Ministre de la Défense, en présence du général d'armée BENTEGEAT, Chef d'état major des Armées, la séance était ouverte par le général d'armée Louis ZELLER, Inspecteur général des Armées-Terre et Président de la Commission, qui constatait que les réalisations préconisées par le Ministre deux ans auparavant, à l'occasion de la Plénière 2002, avaient abouti : colloque, site Internet, diversification des stages, journée sport Armées-Jeunesse ou encore Prix Armées-Jeunesse.

Il soulignait également le nouvel élan donné à la vie de la Commission par une relance active des associations membres, une participation aux travaux en forte hausse et un investissement en personnel conséquent de la part de plusieurs ministères, Education Nationale et Jeunesse et Sports en particulier. Il continuait en rappelant que la Commission demeure un outil de réflexion et de propositions, en même temps qu'un " lieu de rencontres improbables" et un organisme d'action. Enfin, il concluait en insistant sur la disponibilité des membres de la Commission et leur désir d'être davantage utilisés par le Ministre pour travailler sur les grands thèmes concernant les Jeunes et la Défense.

C'est au Général ANDRÉ, secrétaire général de la Commission, qu'il revenait de développer concrètement les actions de la CAJ tout au long de la session 2003-2004: elles furent particulièrement nombreuses et font l'objet de comptes-rendus détaillés dans le présent bulletin.

Cette revue terminée, les trois présidents MM CANCELLIERI, " Envie d'agir ", PARIS, " Plate-forme Jeunes ", et GUILCHER, " Jeunes Responsables ", présentaient successivement les travaux de leurs groupes respectifs. Enfin, Madame le Ministre clôturait la séance par un discours, que vous pouvez lire dans les pages qui suivent et qui fut particulièrement applaudi.

Suivait une partie plus festive avec la remise des Prix Armées-Jeunesse 2004 par Mme ALLIOT-MARIE qui se prêta avec beaucoup de gentillesse aux inévitables séances de photos avec les lauréats.

C'est un cocktail qui vint clôturer ce grand rendez-vous annuel de la Commission et permit d'illustrer, autour d'un bon verre, que décidément c'était bien là le " lieu des rencontres improbables ".

## **DEUX NOUVEAUX MEMBRES**

*Une association et un mouvement ont vu leur candidature agréée par le Ministre de la Défense. La Commission est heureuse de les accueillir et leur souhaite la bienvenue. Il s'agit de l'Association Justice Information Réparation (AJIR) pour les Harkis France et du Mouvement des Entreprises de France (MEDEF) dont une brève présentation suit.*

### **AJIR pour les HARKIS France.**

Cette association, fondée en 1998, a pour but :

- D'œuvrer en faveur de la communauté harkie, c'est à dire des "Français Musulmans Rapatriés", militaires et civils, et leurs enfants.
- De faire connaître l'histoire des Français d'Algérie d'origine arabo-berbère, trop longtemps occultée et falsifiée, et les massacres de dizaines de milliers de membres des forces supplétives après le 19 mars 1962.
- De faire reconnaître officiellement l'abandon des harkis en 1962.
- D'obtenir tous les droits inhérents au statut de combattant.
- D'être auprès du gouvernement ou de ses représentants une force de proposition.
- D'agir et de suivre l'application des mesures destinées à réparer la situation injuste dans laquelle se trouve la communauté "Harkie" (chômage, logement,...).
- D'attaquer en justice toute diffamation envers la communauté en général ou l'un de ses membres en particulier.
- De développer au sein de la communauté un esprit de solidarité et de fraternité.

Par ailleurs, cette association œuvre efficacement pour l'intégration des jeunes issus de cette communauté harkie en développant chez eux les valeurs civiques et patriotiques.

## MEDEF

Sous le titre de Mouvement des Entreprises de France (MEDEF), une association de la loi de 1901 est constituée, sous forme de confédération, entre les organisations professionnelles et territoriales d'entreprises, qui adhèrent aux présents statuts. Ces organisations délèguent au MEDEF la responsabilité de conduire toutes études et actions en faveur du bien commun des entreprises quelles que soient leurs formes et dimensions, étant entendu que les questions liées à l'exercice d'une profession relèvent de la responsabilité de la ou des organisations professionnelles concernées.

Dans ce cadre, le MEDEF a pour missions :

- De définir et faire connaître le point de vue des entrepreneurs sur les sujets concernant directement ou indirectement les entreprises, afin qu'elles bénéficient d'un environnement législatif et réglementaire favorable.
- De favoriser la liberté d'entreprendre, les vocations d'entrepreneurs, leur dynamisme, leur réussite et les progrès du management dans une économie mondialisée.
- De promouvoir l'esprit d'entreprise et sa diffusion dans toutes les composantes de la société.
- D'exprimer la volonté de progrès des entrepreneurs et les convictions qu'ils tirent de leur expérience nationale et internationale sur les conditions générales du progrès économique et social.
- De contribuer à un dialogue social constructif dans les entreprises et leurs organisations professionnelles.
- D'œuvrer à l'adaptation des différents systèmes de protection sociale aux évolutions économiques et démographiques.

Cet organisme qui s'intéresse à l'emploi des jeunes peut favoriser la reconversion des jeunes militaires et l'action des réservistes. Par ailleurs, il siège dans les organismes paritaires étudiants et a mis en place un comité de liaison "Défense".

## TRAVAUX DES GROUPES

### GRUPE ENGAGEMENT DES JEUNES

**Président :**

Monsieur CANCELLIERI (C.I.D.J)

**Rapporteurs :**

Monsieur BOLVIN (U.N.O.R)

Monsieur GALEYRAND (C.F.E-C.G.C)

**SUJET :**

*Dans le cadre de la loi de 1997 portant sur la réforme du service national, un certain nombre de dispositions ouvertes aux jeunes par les forces armées ne sont pas aujourd'hui suffisamment connues et optimisées (préparations militaires, volontariats, réserves y compris la réserve citoyenne...) ainsi que de nombreuses possibilités d'engagement et de formation.*

*Ces dispositions s'inscrivent parfaitement dans le champ du projet d'engagement des jeunes « **Envie d'agir** » lancé par le ministre de la Jeunesse, de l'Education nationale et de la Recherche et dont le monde de la défense est absent. Le groupe "Engagement Jeunes" étudiera les mesures pratiques de nature à enrichir ce dispositif au regard des possibilités offertes par les armées et les divers ministères impliqués dans la mise en œuvre de la politique de défense nationale, y compris les actions à caractère humanitaire, social et de cohésion nationale.*

*En liaison étroite avec les responsables du projet et le ministère de la Défense, le groupe devra élaborer des orientations et des propositions concrètes susceptibles de s'intégrer dans ce cadre et de développer le civisme, l'esprit de défense ainsi qu'une meilleure connaissance des armées.*

## FICHE SYNTHÈSE

### Préambule

La richesse des interventions et le nombre des questions restées en suspens a motivé la rédaction d'un rapport d'étape. Il fonde un thème d'étude dont l'intérêt sociétal est reconnu par l'ensemble des membres du groupe de travail.

Le maintien et la promotion du lien Armées-Nation ont guidé nos réflexions ; cet objectif prend son sens dans un environnement qui intègre la notion d'esprit de défense et les concepts d'engagements citoyens, tant individuels que collectifs dans toutes leurs composantes.

Cette thématique, validée par le cabinet du Ministre de la Défense, confirme la volonté de rapprochement du ministère avec celui de l'Education nationale, de la Jeunesse et des Sports et de la Recherche.

Le succès remporté en décembre 2003 par le Colloque conjoint : « Que défendre aujourd'hui ? » en témoigne.

Notre rapport repose sur l'audition de personnalités dont la liste figure en annexe 1.

Il présente la réflexion conduite puis les propositions et interrogations associées.

## I LE VOLONTARIAT

### 1.1 Le volontariat en question

Le souhait est exprimé de voir naître aux côtés d'autres formes de volontariat un **service civique avec une dimension militaire ou civile**. Le « désir » du collectif, de la solidarité et de la défense d'une certaine idée de la cohésion sociale remet à l'ordre du jour l'intérêt des jeunes Français et Françaises pour une meilleure connaissance de l'outil de défense et de ses acteurs ainsi que pour la participation à des actions de solidarité. Comme en attestent des études menées par l'Observatoire Social de la Défense, l'institution militaire bénéficie d'une bonne image, même si lorsque l'on interroge les Français sur sa modernité ils font preuve de quelques réticences.

La raison de l'attrait pour l'institution militaire diffère selon les armées ; il reste qu'elles apparaissent comme un moyen de réalisation personnelle et d'utilité dans un univers de solidarité.

L'une des questions majeures est à moyen terme la fidélisation à la réserve perçue globalement comme une opportunité de vivre une expérience nouvelle ou de participer à une action à caractère humanitaire.

### 1.2 Quel devenir pour le volontariat ?

Sur le plan militaire, le mot évoque le contrat d'engagement, dans un cadre institutionnel précis, alors que le volontariat civil renvoie aux associations et à une pratique de liberté. Il serait donc erroné de plaquer sans précaution ce concept au domaine militaire.

Dans le cadre de la Fondation Paul Delouvrier, des réflexions ont été menées concernant les formes civiles que peut prendre dorénavant le volontariat, abordant notamment la question du partage de la ressource "jeunes" entre emplois militaires et civils. Un dossier est en cours d'élaboration : les premières présentations auprès des cabinets ministériels ont reçues un accueil favorable.

L'idée de base de ces réflexions est de faire du volontariat un instrument de modernisation et d'intégration des individus par une implication dans le lien social.

Concernant la suppression « discrète » du dispositif JET (Jeunes en Equipes de Travail) ; la Commission regrette de ne pas avoir été informée des menaces qui pesaient sur ce dispositif original reposant sur le volontariat conjugué de militaires professionnels et de jeunes en grande difficulté.

### **1.3 Vers une nouvelle donne**

L'association « UNI-CITES » organise un service volontaire de 9 mois en équipe. Ces actions visent à créer du lien social en faveur de populations en difficulté. Les jeunes admis comme volontaires sont accompagnés par des permanents « UNI-CITES. » Ils reçoivent un complément de formation ; il ne s'agit pas de formation professionnelle, la priorité est de former à la responsabilité par l'acquisition de connaissances utiles pour conduire sa vie.

Le CLONG regroupe 15 ONG de la solidarité internationale décidées à mutualiser leurs expériences et à renforcer leur capacité de dialogue avec les pouvoirs publics. Le volontaire de solidarité internationale s'engage auprès d'une association dans le cadre d'une mission d'urgence humanitaire dans un pays du Sud ou de l'Est pour une durée comprise entre un et six ans. Un agrément est délivré par le ministère des Affaires étrangères. Ce statut, fixé par un décret de 1995, prévoit en outre la couverture sociale applicable et l'indemnité de subsistance. 2 000 jeunes sont concernés et le nouveau statut en cours d'élaboration prévoit de porter ce chiffre à 20 000.

## **II. DU "COMPLEXE DE PETER PAN" A L'ENVIE D'AGIR**

Les inquiétudes quant à l'avenir du programme « Envie d'Agir ! », suscitées par la nouvelle configuration gouvernementale, ont été partiellement levées par les propos du ministre de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative qui a déclaré son intention de « maintenir et même de continuer à développer « Envie d'agir ! », notamment sur le plan européen. De son côté, la Directrice de la jeunesse a confirmé le Centre d'Information et de la Documentation Jeunesse (CIDJ) dans son rôle de coordonnateur des sites Internet développés dans le cadre d' « Envie d'agir ! »

## 2.1 Quels prolongements possibles pour " Envie d'agir ! " sur le terrain du lien Armées-Nation ?

Trois éléments principaux ont inspiré cette opération :

- Le choc de l'entre deux tours de la présidentielle 2002 marquant à la fois la forte mobilisation des jeunes et leur taux d'abstention.
- L'approche de M. FERRY qui veut aider les jeunes à sortir du « jeunisme permanent »
- Le désir de donner une image médiatique positive des jeunes, cantonnés trop souvent à l'incivilité, la délinquance et la violence.

« Envie d'agir ! » n'est pas une création nouvelle puisqu'il s'agit de la mise en cohérence des très nombreux dispositifs existants (« le millefeuilles administratif. ») Ses objectifs sont une meilleure information de la jeunesse et un partenariat renforcé avec les associations par le biais, en particulier, des instances participatives de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse (Conseils de la Jeunesse national et départementaux etc.)

Le dispositif ayant évolué depuis comprenait trois volets :

- Un guide vendu à 900 000 exemplaires (3 euros), et largement distribué dans les écoles.
- Un site [www.enviedagir.fr](http://www.enviedagir.fr).
- La tenue de journées « Envie d'Agir », avec comme action complémentaire « les Routes de l'engagement » du CIDEM.

« Envie d'Agir ! » est parrainé par des personnalités, emblématiques des valeurs des jeunes. Un référent projet adulte est le bienvenu. De nombreux projets sont consacrés à l'aide aux personnes âgées et les jeunes en retirent des expériences très enrichissantes. La proportion est de deux tiers de créateurs de projets et d'un tiers de participants à des projets.

Le site « Envie d'Agir ! » propose depuis mars 2003 une base de données décrivant les actions et projets menés par des jeunes, et les mesures d'accompagnement. L'objectif de fréquentation de 600 000 visites a été atteint. Une nouvelle version du site tournée autour du concept de portails doit voir le jour, avec le concours possible d'experts dont la mission sera de répondre aux questions des jeunes.

En 2003, 500 jeunes ont présenté un projet à l'espace Initiatives et projets du CIDJ. Parmi les motivations vient en premier le besoin de faire ses preuves, ensuite la volonté de réaliser un rêve et enfin le souhait d'avoir un métier. Ils rencontrent tous les mêmes difficultés, à savoir un manque d'information et le besoin d'évoquer leurs projets. Ils ont également dans l'ensemble ont une grande méconnaissance de leur environnement et des ressources et possibilités qui leur sont offertes.

Le projet « Envie d'agir ! » est symptomatique de la volonté des pouvoirs publics de favoriser l'engagement des jeunes générations au service des autres.

Il est à noter que le volet défense n'était pas pris en compte.

## **2.2 Remarques concernant le volet défense**

Les porteurs de projets intéressant la Défense sont dirigés vers les organismes s'occupant de volontariat civil. Les filles sont plus nombreuses à consulter le site. Les antennes jeunesse et sports et le réseau Information jeunesse sont indispensables pour faire éclore les projets.

Le site Internet de la Commission Armée-Jeunesse ambitionne d'être présent, même de façon modeste, sur le site « Envie d'agir ! » en y diffusant une information sur le Prix armée-jeunesse, les stages dans les armées, l'accès aux préparations militaires (P.M.), les formations militaires initiales pour la réserve (FMIR) et les volontariats.

L'opération « Envie d'Agir ! » reposant sur une pédagogie du projet, il ne suffit pas, pour valoriser les P.M. de proposer des activités.

## **III. P.M., FMIR, VOLONTARIAT MILITAIRE : UNE NEBULEUSE MAITRISEE ?**

### **3.1 Les objectifs initiaux et actuels**

La Commission a souhaité d'abord revenir sur les origines de la préparation militaire, son évolution depuis sa création et sur le cadre juridique qui la délimite. Depuis la suspension de la conscription, pour la majorité des jeunes Français et Françaises, la délivrance du message d'information relatif aux P.M s'effectue à l'occasion de la Journée d'Appel de Préparation à la Défense.

Il s'agit de préserver et renforcer le lien Armées-Nation (la P.M. doit s'intégrer dans le continuum du parcours citoyen : enseignement de défense, Journée d'Appel et de Préparation à la Défense et recensement), d'alimenter les réserves tant opérationnelles que citoyennes et de participer à la permanence d'un recrutement de qualité ainsi qu'à l'adhésion positive de la jeunesse.

### **3.2 Le constat et les freins à l'engagement**

Les différentes versions des messages délivrés ont été analysées par les membres du groupe ; même s'il est difficile de conclure sur les mérites comparés de tel ou tel support, il faut cependant relever une évolution quantitative à la baisse du message relatif aux P.M. depuis la première version des JAPD. L'approche métier ressort clairement comme l'objectif principal du message délivré, les armées étant confrontées dans la durée à une obligation de recrutement consubstantielle à la professionnalisation.

La mise en perspective de la préparation militaire au regard de ce que sont notamment l'engagement et le volontariat gagnerait à être encore clarifiée car il est constant, en dépit des efforts déployés par les intervenants, que les jeunes confondent ces différentes formules au sortir de la JAPD ce qui constitue un frein à l'exercice de leur libre choix.

Il est à noter également la difficulté de dégager une vision commune entre les armées en ce qui concerne les conditions d'accès et les contenus des PM, à l'exception de l'aptitude médicale et au fait que le candidat doit avoir effectué sa JAPD préalablement à la PM.

Les présentations hétérogènes et les nombreux dispositifs proposés aux jeunes permettent, à certains d'entre eux, de prendre quelques libertés avec les dispositions en vigueur.

La Commission a soutenu ces dernières années deux démarches : les contrats courts « marine » (idée non reprise) et le programme « JET » à destination des délinquants faisant l'objet d'une réinsertion (idée abandonnée.) Lors d'entretiens menés sur la Base Aérienne de Cambrai, la Commission a noté que l'appel au volontariat à l'issue de la FMIR ne donnait pas de résultats significatifs tant sur le plan de l'intégration des réserves que pour la souscription d'un engagement dans l'armée d'active.

La Commission s'inquiète également de la rémunération proposée aux jeunes qui effectuent une préparation militaire ou une FMIR, même si la motivation du volontaire à l'époque de la conscription n'était pas toujours désintéressée. Placer la rémunération au centre des motivations de la jeunesse peut en effet poser problème, a fortiori lorsque l'on analyse la faiblesse de l'engagement dans les réserves. L'assimilation par les jeunes de la préparation militaire à un « travail d'été » serait désastreuse...

Les raisons en sont la méconnaissance qui trouve sa source dans le déficit d'information ou une information insuffisamment ciblée.

Le premier élément à mettre en exergue est le caractère récent des dispositifs. Il faut également signaler les ajustements effectués par les armées suite aux retours d'expérience, la nécessaire maturation des outils et des formations mis en œuvre, et la recherche de leur adéquation avec leurs besoins spécifiques. Cet ensemble de considération milite en faveur d'une absence d'uniformisation des préparations militaires entre les armées.

Cependant il faut rappeler que l'article premier de la loi qui a institué la professionnalisation déclare solennellement que chaque français qui le souhaite peut participer à la défense de son pays. Afin que cet engagement ne se résume pas à une simple déclaration d'intention le droit ouvert à la jeunesse doit pouvoir être effectivement exercé !

C'est la raison pour laquelle la Commission doit centrer sa réflexion sur la question de l'accès à l'information de la jeunesse sur le plan quantitatif et qualitatif ou en terme d'utilité pour cette dernière. Elle appelle par conséquent de ses vœux une clarification rapide de l'ensemble du dispositif des P.M. et des FMIR.

La diffusion de l'esprit de défense ne peut en effet reposer sur un dispositif confus dont la complexité n'échappe à personne et qui joue le rôle d'un véritable repoussoir envers la jeunesse.

### **3.3 Le volontariat militaire (Terre et Gendarmerie)**

Le volontariat dans les armées est régi par un ensemble de textes qui définissent une politique visant trois objectifs :

- Réaliser les effectifs des unités.
- Constituer une ressource potentielle fidélisée et apporter une aide au recrutement d'officiers et de sous-officiers.

Le recrutement, surtout local, se fait sans difficulté, le nombre de candidats étant supérieur aux besoins. Le volontariat est pour ces derniers un tremplin vers le statut d'engagé volontaire.

La Gendarmerie nationale n'a pas d'engagés militaires du rang, raison pour laquelle la possibilité de recruter des volontaires a connu un grand succès. Il s'écoule en moyenne 3 mois entre le dépôt de candidature et l'entrée en formation.

La cohérence de la sélection permet de considérer que « le volontariat est un atout dans une carrière de sous officier. »

## ANNEXE

**Le groupe de réflexion « ENGAGEMENT DES JEUNES » a eu l'honneur d'auditionner successivement lors de la session 2003-2004 les personnalités suivantes :**

**Mme TOULGOAT**, *Sous-directrice à l'Observatoire Social de la Défense (OSD)*

**Mme CHAMBON** *coordinatrice du Comité de Liaison d'Organisations Non Gouvernementales de volontaires (C.L.O.N.G.)*

**M. DELANOË**, *chef du projet « Envie d'Agir » au ministère, de la Jeunesse, de l'Éducation Nationale et de la Recherche.*

**M. ROGÉ**, *chargé de mission « Initiative et projet des jeunes » chef de projet Envie d'Agir à la direction générale du CIDJ.*

**Mlle BERJOT**, *conseillère au CIDJ.*

**Mme CHALENCON**, *de l'association Uni-Cités.*

**Général FASSIER et M. VOIZARD** *Fondation Paul DELOUVRIER.*

**M. BAUDRILLARD** *Union des Sociétés d'Education Physique et de Préparation Militaire.*

**Médecin chef TURPIN** *Service de Santé des Armées.*

**Général CHOQUET** *Gendarmerie nationale.*

**Commandant GOSSET** *Gendarmerie nationale.*

**Lieutenant-colonel BOULLET** *Armée de Terre.*

**Lieutenant colonel MICHEL** *Armée de terre.*

**Capitaine de vaisseau NOURRIT** *Marine nationale.*

**Lieutenant MIEL** *Armée de l'Air.*

## PROPOSITIONS

### PROPOSITIONS ET INTERROGATIONS DE LA COMMISSION

#### 1 Le volontariat

Etablir le bilan des expériences locales entre les armées et la société civile.

Analyser leur impact auprès des jeunes de moins de 18 ans.

Assurer une meilleure promotion de ces initiatives auprès des jeunes.

Analyser l'attrait des jeunes pour une expérience nouvelle, le souhait de vivre une aventure ou une mission valorisée.

Mener une enquête-miroir sur la perception qu'ont les militaires des jeunes.

Instaurer et promouvoir une Validation des Acquis de l'Expérience.

Elaborer une documentation d'expériences d'engagements spécifiques à la Défense.

Prendre en compte l'image que le jeune en situation de difficulté scolaire a de l'institution militaire.

Valoriser une typologie des projets spécifiquement militaires ou liés à la sécurité civile en particulier à destination des collégiens, lycéens et apprentis.

Aider les ONG à résoudre les difficultés rencontrées par les jeunes et touchant à la couverture sociale, la retraite etc.

Envisager un « service humanitaire européen. »

Rééquilibrer le dispositif actuel qui tend à privilégier les jeunes avec un fort bagage universitaire en faveur des moins diplômés

Généraliser le modèle proposé par l'association « UNI-CITES. »

#### 2. Du complexe de Peter Pan à l'envie d'agir

Prendre en compte la volonté ministérielle de développer le programme notamment par une dimension européenne.

Accentuer le caractère intergénérationnel sans déposséder les jeunes de leurs projets.

Mettre en avant des projets à caractère collectif associant des « seniors » au titre du devoir de mémoire et de l'esprit de défense. Mettre en place lors du « mois de l'engagement » des actions communes menées par le ministère de la Défense et le ministère de la Jeunesse et des Sports et de la Vie associative.

Réaliser dans un souci de proximité des actions communes entre unités militaires et projets jeunes (collégiens, lycéens, étudiants jeunes travailleurs.)

Recenser et valoriser une sélection d'actions civilo-militaires locales (au moins une par armée.)

Faire connaître le "prix Armées Jeunesse", l'Accord Cadre sur le sport signé entre le ministère de la Jeunesse et des Sports, de la Vie associative et le ministère de la Défense.

Rendre accessibles les informations et les contacts sur les possibilités de participer aux P.M. et d'intégrer les activités de la réserve opérationnelle et citoyenne.

### **3. P.M, FMIR, volontariats militaires : une nébuleuse maîtrisée ?**

Saisir les raisons des écarts entre le texte de loi et les dispositifs mis en œuvre par les armées.

Proposer, le cas échéant, des mesures correctrices pour viser à une homogénéité entre les armées.

Proposer, le cas échéant, un texte de loi (volet réglementaire) afin d'entériner les divers dispositifs.

Ce premier constat peut être également appliqué à l'utilisation qui est faite des volontariats.

Mettre en œuvre un dispositif qui permettra à l'Etat de reconnaître l'engagement citoyen au travers d'une validation ou d'unités de valeur (dispositif mis en place par l'Ecole Supérieure de Commerce de Paris) ou grâce à tout autre système de bonification.

Dans un état d'esprit voisin, il serait utile que le groupe puisse réfléchir sur la manière d'inciter les jeunes à la prise d'une « année civique. » Cette incitation pourrait reposer sur des mesures d'accompagnement et de reconnaissance particulières, qu'il s'agisse de dispositifs académiques ou professionnels à l'issue des études en lycée général ou professionnel et avant l'entrée à l'université ou en école d'ingénieur à l'instar des pays anglo-saxons et scandinaves.

Rationaliser l'information au travers de la création de lieux uniques d'information et de rencontre à l'attention des jeunes.

Utiliser le site « Envie d'agir » pour accueillir l'intégralité des informations et outils sur les différents dispositifs relatifs aux P.M. et aux FMIR. Cette proposition doit s'accompagner d'entrées « Jeunes » au sein des différents portails de l'ensemble des sites ouverts au public gérés par les SIRPA de même que celui animé par le ministère de la Défense.

Harmoniser l'arborescence des différents sites réservés à l'accueil du public jeunes permettant d'accroître leur lisibilité à l'instar de la clarification réclamée sur les cursus de volontariat proposés par les différentes armées au travers des P.M. et des FMIR.

La Commission fait sienne l'idée de restaurer la notion d'effort collectif et du sentiment d'appartenance à la Nation française, entité aux contours multiples. Ce sentiment d'appartenance trouve son accomplissement notamment au travers de l'adhésion à la politique de défense et à la participation des citoyens à la défense de la France. C'est le sens qui fait la loi et non l'inverse. Une question essentielle reste celle du caractère obligatoire de l'engagement citoyen.

Dans l'absolu, le choix repose sur l'expression d'une volonté ; la Commission qui s'interroge sur l'opportunité d'une démarche qui résulterait d'une

obligation légale, penche en faveur d'un tel dispositif accompagnant la démarche individuelle.

Cette proposition qui peut sembler paradoxale trouverait sa concrétisation au travers :

- De la philosophie générale et de l'orientation impulsée par le politique au travers de l'action nationale « Envie d'agir. »
- Du degré d'implication des jeunes dans le dispositif actuel.
- Des modalités de mise en œuvre du dispositif actuel.
- De l'association plus étroite du ministère de la Défense au dispositif « Envie d'agir » ce qui ne signifie pas pour la CAJ le désir de « militariser » l'outil.

La synergie résultant d'une mise en commun des moyens avec les réseaux civils (Associations, syndicats étudiants, jeunes travailleurs etc.), faciliterait les relations avec les administrations en charge de participer à la défense et à la cohésion nationale sous toutes ses formes en leur permettant d'être en contact étroit avec les préoccupations des jeunes citoyens.

Divers questionnements s'imposent alors :

Le volontariat doit-il être exclusivement au service du recrutement ?

La P.M. doit-elle perdurer dans l'hypothèse où elle est en concurrence avec la FMIR ?

La P.M. est-elle une forme de recrutement suffisante pour alimenter les réserves ?

Quel est (sont) le(s) profil(s) recherché(s) pour les volontaires ?

En guise de conclusion il convient de rappeler le droit pour tous les citoyens jeunes gens et jeunes femmes de s'impliquer, de « s'engager » dans des dispositifs et actions participant de l'esprit de défense et de l'engagement personnel au service de la collectivité en développant l'esprit de défense. Dans le cadre du volontariat civil, il conviendrait de favoriser la mixité sociale et culturelle des jeunes.

La Commission souhaite que ce principe républicain soit respecté et que toutes les modalités de participation puissent être facilement accessibles et lisibles.

En ce qui concerne la préparation militaire les disparités de mises en œuvre font craindre des dérives l'hétérogénéité des parcours et modalités d'exécution ne peuvent perdurer en l'état.

La PM ne pouvant être uniformisée car les enjeux sont différents selon les impératifs de recrutement des différentes armées, il convient de restaurer l'esprit d'une participation élargie de la jeunesse à l'esprit de défense. Cette période pouvant constituer un prolongement de la JAPD assorti d'actions concernant la cohésion sociale, la solidarité, l'action citoyenne et la sensibilisation au volet militaire dans le respect du choix individuels

\*\*\*

## **RAPPORT DU GROUPE**

### **PREAMBULE**

La richesse des interventions (Annexe 1) et le nombre des questions restées en suspens à l'issue de la session écoulee a motivé la rédaction du présent rapport d'étape.

Il fonde un thème d'étude dont l'intérêt sociétal est reconnu par l'ensemble des membres du groupe de travail.

Le maintien et la promotion du lien Armées-Nation ont guidé nos réflexions ; cet objectif prend son sens dans un environnement qui intègre la notion d'esprit de défense et les concepts d'engagements citoyens, tant individuels que collectifs dans toutes leurs composantes.

Cette thématique validée par le cabinet du Ministre de la Défense concerne l'engagement des jeunes dans toute sa diversité :

- implication citoyenne,
- développement de l'esprit de défense,
- participation à des dispositifs militaires et civils et montage de projets qui constituent les principes actifs illustrant l'esprit de l'ordonnance de 1959 dans les domaines d'application du concept de défense globale (militaire, économique culturelle et de cohésion sociale.)

Elle confirme la volonté de rapprochement du ministère avec celui de l'Education nationale, de la Jeunesse et des Sports et de la Recherche.

Le succès remporté en décembre 2003 par le Colloque conjoint : « Que défendre aujourd'hui ? » en témoigne.

### **METHODOLOGIE**

Notre rapport repose sur l'audition de personnalités dont la liste figure en annexe.

Il présente la réflexion conduite par le groupe de travail puis les propositions et/ou les interrogations associées.

## **PLAN DU RAPPORT**

### **I – REFLEXIONS SUR L'ENGAGEMENT DES JEUNES**

#### **1 DE L'OBLIGATION AU VOLONTARIAT : ETAT DES LIEUX**

##### **1.1 LE VOLONTARIAT EN QUESTION**

##### **1.2 QUEL DEVENIR POUR LE VOLONTARIAT ?**

##### **1.3 VERS UNE NOUVELLE DONNE**

#### **2 DU COMPLEXE DE PETER PAN A L'ENVIE D'AGIR**

##### **2.1 QUELS PROLONGEMENTS POSSIBLES POUR « ENVIE D'AGIR ! » SUR LE TERRAIN DU LIEN ARMEES-NATION ?**

##### **2.2 REMARQUES CONCERNANT LE VOLET DEFENSE**

#### **3 P.M., FMIR, VOLONTARIAT MILITAIRE : UNE NEBULEUSE MAITRISEE ?**

##### **3.1 LES OBJECTIFS INITIAUX ET ACTUELS**

###### **3.1.1 HISTORIQUE**

###### **3.1.2 PREPARATION MILITAIRE ET JOURNEE D'APPEL ET DE PREPARATION A LA DEFENSE OU JAPD (EXTRAITS DES VERSIONS 1, 2 ET 3)**

###### **3.1.3 APPROCHE METIER DES ARMEES ET PREPARATION MILITAIRE. RECRUTER : UNE NECESSITE, UN COROLLAIRE A LA PROFESSIONNALISATION**

###### **3.1.4 LES PM DANS LES ARMEES – GENDARMERIE. UNE NEBULEUSE MAITRISEE ?**

##### **3.2 LE CONSTAT ET LES FREINS A L'ENGAGEMENT**

##### **3.3 LE VOLONTARIAT MILITAIRE (TERRE ET GENDARMERIE)**

### **II- PROPOSITIONS ET INTERROGATIONS DE LA COMMISSION**

#### **1 LE VOLONTARIAT**

##### **1.1 LE VOLONTARIAT EN QUESTION. QUEL DEVENIR POUR LE VOLONTARIAT ?**

##### **1.2 VERS UNE NOUVELLE DONNE**

#### **2 DU COMPLEXE DE PETER PAN A L'ENVIE D'AGIR**

#### **3 P.M., FMIR, VOLONTARIAT MILITAIRE : UNE NEBULEUSE MAITRISEE ?**

### **I – REFLEXIONS SUR L'ENGAGEMENT DES JEUNES**

#### **1 DE L'OBLIGATION AU VOLONTARIAT : ETAT DES LIEUX**

## 1.1 LE VOLONTARIAT EN QUESTION

A la suite de la suspension du service militaire, d'aucuns souhaitent voir un service civique ou civil se mettre en place pour redonner le goût des valeurs de la République aux jeunes français et françaises, parallèlement aux différentes formes de volontariat qui existent, tels le volontariat civil (loi du 14 mars 2000) ou le volontariat de solidarité internationale (dont la réforme est en cours à l'Assemblée Nationale après vote du Sénat) et bien sûr le volontariat militaire tel qu'il est inscrit dans un code du service national rénové.

De nombreux projets et propositions de loi ont été présentés récemment dans ce sens.

Cette profusion d'initiatives est symptomatique d'une prise de conscience monde politique à l'instar de celle des citoyens.

La suspension de l'obligation de « l'impôt du temps » au service de la nation a été vécue sans doute comme la disparition d'une contrainte individuelle mais le « désir » du collectif, de la solidarité et de défendre une certaine idée de la cohésion sociale remet à l'ordre du jour l'intérêt des jeunes françaises et français pour une meilleure connaissance de l'outil de défense et de ses acteurs ainsi que pour la participation à des actions de solidarité.

Comment ne pas relever que 30 000 souhaits d'information sur les actions de solidarité exprimés lors des JAPD se perdent dans les « sables » ?

En ce qui concerne le volontariat de solidarité internationale il ne s'agit pas vraiment d'une réforme, mais de la résultante d'un statut conforté par une loi / décret actuel (décret de 1995.)

**Deux types de propositions ont été recensées :**

**Les propositions de lois déposées et projets présentés par les partis politiques,**

**Les réflexions approfondies menées par des ministères.**

**Propositions de lois :**

*PROPOSITION DE LOI VISANT À CRÉER UN SERVICE CIVIQUE ET CITOYEN*

Présentée par Messieurs Roland COURTEAU et Raymond COURRIÈRE, Sénateurs (membres du groupe socialiste), déposé au Sénat le 30 avril 2004.

*PROPOSITION DE LOI TENDANT À CRÉER UN SERVICE CIVIQUE POUR TOUS LES JEUNES.*

Présentée par Messieurs Jean-Marc AYRAULT, Daniel VAILLANT et les membres du groupe socialiste et apparentés - Députés. Enregistré à la Présidence de l'Assemblée nationale le 5 novembre 2003 ; examinée le 25 novembre 2003 ; non adoptée.

*PROPOSITION DE LOI VISANT À CRÉER UN TEMPS CITOYEN, ENGAGEMENT CIVIQUE AU SERVICE DE LA COLLECTIVITÉ, POUR TOUS LES JEUNES ATTEIGNANT L'ÂGE DE LA MAJORITÉ.*

Présentée par Madame Claude GREFF, Députée (UMP) - Enregistré à la Présidence de l'Assemblée nationale le 24 septembre 2003.

*PROPOSITION DE LOI TENDANT À LA CRÉATION D'UN SERVICE NATIONAL DE SOLIDARITÉ CIVIQUE POUR FAIRE FACE AUX CATASTROPHES.*

Présentée par Monsieur Patrick BEAUDOUIN, Député. (UMP) - Enregistré à la Présidence de l'Assemblée nationale le 15 octobre 2003.

**Projets en cours :**

Travail interministériel pour proposer un cadre légal de volontariat en France (inspiré du projet de loi relatif au contrat de volontariat de solidarité internationale.)

Implication du Ministère de l'intérieur dans un projet de loi sur la prévention de la délinquance.

Projet de service civique pour les jeunes présenté en séance à l'Assemblée nationale par le groupe socialiste le 25 novembre 2003 (articles non présentés au vote).

Projet de service civil humanitaire (ou « service civil solidaire ») présenté lors de la campagne présidentielle 2002 par le candidat de l'UDF, Monsieur François Bayrou.

Projet de service civil volontaire de Madame Michèle Alliot-Marie.

Devant le délitement des liens sociaux, culturels et la situation économique de la jeunesse la notion d'obligation ou de rappel aux règles peut constituer une tentation pour le politique.

Certaines prises de position vont jusqu'à imaginer la réhabilitation d'une courte période militaire ou de défense obligatoire gérée en interministériel.

D'autres optent pour la valorisation du volontariat qui, quelque soit son champs d'application, permettrait de renouer avec le sens de l'appartenance à la collectivité nationale.

**Pour le groupe de travail de la Commission Armées Jeunesse (CAJ), la prise en compte du désir des jeunes de s'impliquer dans des actions de cohésion sociale et de défense à caractère militaire ou de sécurité civile doit être notre axe majeur d'investigation.**

L'OSD un outil indispensable au lien armée nation (Annexe 3.)

L'audition de Madame TOULGOAT a permis de prendre acte des premiers résultats d'une enquête sur l'image que donne d'elle-même l'institution militaire, cette étude étant susceptible d'apporter des informations plus précises sur la perception qu'en ont les jeunes.

Les enquêtes récentes tendent à montrer que l'institution militaire bénéficie d'une bonne image dans l'opinion.

Cependant les Français montrent quelques réticences quand on les interroge sur sa modernité est sa capacité à s'adapter.

Comme pour la CAJ, la professionnalisation a profondément modifié la nature des études confiées à l'observatoire, tant les données antérieures sont devenues obsolètes.

Ainsi une étude menée il y a deux ans a porté sur les « viviers » de recrutement et certains de ses aspects peuvent être utiles, d'autant que des travaux plus récents vont dans le même sens sur la façon dont les jeunes perçoivent les armées.

Il en va ainsi d'une étude quantitative menée avec le concours de l'IFOP à partir d'un échantillon représentatif de jeunes de 18 à 23 ans d'un niveau ne dépassant pas bac+2 car c'est dans cette tranche d'âges que se situe le « vivier » de recrutement à étudier. Les résultats montrent qu'un tiers de cette population n'est manifestement pas intéressée par la défense, un autre tiers est susceptible d'être intéressé, et un dernier tiers est fortement intéressé.

L'attrait pour l'institution militaire diffère selon les armées :

- le sentiment d'équipe et de solidarité attire vers l'Armée de Terre,
- l'idée de servir les autres dans la cité constitue l'image de la Gendarmerie nationale,
- la possibilité d'une première expérience professionnelle valorise l'Armée de l'Air,
- l'accès aux métiers techniques est mis en avant pour la Marine nationale.

Les armées apparaissent communément comme un moyen de se réaliser personnellement tout en se rendant utile dans un univers de solidarité.

Comme pour la CAJ l'une des questions majeures reste entre autres à moyen terme celle de la fidélisation et de la participation à la réserve !

Le but est de chercher à savoir dans quelle mesure les jeunes, qui n'auront pas fait de service national, seront disposés à s'engager dans la réserve et quel pourrait être le niveau de participation des jeunes femmes.

L'étude portant sur la tranche d'âge des 18 à 40 ans confirme les résultats précédents. Une nuance doit être faite entre les 18-24 ans qui sont très intéressés par l'institution militaire et la tranche des 24-34 ans totalement investie dans la réussite professionnelle et les problèmes familiaux. Les plus anciens, qui ont connu le service national sont très intéressés par la réserve.

Globalement les motivations qui déterminent l'attrait pour la réserve sont :

- la possibilité de vivre une expérience nouvelle,
- la participation à des actions humanitaires, loin devant l'intérêt de recevoir une formation ou d'acquérir des droits à retraite...

Les jeunes gens sont plus disponibles pour des engagements purement militaires, contrairement aux femmes et aux personnes de 24 à 34 ans. Enfin, les réservistes perçoivent la réserve comme une seconde chance, la possibilité de se réaliser aussi ailleurs que dans leur vie professionnelle. La DICOD qui définit les axes des campagnes de recrutement des différentes armées hésite entre la valorisation de l'aspect aventure et celle de l'accès aux formations professionnelles.

## 1.2 QUEL DEVENIR POUR LE VOLONTARIAT ?

Le groupe tient à remercier tout particulièrement un de ses membres, Madame Véronique BUSSON, de l'association COTRAVAUX, grâce à qui un document sur les différentes formes de volontariat a été mis à sa disposition. Sans qu'il soit besoin de procéder dans les futurs développements à un relevé exhaustif de définitions, il convient néanmoins de constater que, sur le plan militaire, le terme de « volontariat » rappelle le contrat d'engagement. Il s'agit d'un cadre institutionnel précis, alors que le volontariat civil évoque les associations et une pratique de liberté. Il serait donc erroné de plaquer sans précaution le concept de volontariat civil dans le domaine militaire.

Lors de son intervention Monsieur le Général FASSIER nous a fait part de la mise en œuvre d'une réflexion sur le devenir du volontariat.

L'intervenant a rappelé qu'entre 1993 et 1999, notamment comme directeur central du service national, il a suivi de près les discussions sur les formes civiles du service national, en collaboration avec Monsieur VOIZARD.

Le cadre a tout d'abord été celui d'une commission chargée d'arbitrer les tensions pouvant intervenir à propos du partage de la ressource appelée entre les emplois militaires et civils (pour certaines professions comme les médecins ou les cuisiniers.)

Tous deux ont siégé ensuite dans une commission initiée par le Président de la République auprès du SGDN pour réfléchir sur l'avenir de la conscription, question qui fut tranchée dans un sens très éloigné des recommandations qu'elle avait formulées.

Enfin, tous deux travaillent actuellement sur la question du volontariat à la Fondation Paul DELOUVRIER. Elle a diffusé aux candidats à la dernière élection à la présidence de la République un document, qui fut bien accueilli, sur les bases d'un volontariat civil européen.

La réflexion s'est poursuivie et un dossier plus étoffé en cours de préparation dans le cadre de cette fondation traitera des thèmes suivants :

- réflexion éthique sur le volontariat aujourd'hui (sur quelles valeurs développer le volontariat dans une société hostile à toute forme d'obligation),
- histoire récente du volontariat,

- état des lieux (textes commentés et idées forces sur le volontariat (en particulier la différence entre volontariat et bénévolat),
- aspects européens (notamment les cas italien et allemand),
- volontariat et service publics,
- volontariat et entreprise.

Les premières présentations de ce travail auprès des cabinets ministériels concernés ont reçu un accueil favorable. D'ailleurs, beaucoup de réflexions sont menées avec cette particularité que l'on attend du volontariat une ressource humaine gratuite...

Monsieur VOIZARD est intervenu concernant les territoires délaissés et le péril dans lequel se trouve la cohésion sociale.

La mutation de la société impose de réfléchir aux adaptations nécessaires.

Paul DELOUVRIER était l'archétype du haut fonctionnaire capable de mener à bien cette réflexion, en conservant ses principes mais aussi en s'imposant les révolutions intellectuelles nécessaires.

Il avait réfléchi au rôle de l'espace dans l'évolution de la société, par exemple au comportement des jeunes dans les villes, c'est-à-dire au contenu et au contenu de la démocratie de demain. Dans cette perspective, un travail portant sur 150 agglomérations a montré qu'une multitude d'initiatives cherchaient à renouer le tissu social détérioré dans ces zones urbaines.

L'idée est donc née que le volontariat devrait avoir un rôle à jouer dans ces transformations sociétales.

Dans le même temps, apparaissait une convergence de préoccupations et de démarches dans des cabinets ministériels et des associations de chercheurs.

Cette convergence était le signe visible d'un besoin de donner un sens renouvelé au pacte républicain, qui, pour l'ensemble des Français, repose sur l'école et la laïcité, le modèle français d'intégration sociale qui agit à partir des individus et non des communautés, le service militaire pour tous et la promotion sociale en fonction des mérites.

Le volontariat peut devenir un facteur d'intégration et d'évolution s'il est mis en œuvre dans des domaines concrets. Ainsi, il peut venir en aide aux millions de personnes qui ne savent pas se servir de l'outil informatique, alors qu'il deviendra rapidement partout présent, pour l'accès aux services publics notamment.

**L'idée de base de ces réflexions est de faire du volontariat un instrument de modernisation et d'intégration des individus par une implication dans le lien social.**

Autant apparaissent clairement les formes que le volontariat peut prendre dans les domaines sociaux ou humanitaires, par contre dans le cadre des relations marchandes la question réclame vigilance.

D'après les intervenants l'évocation du volontariat en relation avec les entreprises est un sujet délicat, qu'il ne faut pas écarter cependant.

Une perspective intergénérationnelle permet d'imaginer un volontariat des seniors, sous forme par exemple de missions à l'étranger afin d'y proposer des projets de développement.

Il est aussi possible d'envisager des missions envoyées par des PME sur des régions éloignées pour y étudier des possibilités d'implantation.

Dans les métiers artisanaux, et les métiers manuels des aides seraient parfois bienvenues, en vue de conserver des techniques ou des savoirs-faire menacés de disparition.

Enfin, pour moderniser les services publics, le volontariat pourrait jouer le rôle des dernières réserves à engager quand les situations sont bloquées.

Chronique d'une mort non annoncée : JET ou la fin d'un dispositif original...

Puisque nous avons évoqué le volontariat dans un cadre intergénérationnel la commission prend acte de la suppression du dispositif JET (Jeunes en Equipes de Travail.)

La commission regrette de ne pas avoir été informée des menaces qui pesaient sur le dispositif original reposant sur le volontariat conjugué de militaires professionnels et de jeunes en grande difficulté.

Reprenant et faisant siens les propos de Madame le Ministre de la Défense tenus devant les auditeurs de l'IHEDN concernant l'Armée et son rôle social décrit par le Maréchal LYAUTEY, la commission rappelle que tout soldat est un citoyen à part entière et qu'il ne doit pas être réduit au statut de professionnel extérieur à la société.

La suppression « discrète » du programme JET est assortie d'arguments juridiques qui mettent en œuvre un principe de « précaution » élargi qui pourrait de ce fait interdire toute action civilo-militaire et remettrait en cause le concept même d'une relation active et fructueuse entre les armées et la Nation.

Pour autant, le choix du premier prix armées jeunesse qui honore une action entre la Gendarmerie nationale et l'armée de terre en collaboration avec le monde associatif n'est pas fortuit car il reconnaît le bien fondé d'actions à destination des jeunes en situation difficile.

### **1.3 VERS UNE NOUVELLE DONNE**

La commission a souhaité auditionner deux organismes qui interviennent respectivement dans le domaine de la cohésion sociale et de la solidarité internationale : UNI CITES et le CLONG.

« UNI CITES une solidarité de proximité. » Intervention de Madame CHALENCON.

Créée en 1994 afin d'offrir un cadre aux jeunes pour agir à plein temps dans le domaine de la solidarité au niveau local, l'association « UNI-CITES » organise un service volontaire de 9 mois en équipe.

Elle est née du double constat fait par un groupe de personnes ayant des expériences variées de bénévolat :

- si des possibilités de s'investir dans l'humanitaire existent à l'étranger, il n'y avait rien en France permettant un engagement, durable et encadré, dans une structure pérenne,
- il n'y avait pas de lieu de brassage social et culturel permettant de relativiser ou d'échanger des expériences en les comparant à d'autres.

UniCités organise un volontariat en équipes pour répondre précisément à cette recherche de confrontation de parcours différents. Ces équipes sont constituées de 6 à 8 jeunes de 18 à 25 ans. Elles sont mises à disposition d'autres associations qui mènent des actions qui sont développées par plusieurs partenaires en même temps.

Les types d'actions concernées visent à créer du lien social en faveur de populations en difficulté (accueil d'enfants à la sortie de l'école, sorties culturelles, soutien scolaire, actions en direction des personnes âgées...)

Pour cette association, l'engagement des jeunes doit reposer sur trois convictions :

- chaque individu peut agir afin d'améliorer la société dans laquelle il vit, et c'est sa responsabilité de le faire,
- les jeunes doivent participer à cette mobilisation citoyenne et ils souhaitent le faire pour peu qu'on leur en donne les moyens et l'opportunité,
- pour mener à bien ce type d'actions il est nécessaire d'unir les forces de tous les partenaires disponibles capables de jouer le rôle d'acteur social.

L'objectif fondamental de l'association, est que cette forme d'engagement devienne naturelle, comme une étape formatrice dans le parcours de la vie qui incite ensuite à mieux s'impliquer dans la société et à prendre conscience de ses responsabilités et de la capacité qu'ont les hommes à faire évoluer leur cadre de vie.

Les jeunes admis comme volontaires reçoivent un complément de formation mais il ne s'agit pas de formation professionnelle : la priorité n'est pas de former aux métiers mais à la responsabilité citoyenne par l'acquisition de connaissances qui vont les aider à conduire leur vie. Les jeunes sont donc suivis par des permanents de l'association qui assurent un accompagnement respectant et favorisant leur liberté.

Des études ont été faites pour chercher à savoir ce que les 600 jeunes que l'association a encadrés comme volontaires ont retiré de cette expérience.

D'abord la conviction qu'aider les autres est perçu par ces jeunes comme étant très formateur. L'enrichissement vient aussi, pour eux, des échanges et des contacts avec des gens d'origines différentes.

Ensuite ressort la primauté des choses concrètes et des gestes quotidiens dans la hiérarchie des valeurs.

Ils en retirent, enfin, une meilleure compréhension de la société et une meilleure maîtrise de leur parcours professionnel.

Globalement, les volontaires se rappellent mieux ce qu'ils ont acquis, dans le cadre des actions auxquelles ils ont participé, que ce qu'ils y ont apporté.

Intervention de Madame CHAMBON : « Le volontariat de solidarité international, entre compétences nécessaires et exigences des projets. »

Le CLONG, dont l'intervenante est coordinatrice, est le regroupement de 15 organisations non gouvernementales intervenant dans le domaine de la solidarité internationale. Elles se sont regroupées afin de mutualiser leurs expériences, mais aussi pour renforcer leur capacité de dialogue avec les pouvoirs publics, par exemple pour améliorer la situation des volontaires et les financements publics de leurs actions.

Le statut de volontaire de solidarité internationale est défini par un décret de 1995 ; il s'agit par exemple, d'une personne qui s'engage auprès d'une association à réaliser une mission d'urgence ou d'action humanitaire dans un pays du Sud ou de l'Est.

L'engagement est également défini dans le temps car la mission doit durer au minimum un an, et 6 ans au maximum. Le statut est ouvert aux majeurs (les mineurs sont donc exclus) et il n'y a pas de limite d'âge supérieure. Dans la réalité, les volontaires qui partent ont entre 25 et 35 ans.

Il faut également être français ou ressortissant de la Communauté européenne (cette restriction pourrait être assouplie.)

Le ministère des Affaires étrangères délivre des agréments à des ONG qui peuvent ainsi employer des volontaires. Pour les volontaires, cet agrément permet une formation avant le départ, dont le contenu varie selon les ONG.

Les volontaires reçoivent une « indemnité de subsistance » dont le montant est fixé entre le minimum de 150 € par mois (parfois 100 €) et un maximum défini par le barème des volontaires civils internationaux servant en entreprise et dans les ambassades (entre 1500 et 2000 Euros par mois.)

Le statut prévoit également la couverture sociale applicable, l'assurance rapatriement, la prise en compte des missions pour la retraite, et les indemnités en cas de chômage au retour.

Il y a actuellement environ 2 000 volontaires en mission et le nouveau statut en cours d'élaboration prévoit de porter ce chiffre à 20 000, soit une multiplication par 10, mais l'enveloppe budgétaire des subventions risque, hélas, de ne pas connaître la même évolution.

Il existe d'autres formes de volontariat que le volontariat de solidarité internationale, par exemple pour des chantiers de solidarité internationale ou le service volontaire européen, le système de volontariat de l'ONU et le volontariat civil international (volontaires partant sous le régime de la loi de mars 2000 avec un statut de droit public pour servir en entreprise et dans les ambassades.)

Les associations intéressées ont souhaité faire évoluer ce statut.

Un projet de loi a été préparé, qui a été adopté en première lecture au Sénat récemment, et qui sera soumis à l'Assemblée nationale prochainement.

Ce projet apporte des modifications.

D'abord on passe d'un décret à une loi, ce qui renforce le statut du volontaire. Il définit la notion de volontaire de solidarité internationale. Il règle la valorisation des acquis de l'expérience et exclut le volontariat du Code du travail. Il supprime l'obligation d'une durée minimum de contrat, renforce les obligations des ONG envers les volontaires. Par contre, il ne comporte aucun engagement financier de l'Etat.

## **2. DU COMPLEXE DE PETER PAN A L'ENVIE D'AGIR**

Le programme « Envie d'agir ! » se justifiait très largement par le rapprochement des départements ministériels chargés de la Jeunesse et de l'Éducation Nationale et permettait de faire le lien entre « éducation formelle » et « éducation informelle. »

La nouvelle configuration gouvernementale a consacré à nouveau cette séparation et l'avenir d' « Envie d'agir ! » s'est légitimement posé.

Les inquiétudes, suscitées par ce nouvel ordonnancement, quant à la poursuite des actions engagées autour de l'opération ont été partiellement levées par les premiers propos de Jean-François Lamour. Le nouveau ministre de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative, déclarait, quelques jours seulement après sa nomination, son intention de « maintenir et même de continuer à développer « Envie d'agir ! », notamment sur le plan européen. »

D'autre part, la Directrice de la jeunesse écrivait au président du CIDJ le 14 avril dernier pour confirmer le CIDJ dans son rôle de coordonnateur des sites Internet développés dans le cadre d' « Envie d'agir ! » en indiquant que le développement de ces derniers constituait « une priorité. »

Sur le site envie d'agir, existait une rubrique citoyenneté qui, paradoxalement, ne comportait pas de volet défense, mais qui s'intitulait « Aux armes citoyens ! »

### **2.1 QUELS PROLONGEMENTS POSSIBLES POUR « ENVIE D'AGIR ! » SUR LE TERRAIN DU LIEN ARMEES-NATION ?**

Selon Monsieur DELANOË, chef du projet « Envie d'agir ! » au ministère, de la Jeunesse, de l'Éducation Nationale et de la Recherche, trois éléments principaux ont inspiré cette opération :

- Le choc de l'entre deux tours de la présidentielle 2002 qui avait révélé une puissante mobilisation des jeunes et paradoxalement leur grosse abstention aux deux tours.
- L'approche philosophique de Monsieur le ministre Luc FERRY qui voulait aider les jeunes à sortir du « jeunisme permanent » en prenant des responsabilités. Ils réaliseront ainsi que vieillir c'est mûrir. Les sondages montrent par ailleurs, qu'ils ont un fort désir d'engagement.
- Le désir de donner une image médiatique positive des jeunes, actuellement par trop assimilés aux phénomènes d'incivilités, de délinquance ou de violence.

Qu'est-ce que « Envie d'agir ! » ?

Surtout pas une création nouvelle, il s'agit en fait de la mise en cohérence des très nombreux dispositifs déjà existants (« Mille-feuilles administratif. »)

Ses axes d'effort sont une meilleure information de la jeunesse et un partenariat renforcé avec les associations par le biais, en particulier, des instances participatives de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse (Conseils National et Départementaux de la jeunesse, Conseils de la vie lycéenne etc..)

Concrètement, « Envie d'Agir ! » repose sur plusieurs volets :

- Un guide d'adresses utiles présentant différentes formes d'engagements et leurs modalités d'exécution.
- Un site internet qui répond à une double démarche.
- Des informations sur les différents domaines d'engagements proposés par le ministère : Citoyenneté, Économie, Sport, Environnement, Solidarité et humanitaire accompagnées d'une information très concrète sur chacun de ces thèmes ainsi que sur les modalités de création d'une association (budget, droit etc.)
- Une recherche individuelle de jeunes pour des projets.
- Une base de données départementale avec des projets et activités d'associations, plus des dispositifs d'État ou de collectivités.

L'organisation des journées « Envie d'Agir ! »

Elles doivent permettre aux jeunes de rencontrer à l'école ou dans des associations, pour un premier contact, des responsables qui peuvent les aider afin de monter leur projet ou leurs idées.

Action complémentaire : « les routes de l'engagement » du CIDEM (civisme et démocratie) qui diffuse le guide et organise des débats à l'école avec jeunes, associations et élus locaux.

Enfin, « Envie d'Agir ! » a organisé un concours pour les 12-28 ans qui récompensera une sélection régionale (600 lauréats), puis nationale (36 lauréats) parmi 1800 projets proposés (remise des prix fin 2003 sur France 3.) Les projets, réalisés ou en cours de réalisation, sont orientés vers l'aide à la collectivité, en particulier aux anciens. L'accompagnement médiatique de cet événement devrait avoir un impact positif sur l'image des jeunes.

Pour 2004, le guide sera amendé et réédité, et des guides régionaux verront le jour (souci de la proximité) avec le relais médiatiques de la presse quotidienne régionale qui constitue une véritable valeur ajoutée.

Le site fera aussi un effort sur la population 11-18 ans très friandes d'information.

Enfin, le concours sera reconduit.

Pour conclure l'intervenant a insisté sur la vitalité acquise par le processus et sur son évolution continue et pragmatique.

L'élaboration du guide a été conduite par l'éditeur du ministère en partenariat avec Hachette routard, une équipe de journalistes et des conseillers départementaux de la jeunesse. 900 000 exemplaires, vendus 3€, et une abondante diffusion gratuite dans les écoles.

**Volet financier.**

600 000 € complètent les dispositifs déjà existants (ex : Défi jeunes es d'un coût de 3,5 millions.)

C'est à la fois beaucoup et insuffisant car le risque est la déception des jeunes non retenus. D'où la nécessité d'une information continue et d'un travail d'accompagnement de cette population qui veut connaître la raison du refus. A cet effet, une action de formation par les équipes régionales en direction des acteurs locaux et en contact avec la presse a été entreprise. Le but étant que les jeunes, où qu'ils s'adressent, puissent avoir une première réponse et trouver une chaîne de prise en charge.

#### **L'intégration du volet « défense » dans « Envie d'Agir ! »**

Un membre insiste pour que « Envie d'Agir ! » ne soit pas réduit à un simple soutien financier alors qu'il est avant tout une force de proposition et d'ouverture vers des projets insoupçonnés et un moyen de toucher des jeunes hors circuit (milieux ruraux, urbains...)

#### **Les motifs de rejet des 1 200 dossiers (sur 1 800) non retenus pour le concours.**

Les deux motifs essentiels des rejets relèvent soit d'un hors sujet du projet qui masque, en fait, la satisfaction d'un désir personnel (vacances, loisirs etc.), soit un défaut d'accompagnement du projet (pas de budget, de garanties, etc.)

Les projets retenus et primés sont déjà réalisés ou en cours de réalisation.

#### **Evaluation de l'impact de « Envie d'Agir ! »**

Actuellement, il n'est pas possible de le faire, mais des indicateurs sont disponibles.

Ainsi, les 900 000 exemplaires du guide sont épuisés et il est toujours demandé !

Le site a reçu plus de 800 000 connexions à ce jour et « Envie d'Agir ! » a aidé à la réalisation de 5 000 initiatives.

Ce sont des signes encourageants mais une évaluation plus fine reste à faire (en quoi « Envie d'Agir ! » déclenche concrètement un engagement des jeunes.)

On peut constater aussi, en particulier dans la presse régionale, une évolution positive de l'image des jeunes.

#### **La validation et la valorisation des travaux des jeunes.**

Un « Passeport du Bénévolat » a été créé par Le CDJ de Belfort et, dans cet esprit, « Envie d'Agir ! » a en projet un « Passeport de l'engagement » où seraient consignées les différentes expériences du jeune.

Il lui permettrait de faire état, dans un entretien d'embauche, de son engagement et de sa prise de responsabilité sociale et citoyenne, ce qui constituerait un « plus » dans un CV.

Néanmoins, dans le projet de passeport que nous avons pu consulter, il n'y pas de rubrique qui pourrait correspondre à un éventuel engagement dans les

armées, que se soit sous la forme d'un volontariat ou d'un engagement, par exemple dans les réserves.

**L'aspect intergénérationnel de « Envie d'Agir ! »**

« Envie d'Agir ! » est parrainé par des personnalités, emblématiques des valeurs des jeunes, qui ont accepté de les rencontrer. Un référent adulte éventuel, pour un projet, est le bienvenu. En revanche, de nombreux projets sont consacrés à l'aide aux personnes âgées et les jeunes retirent de celles-ci des apports d'expériences très intéressants.

**La part des porteurs de projets et celle des jeunes qui veulent seulement participer à des projets.**

La proportion est de 2/3 de créateurs de projets et 1/3 de participants à des projets.

**Le contrôle des informations figurant sur le site et relatives à des institutions.**

Les organismes évoqués sur le site ont validé les informations qui les concernent. Une procédure existe pour les encourager à améliorer leurs fiches.

**Adresse du site.**

enviedagir.fr

**Composition de l'équipe.**

Une équipe éditoriale de 4 personnes (3 journalistes qui traitent les actualités et un spécialiste du web.)

Une équipe nationale M.Delanoë et une secrétaire, en liaison avec le réseau national et régional de l'ex-Jeunesse et Sport.

Un chef de site « Envie d'Agir ! »

Une équipe communication au sein de la délégation communication du ministère.

Monsieur ROGÉ, chargé de mission « Initiative et projet des jeunes », et chef de projet « Envie d'Agir ! » à la direction générale du CIDJ, est intervenu sur sa mise en œuvre concrète. Il présente notamment le site Internet « Envie d'agir ! »

Ouvert le 12 mars 2003, le site Internet « Envie d'agir ! » est une base de données offrant des informations concrètes sur les actions conduites et les projets menés par des jeunes dans tous les domaines, et sur les mesures d'accompagnement proposées par différents organismes susceptibles de les y aider.

Le groupe de travail de la CAJ a pu découvrir les différentes « fenêtres » qui constituent l'architecture du site, ainsi que les différents cheminements possibles pour accéder aux informations souhaitées.

Après plusieurs mois de fonctionnement, il est possible d'établir un bilan provisoire. L'objectif de fréquentation a été atteint avec 600 000 visites et le dispositif semble correspondre à l'attente des jeunes de 17 à 28 ans.

Mais, aujourd'hui le contenu du site ne permet pas de traiter les demandes des plus jeunes car cela impose une pédagogie différente. Il existe aussi une attente particulière chez les enseignants à laquelle veut répondre le nouvel outil « Pro Envie d'agir » en cours de développement. Il est prévu également de proposer le concours d'experts pour répondre aux questions complexes.

La nouvelle version du site aura 27 pages d'accueil et abandonnera la logique de magazine qui est actuellement la sienne, pour une logique « de portails » donnant accès à plus de contenu.

L'accès sera régionalisé et il y aura de la vidéo en ligne.

Un journal hebdomadaire sera diffusé aux utilisateurs.

Mademoiselle BERJOT, est Conseillère au CIDJ et animatrice de la structure d'accueil et d'aide destinée aux jeunes souhaitant mener des projets, sur le bilan de cette structure.

Il existe une attente importante à cet égard : au rythme de 4 à 5 par jour, elle a reçu près de 500 jeunes en 2003. Les projets que ces jeunes souhaitent réaliser relèvent, par ordre décroissant d'importance, du domaine artistique et culturel, de la création d'activité économique, de la solidarité, des voyages, de la science et des techniques, des sports, de l'environnement et du patrimoine. Ces jeunes sont à la recherche de conseils et d'informations, plutôt que de partenariats. Les projets collectifs (par exemple ceux qui nécessitent la création d'associations), sont plus nombreux (68%) que les projets purement individuels.

Ces jeunes sont en majorité des étudiants (49%) et sont essentiellement originaires de l'Île de France. Ils ont entre 18 et 25 ans (68%).

Parmi leurs motivations vient en premier le besoin de faire ses preuves, ensuite la réalisation d'un rêve et l'accès à une profession.

Ils rencontrent tous les mêmes difficultés, quelles que soient leur niveau d'étude ou leur origine sociale : le manque d'information en premier lieu, le besoin de parler de leurs projets. Egalement ils ont une grande méconnaissance de leur environnement et des ressources qu'il peut leur offrir.

Il est nécessaire, souvent, de les mettre en confiance pour révéler les énergies.

Divers dispositifs sont susceptibles d'apporter une aide à l'initiative.

Au niveau européen il existe un programme « Jeunesse » qui est mis en œuvre par l'Agence pour l'Europe et qui se traduit par exemple dans le dispositif « Volontaires européens. »

Le ministère de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche propose aussi depuis 1987 un dispositif d'accompagnement technique et financier.

Les collectivités locales interviennent également, ainsi que de nombreuses fondations d'entreprises et des associations.

Récemment, un fond départemental d'aide à l'initiative vient d'être mis en place.

Il y a donc un éparpillement qui ne facilite pas les synergies.

## **2.2 REMARQUES CONCERNANT LE VOLET DEFENSE**

Les porteurs de projets intéressant la Défense sont dirigés vers les organismes s'occupant de volontariat civil. Les filles sont plus nombreuses à consulter le site. Les antennes jeunesse et sports et le réseau Information jeunesse sont indispensables pour faire éclore les projets.

Le site Internet de la Commission Armée-Jeunesse ambitionne d'être présent, même de façon modeste, sur le site « Envie d'agir ! » en y diffusant une information sur le Prix armée-jeunesse, les stages dans les armées, l'accès aux préparations militaires (P.M.), les Formations Militaires Initiales pour la Réserve (FMIR) et les volontariats.

L'opération « Envie d'Agir ! » reposant sur une pédagogie du projet, il ne suffit pas, pour valoriser les P.M. de proposer des activités.

## **3. P.M., FMIR, VOLONTARIAT MILITAIRE : UNE NEBULEUSE MAITRISEE ?**

### **3.1 LES OBJECTIFS INITIAUX ET ACTUELS**

Les objectifs de la Préparation Militaire sont les suivants :

- préserver et renforcer le lien armées nation en s'intégrant dans le continuum du parcours citoyen (enseignement de défense, Journée d'Appel et de Préparation à la Défense et recensement),
- alimenter les réserves tant opérationnelles que citoyennes,
- participer du recrutement tant au titre de sa permanence que sur le plan de la qualité et de l'adhésion positive de la jeunesse.

Nous avons souhaité dans un premier temps pouvoir disposer de réflexions sur le rôle qui a été celui de la préparation militaire, véritable volet militaire de l'engagement des jeunes, avant la suspension du service national.

Il était également indispensable de procéder dans un second temps à l'audition de représentants des différentes armées et de la gendarmerie nationale qui ont exposé l'action récemment conduite en matière de préparation militaire et de volontariat militaire.

#### **3.1.1 HISTORIQUE**

L'Union des Sociétés d'Education Physique et de Préparation Militaire a exposé l'historique des préparations militaires dans le contexte de la conscription.

La préparation militaire est à mettre à l'actif de « la Maison du Jeune Français » fondée en 1885.

En 1920 elle devient l'Union des Sociétés d'Education Physique et de Préparation Militaire qui sera, compte tenu de son objet, reconnue d'utilité publique.

Les activités proposées aux jeunes, sous forme de stages d'une durée d'une semaine, sont l'apprentissage du tir, la pratique du sport et quelques rudiments de formation militaire.

Interrompue durant la seconde guerre mondiale, la préparation militaire est réactivée dès 1945.

Avant que le nouveau contexte créé par la professionnalisation ne conduise à l'extinction des sociétés de préparation militaire, ces dernières étaient constituées sous la forme d'Associations de la loi de 1901 et bénéficiaient d'un agrément de l'autorité militaire.

Le responsable de la société de préparation militaire devait également recueillir une habilitation délivrée par le ministère de la Jeunesse et des Sports.

L'encadrement des jeunes volontaires était assuré par des Sous-officiers et des Officiers de réserve.

Les armées avaient pour mission de fournir les locaux, le matériel, la nourriture et l'hébergement des stagiaires ; à titre d'exemple, le Fort Neuf de Vincennes assurait ces prestations au profit des jeunes volontaires encadrés par les sociétés de préparation militaire de Paris et de la petite couronne.

La préparation militaire s'adressait aux jeunes garçons de 17 et 18 ans.

L'information était délivrée par les Centres d'Information de la Préparation Militaire (CIPM) qui organisaient, pour autant que la possibilité leur soit offerte, des conférences dans les établissements scolaires.

Une information était fréquemment délivrée par ailleurs à l'occasion des trois jours.

Sur une base de quinze jours, la préparation militaire consistait en demi-journées de formation, dispensées les samedis et les dimanches que nous pourrions qualifier de « stage théorique » auxquelles s'ajoutait un séjour en camp ou « stage pratique » au cours duquel s'opérait la délivrance des brevets de préparation militaire par et sous le contrôle des armées.

La motivation des candidats trouve son explication dans l'intérêt pour cette formation et les articles du code du Service National qu'il s'agisse du report d'incorporation, de la possibilité de choix du corps d'affectation ou de l'obtention de jours de permission supplémentaires...

Il ne faut pas galvauder toutefois le volontariat et l'engagement réel dont on fait preuve les jeunes français à cette occasion, ni l'apport qualitatif en cadres aux profit des armées.

Il convient d'insister enfin sur le sérieux de la formation délivrée par les sociétés de préparation militaire qui faisaient l'objet d'un contrôle strict de la part des armées.

Si l'impact au niveau national reste difficile à chiffrer on peut estimer qu'il a touché une dizaine de milliers de jeunes par an.

Cette préparation militaire, on l'aura compris ne peut être confondue avec la préparation militaire supérieure permettant l'accès aux Ecoles de formation en qualité d'élève officier de réserve.

Il faut cependant rappeler que l'obtention d'un brevet de préparation militaire « or » par opposition aux brevets « argent » et « bronze » permettait de postuler à la PMS.

Cadre juridique (Annexe 2.)

L'article premier qui fait référence à la réserve militaire évoque la préparation militaire dans le cadre de la poursuite du « parcours citoyen. »

L'article quatre concerne l'admission dans la réserve notamment à l'issue d'une préparation militaire. Cet article affirme par ailleurs que « l'un des objets de la préparation militaire est de pourvoir au recrutement de la réserve. »

L'article douze fait référence à la durée annuelle des activités dans la réserve ; l'encadrement des préparations militaires est l'un des cas où la durée d'activités « peut être prolongée (...) pour une durée maximale de trente jours. »

### **3.1.2 PREPARATION MILITAIRE ET JOURNEE D'APPEL ET DE PREPARATION A LA DEFENSE OU JAPD (EXTRAITS DES VERSIONS 1, 2 ET 3)**

Depuis la suspension de la conscription, pour la majorité des jeunes français, la délivrance du message d'information relatif aux préparations militaires s'effectue à l'occasion de la Journée d'Appel de Préparation à la Défense.

Nous avons fait ressortir les termes qui nous paraissent significatifs dans le message délivré par les Armées – Gendarmerie à l'occasion de la JAPD, soit en amont de la préparation militaire dans leurs trois versions successives.

#### ***Version 1***

La participation volontaire aux activités des forces armées

Les métiers de la Défense ne sont pas réservés aux seuls militaires professionnels ; bon nombre d'entre eux sont accessibles aux volontaires.

Une approche de ces métiers peut être également entreprise au cours des préparations militaires, de même que certains peuvent être pratiqués au cours de périodes de réserve. Pour les exercer, chaque citoyen peut se porter candidat, il en retirera des avantages reconnus en même temps qu'il participera directement à la défense militaire de la Nation.

Projection de la première partie du film : préparation militaire

Les préparations militaires

Sans interrompre leurs études, les jeunes gens qui souhaitent découvrir la vie militaire et recevoir une première initiation aux métiers de la défense peuvent effectuer une préparation militaire au sein des forces armées.

Ils choisiront alors d'effectuer un stage d'une ou plusieurs semaines dans l'armée de terre, la marine nationale, l'armée de l'air ou la gendarmerie.

L'accès à la préparation militaire ou à la préparation militaire supérieure se fera en fonction du niveau du candidat.

Outre l'apprentissage de la vie en groupe et le contact direct avec les militaires et leurs moyens, ceux qui participent à ces préparations peuvent y trouver de nombreux centres d'intérêts, comme par exemple l'initiation aux métiers de la marine, au tir ou au parachutisme.

Les armées proposeront de nombreuses formules :

L'armée de terre propose des PM « de spécialités » (transport, travaux, santé) ou à « options » (parachutisme, montagne, commando) d'une durée de quinze jours chacune par an découpées en quatre périodes.

La marine nationale organise une session annuelle de quinze jours entre le 1<sup>er</sup> octobre et le 31 mai. Une période bloquée de cinq jours pendant les vacances d'hiver ou de printemps dans un port militaire, comportant un embarquement et si possible une sortie à la mer.

Projection de la seconde partie du film : volontariat

Projection de la troisième partie du film : réserve

### **Version 2**

Stage d'initiation militaire au sein des forces armées.

Une à quatre semaines réparties sur l'année, selon les armées.

La préparation militaire cadre permet de suivre une formation au commandement.

Constitue un atout pour une intégration dans la réserve ou l'accomplissement d'un volontariat.

Conditions d'accès : être français, filles et garçons de 18 à 30 ans, JAPD effectuée, réussite aux tests d'aptitude.

Renseignements.

### **Version 3**

Module 3 : les métiers de la défense

2<sup>ème</sup> séquence : « Mode d'emploi » composé de trois séries de diapositives

Trois diapositives « Les hommes et les femmes de la défense »

Douze diapositives « Profession : Défense »

Profession militaire

Des savoir-faire uniques

des compétences communes

Un recrutement diversifié

Les femmes militaires

Militaires du rang : le spécialiste

Sous-officier : le cadre expert

Officier : le décideur

Profession : civil de la défense

Des civils de tout grade

Réserviste : une vie doublement active  
La défense comment y goûter ?  
Préparation militaire : une immersion de quelques jours  
Volontariat : une expérience professionnelle de plusieurs mois  
Une aventure à la carte...  
Trois diapositives « Plus qu'une étape. »

### **3.1.3 APPROCHE METIER DES ARMEES ET PREPARATION MILITAIRE. RECRUTER : UNE NECESSITE, UN COROLLAIRE A LA PROFESSIONNALISATION**

L'approche métier ressort clairement comme l'objectif principal du message délivré par les armées durant la JAPD y compris à l'occasion du volet relatif à la préparation militaire.

Les armées sont en effet confrontées dans la durée à une obligation de recrutements en quantité et en qualité. Pour tenir leurs objectifs elle se doivent de conjuguer attractivité et fidélisation.

Le service national qui constituait un lieu de recrutement privilégié n'existe plus et les armées ont l'obligation de se faire connaître pour vendre ce qui reste selon leurs propres termes « plus qu'un métier. »

Ce contact avec des professionnels doit pouvoir déboucher sur un engagement à servir dans les réserves, qui est rappelons-le « l'un des objets » de la préparation militaire.

L'objectif de la JAPD est de rappeler aux plus jeunes l'histoire de France au travers du devoir de mémoire, la nécessité d'une défense et les métiers de la défense.

Elle a également pour objet d'aider les jeunes en difficulté et de permettre l'actualisation et de compléter les données issues du recensement.

A fait son apparition la possibilité pour les unités militaires de faire visiter leurs installations et leurs matériels.

La volonté de répondre à la demande de réactivité formulée par les jeunes, résultat des questionnaires diffusés lors de la JAPD a conduit à réaliser une troisième version actuellement utilisée.

De plus, les jeunes bénéficient dorénavant d'une initiation au secourisme.

Même s'il est bien difficile de conclure sur les mérites comparés de tel support par rapport à tel autre, on peut cependant relever une évolution quantitative à la baisse du message relatif aux préparations militaires depuis la première version des JAPD...

La mise en perspective de la préparation militaire au regard de ce que sont notamment l'engagement et le volontariat gagnerait à être encore clarifiée car il est constant, en dépit des efforts déployés par les intervenants, que les jeunes confondent ces différentes formules au sortir de cette journée, ce qui constitue un frein à l'exercice de leur libre choix.

S'agit-il de laisser aux armées le soin de combler ce vide par des dispositifs originaux qui n'ont pas fait l'objet d'une information préalable en direction des jeunes effectuant leur JAPD ?

### **3.1.4 LES PM DANS LES ARMEES – GENDARMERIE. UNE NEBULEUSE MAITRISEE ?**

Les éléments portés ci-dessous sont tirés des documents présentés par les Armées-Gendarmerie à la Commission Armées-Jeunesse et résultent également des débats qui ont pris place à l'issue.

On notera la difficulté rencontrée pour dégager une vision commune entre les armées concernant les conditions d'accès et les contenus des préparations militaires, hormis l'aptitude médicale et le fait que le candidat doit avoir effectué sa JAPD préalablement à la préparation militaire...

L'hétérogénéité des présentations n'a d'égale que celle des dispositifs proposés aux jeunes qui, pour certains d'entre eux prennent quelques libertés avec les dispositions en vigueur.

#### ***Armée de Terre***

Depuis 1999 la préparation militaire fait partie intégrante de la gestion des ressources humaines de l'armée de terre en facilitant le recrutement pour les diverses carrières qu'elle peut offrir.

Leur organisation est décentralisée au niveau des régiments qui sont les points de contact d'information privilégiés pour les jeunes désireux de connaître les diverses carrières offertes. A l'issue les jeunes sont orientés vers les Centres d'Information et de Recrutement de l'Armée de Terre pour suite à donner sur le plan administratif.

Pour l'armée de terre, la préparation militaire doit être resituée dans le cadre plus large de la Formation Initiale du Personnel de Réserve destinée à valider la motivation et l'aptitude.

La Formation Initiale du Personnel de Réserve a par conséquent pour objet de :

- préserver le lien entre la nation et son armée,
- délivrer au travers d'une organisation décentralisée reposant sur les régiments une première expérience militaire instructive et enrichissante grâce à une image dynamique et attractive de la défense et de l'armée de terre,
- employer les personnels de la réserve opérationnelle aux côtés des personnels d'active,
- recruter.

Coexistent ainsi dans l'armée de terre plusieurs dispositifs :

- les Préparations Militaires, les stages en régiment sous ESR et la Préparation Militaire Cadre constituent une phase probatoire permettant de confirmer la motivation et de déterminer l'aptitude,
- la phase de formation initiale intitulée Formation Militaire Initiale du Réserviste (FMIR) pour les 1<sup>ère</sup> classe, sergents avec sa version dédiée à l'encadrement,

- la phase d'emploi et de formation complémentaire (activité dans l'emploi et spécialité) permettant notamment l'accès au grade d'aspirant ou de Sous-lieutenant.

Phase probatoire

Conditions générales d'accès :

Age inférieur à 30 ans.

La Préparation Militaire a pour objectif de confirmer la motivation et de déterminer l'aptitude des intéressés.

La Préparation Militaire coexiste avec un stage sous ESR permettant de découvrir le milieu militaire.

La Préparation Militaire dite de « spécialité » concerne les domaines des transports, des travaux, de la musique et de la santé pour laquelle le commandement territorial est compétent pour dispenser la formation.

La Préparation Militaire dite « à options » concerne les domaines du parachutisme, montagne et commando pour laquelle chaque régiment est compétent.

Existe également la Préparation Militaire Cadres pour laquelle le baccalauréat est exigé pour laquelle un régiment est désigné compétent à tour de rôle.

Contenu :

Volume de quinze à vingt jours.

La phase d'emploi et de formation complémentaire comprend les enseignements suivants : instruction aux premiers secours et préparation à Attestation de Formation aux Premiers Secours (AFPS.) Activités générales, civiques et sociales, activités physiques et sportives (parcours naturels et d'obstacles, sports collectifs, marche d'orientation), activités à caractère militaire (tir, combat, bivouacs...), initiation à la pédagogie.

Phase de formation initiale. Formation Militaire Initiale du réserviste (FMIR)

Elle concerne exclusivement les futurs 1<sup>ère</sup> classe.

Contenu :

Volume de quinze jours pour les futurs 1<sup>ère</sup> classe sur une année scolaire.

Phase de formation initiale. Formation Initiale à l'Encadrement (FIE)

La Préparation Militaire Supérieure Terre ou « cadres » a pour objet de détecter l'aptitude et de former les futurs cadres de réserve officiers et sous-officiers.

Elle concerne donc les futurs sergents et les aspirants.

Elle se déroule selon les cas sur une ou deux années scolaires.

Le niveau baccalauréat est exigé pour les sous-officiers.

La possibilité leur est offerte de devenir officier après avoir effectué une seconde période de formation de 20 jours sur une année scolaire.

Le niveau licence est exigé pour les candidats officiers qui devront confirmer leur aptitude lors de la première phase dite probatoire.

Contenu :

Volume de vingt jours sur une année scolaire.

L'intitulé des thématiques est commun avec celui des préparations militaires.

Un cursus de formation complémentaire d'une durée de quinze à trente jours permettra la promotion aux grades supérieurs.

Après avoir connu une forte diminution des effectifs de la préparation militaire tendent à augmenter pour s'établir à 1200 candidats en 2002 et un doublement des effectifs en 2003.

Il faut noter que 60% des brevetés souscrivent un engagement dans les réserves et 20% un engagement dans l'armée d'active ce qui fait de la préparation militaire qui sera rémunérée à compter de 2004 un véritable outil de recrutement.

### ***Armée de l'Air***

Il n'est pas question de Préparation Militaire au sein de l'armée de l'Air mais de Formation Militaire Initiale de Réserviste (FMIR.)

C'est un choix délibéré de la part de l'armée de l'Air qui a privilégié ce moyen de se faire connaître afin de recruter ses réservistes plutôt que de privilégier le dispositif des préparations militaires dont les résultats sont de son point de vue peu significatifs.

#### **Objectifs :**

Il s'agit d'un enseignement de défense rémunéré durant les vacances scolaires qui a pour objectif de découvrir cette armée. L'armée de l'Air affiche la conviction que la rémunération joue un rôle importants en matière de recrutement.

L'armée de l'air propose aux jeunes de souscrire un Engagement à Servir dans la Réserve (ESR) d'une année ouvrant droit à trente jours d'activité rémunérée à hauteur de 1000.

Conditions d'accès :

Majorité.

Contenu :

La FMIR se décompose en une formation militaire de base d'une durée de dix jours sanctionnée par un Certificat d'Aptitude à l'Emploi de Réserviste (CAER) et une phase d'adaptation au sein d'une unité de l'armée de l'air.

La formation militaire de base comprend les modules de base relatifs aux compétences du combattant suivants :

Topographie (orientation, cartographie), combat (armement, tir, camouflage), sport (marche d'orientation, bivouacs...)

Formation aux premiers secours sanctionnée par une Attestation de Formation aux Premiers Secours (AFPS.)

Cours théoriques (formation militaire générale, thèmes généraux de la défense et de l'armée de l'air au travers des missions, des matériels et du personnel.)

Sécurité au travail, prévention des risques liés aux stupéfiants etc.

La phase d'adaptation au sein d'une unité d'une durée de vingt jours propose de découvrir le quotidien des femmes et des hommes servant dans l'armée de l'air. Intégré au sein d'une unité ou d'un service, l'intéressé suivra les travaux des professionnels qui l'entourent et rédigera un compte-rendu de ses activités.

Cette période sera ponctuée de visites d'unités opérationnelles de la base aérienne.

A l'issue de la FMIR le jeune aura le grade de militaire du rang ou d'aviateur. Un cursus de formation complémentaire permet la promotion aux grades supérieurs.

L'encadrement de la préparation militaire a lieu sur l'ensemble des bases de l'armée de l'air qui disposent de centres d'instruction ad hoc.

Les résultats sont en progression. En 2002, 293 stages ont été suivis sur 300 offerts et en 2003, 647 brevets ont été délivrés pour 700 places offertes.

A l'issue plus de 8% des stagiaires rejoignent l'armée d'active et 31% la réserve.

### ***Marine nationale***

Coexistent :

- la Préparation Militaire Marine,
- la FMIR,
- la Préparation Militaire Supérieure Marine.

La Préparation Militaire Élémentaire.

Pour une découverte de la Marine, le stage de Préparation Militaire Marine se déroule pendant l'année scolaire entre septembre et mai sur environ douze samedis ou dimanches.

Conditions d'accès :

Etre âgé de 17 à 30 ans.

Contenu :

Formation militaire à proximité du domicile (manipulation d'armes, défilés et tir.)

Formation maritime à proximité du domicile (manœuvre, navigation et sécurité.) Préparation à l'examen national du permis mer côtier.

Formation à l'examen et délivrance de l'AFPS.

Cette formation probatoire est répartie sur une période de vingt jours par fraction de demi-journée.

Période de cinq jours consécutifs dans un grand port durant les vacances scolaires si possible avec embarquement à la mer.

La FMIR ;

Dix jours de formation sous contrat ESR.

Les spécialités suivantes sont proposées : fusilier, guetteur, marin-pompier et secrétaire.

La Préparation Militaire Supérieure.

Sont valorisés la cohésion, le dépassement de soi, l'action, l'intérêt national, le rôle de la défense et la possibilité de connaître la culture marine.

Cette formation rémunérée est une formation à l'emploi.

Les domaines concernés sont les suivants :

PMS générale militaire et maritime durant trois semaines.

PMS marine marchande destinée aux élèves des écoles nationales de la marine marchande durant deux semaines.

PMS état-major orientée vers l'enseignement militaire supérieur sur une durée de neuf conférences en demi-journée et une période bloquée de cinq jours.

Conditions d'accès :

Etre âgé de 18 au moins et moins de 30 ans.

Posséder le baccalauréat ou un diplôme équivalent.

Etre titulaire d'un diplôme niveau licence pour la PMS dite d'état-major.

Les centres de recrutement de la marine au nombre de 45 sont situés sur l'ensemble du territoire. Après une forte diminution du nombre de volontaires la Marine constate à l'instar de l'armée de Terre une recrudescence du nombre de candidatures qui atteint actuellement 1200 candidats ce qui lui permet notamment au titre de la préparation militaire supérieure de faire face à ses besoins en recrutement.

### ***Gendarmerie nationale***

Coexistent au sein de la Gendarmerie nationale :

- la Préparation Militaire.
- la Préparation Militaire Supérieure.

Objectifs :

La Préparation Militaire Gendarmerie a pour objet de délivrer aux jeunes de 17 à 30 ans une formation initiale (rémunérée à partir de 2004) indispensable pour leur permettre de servir en renforts des unités dans le cadre de la réserve opérationnelle en qualité de militaire du rang.

### **Préparation Militaire Gendarmerie.**

La Préparation Militaire Gendarmerie a pour objet de donner les bases d'une formation pour un volume de quinze jours de formation effective soit trois semaines pour un volume de 114 heures s'étalant sur une période de huit mois.

Conditions d'accès :

Taille minimale de 1,70 et 1,64 mètre.

Contenu :

Formation physique, morale et civique et militaire au titre de la préparation au futur emploi.

Formation militaire générale.

Préparation au futur emploi.

Instituée en 2000, la préparation militaire Gendarmerie connaît une progression régulière qui atteindra 1800 stagiaires en 2003 dont la moyenne d'âge est de 19 à 20 ans.

La Gendarmerie Nationale a pour objectif de constituer ses réserves et doit à cette fin constituer ses réserves en recrutant 28000 notamment hommes du rang.

Elle estime que le volume de candidats est actuellement suffisant et que les capacités d'hébergement trouveront une solution prochainement.

Par ailleurs, les stagiaires seront rémunérés à compter de 2004 avec comme contrepartie la signature d'un engagement à servir dans les réserves dès le début de la préparation militaire.

Pour autant il convient de concrétiser les débouchés des futurs réservistes en terme d'emplois effectifs au sein de la réserve opérationnelle.

### **Préparation Militaire Supérieure**

La Préparation Militaire Supérieure Gendarmerie a pour objet de détecter et former les futurs cadres de réserve.

Une session par an répartie sur quatre semaines de formation effective pour un volume de 154 heures avec un stage à l'Ecole de Châteaudun.

Conditions d'accès :

Titulaire du baccalauréat et entretien de motivation préalable avec un officier.

Contenu :

Formation militaire.

Formation professionnelle.

Préparation au futur emploi.

### ***Service de santé des Armées***

Le Service de santé des armées a pris conscience des pertes de savoir-faire corrélative à la suspension de la conscription, des difficultés à recruter dans un contexte d'augmentation des exigences de qualité nécessitant de mettre en œuvre une stratégie adaptée.

Pour autant les missions du Service de santé des armées demeurent qu'il s'agisse de la médecine générale, de la médecine hospitalière, de la formation, de la recherche et du ravitaillement en médicaments et matériels.

Pour surmonter cette crise, le Service de santé des armées a mis en œuvre un plan de recrutement intégrant la recherche de contact avec les jeunes des professions de santé afin de mieux se faire connaître dans le but de susciter les vocations selon quatre axes décrits ci-dessous.

Coexistent au sein du service de santé des armées :

- l'accueil des étudiants dans les structures du Service de Santé des Armées,

- la mise sur pied d'enseignements optionnels liés aux spécificités de la médecine militaire au sein des facultés,
- la Préparation Militaire dite « Préparation Militaire Terre spécialité santé »,
- la FMIR.

La Préparation Militaire Terre spécialité santé qui a lieu à Lille n'est pas rémunérée.

D'une durée de 15 jours elle est sanctionnée par l'attribution d'un diplôme.

Elle est aujourd'hui organisée par la région Terre Nord Est avec le concours des régiments pour ce qui a trait à l'hébergement.

L'opération se révèle être un succès dans la mesure où pour deux sessions annuelles le nombre de stagiaires est passé de 98 à 124 entre 2002 et 2003. 150 places seront proposées en 2004.

La région Terre Sud Est a quant à elle choisit la FMIR.

Non rémunérée cette formation a lieu à Montpellier.

Le retour sur investissement est décrit comme faible.

### **3.2 LE CONSTAT ET LES FREINS A L'ENGAGEMENT**

Il convient de s'interroger sur les raisons des écarts qui existent entre les différents dispositifs et le texte de loi.

Il revient à la CAJ de proposer si possible des mesures correctrices pour que les dispositifs soient rendus homogènes entre les armées.

Cette hétérogénéité pourrait toutefois être expliquée par une communication adaptée.

La CAJ pourra proposer qu'un texte de loi (volet réglementaire) soit pris afin d'entériner les différents dispositifs.

Un premier constat peut être effectué concernant la grande disparité dans la manière dont les Armées utilisent les préparations militaires et la FMIR.

Il en va de même de l'utilisation qui est faite des volontariats.

Madame le ministre de la Défense rappelait en 2003 devant les anciens auditeurs de l'IHEDN que l'armée dans toutes ses composantes mettait en œuvre des dispositifs à destination des jeunes qui réaffirme son action sociale déterminante, et ce, dans le droit fil des options du Maréchal LYAUTEY telles qu'elles ressortent de l'article paru dans la « Revue des deux mondes » et intitulé « Le rôle social de l'officier. »

La CAJ a soutenu ces dernières années deux démarches :

Les contrats courts « marine. »

Le programme « JET » à destination des délinquants faisant l'objet d'une réinsertion.

Nous constatons que la première n'est pas reprise et que le programme cité en second sera abandonné...

Lors de son déplacement sur la Base Aérienne de Cambrai la CAJ a constaté lors des entretiens qu'elle a pu avoir que l'appel au volontariat à l'issue de la FMIR ne donnait pas de résultats significatifs tant en vue d'intégrer les réserves que pour souscrire un engagement dans l'armée d'active.

La CAJ s'inquiète de la rémunération proposée aux jeunes qui effectuent une préparation militaire ou une FMIR, même si la motivation qui conduisait le jeune à être volontaire à l'époque de la conscription n'était pas toujours désintéressée.

Nous distinguons bien évidemment cette rémunération d'un remboursement des frais engagés par le jeune au titre des transports par exemple.

Placer la rémunération au centre des motivations de la jeunesse peut en effet poser problème a fortiori lorsque l'on analyse la faiblesse de l'engagement dans les réserves.

L'assimilation par les jeunes de la préparation militaire à un « travail d'été » serait désastreuse.

Cette position n'est pas exclusive de la proposition de la CAJ de mettre en œuvre un dispositif qui permettra à l'Etat de reconnaître l'engagement citoyen au travers d'une validation, au travers d'unités de valeur, à l'instar de ce qui existe au sein de l'Ecole Supérieure de Commerce de Paris ou grâce à tout autre système de bonification.

Dans un état d'esprit voisin, il serait utile que le groupe puisse réfléchir sur la manière d'inciter les jeunes à la prise d'une « année civique. »

Cette incitation pourrait reposer sur des mesures d'accompagnement et de reconnaissance particulières à mettre en œuvre, qu'il s'agisse de dispositifs académiques ou professionnels à l'issue des études en lycée général ou professionnel et avant l'entrée à l'université ou en école d'ingénieur comme ce qui se fait aujourd'hui dans les pays anglo-saxons et scandinaves.

Le premier élément à mettre en exergue est le caractère récent des dispositifs.

Il faut également signaler les ajustements effectués par les armées suite aux retours d'expérience, la maturation des outils et des formations mis en œuvre, et la recherche de leur adéquation avec leurs besoins spécifiques.

Sans exclure la satisfaction des souhaits des exprimés par les candidats.

Cet ensemble de considération milite en faveur d'une absence d'uniformisation des préparations militaires entre les armées.

### **3.3 LE VOLONTARIAT MILITAIRE (ARMEE DE TERRE ET GENDARMERIE)**

#### ***Armée de Terre***

Le volontariat dans les armées est régi par un ensemble de textes, la loi de 1997, le décret du 21 janvier 1998, un arrêté du 21 janvier 1999 et plusieurs directives ministérielles.

Ces textes définissent une politique du volontariat qui vise trois objectifs : réaliser les effectifs des unités, constituer une ressource potentielle fidélisée, apporter une aide au recrutement d'officiers et de sous-officiers.

Le nombre de volontaires recrutés s'élève à 2368, dont 107 aspirants, ce qui représente 4% des effectifs totaux de l'Armée de Terre, et entre 3,5 et 5,5% des effectifs des unités. Le recrutement se fait sans difficulté, le nombre de candidats étant supérieur aux besoins. Il est principalement local.

Le volontariat est en réalité un sas vers le statut d'engagé volontaire, après environ 10 mois de services. Des contrats de volontaire sont proposés aux jeunes titulaires du Bac +3 en attente d'admission à Saint-Cyr ou à ceux qui ont un Baccalauréat professionnel, avant leur entrée à Saint-Maixent.

La formation initiale des volontaires est identique à celle des engagés. Ils remplissent les mêmes emplois et peuvent servir en Opération extérieure avec leur unité. Ils peuvent devenir 1<sup>re</sup> classe après 7 mois de service, caporal après 13 mois et caporal-chef après 19 mois.

Le recrutement se veut local.

Le volontariat militaire est une formule proche des emplois jeunes dotée d'un volet formation significatif.

Cela conduit à un recrutement en progression de jeunes sans formation.

Institutionnellement le président des EVAT est celui de tous les militaires du rang.

Cette représentativité a analyser.

### ***Gendarmerie Nationale***

La Gendarmerie n'a pas d'engagés pour les hommes du rang, c'est pourquoi la possibilité de recruter des volontaires a connu un grand succès et a progressé rapidement pour se stabiliser à 15 700 éléments. Elle reçoit 45 000 candidatures par an et sélectionne 11 000 volontaires.

Le recrutement est décentralisé : les candidats se font connaître auprès de toutes les unités de la Gendarmerie et la sélection est régionale.

Les jeunes volontaires recrutés servent dans les unités opérationnelles comme gendarmes adjoints. Certains sont destinés à servir dans des emplois particuliers, administratifs ou techniques. D'autres, en raison de leur niveau d'études, peuvent devenir aspirants de gendarmerie et servir dans les états-majors, les groupements de Gendarmerie ou les écoles.

Le recrutement de volontaires est permanent et il est rapide ; il s'écoule en moyenne 3 mois entre le dépôt de candidature et l'entrée en formation. La sélection se fait uniquement sur tests, mais la moitié des sélectionnés ont le Baccalauréat.

La formation est assurée dans l'une des 4 écoles de la Gendarmerie où elle dure 3 mois. 33% des admis sont des femmes.

Le système bénéficie d'une forte fidélisation puisque 50% des sous-officiers de gendarmerie proviennent du corps des volontaires.

La cohérence de la sélection permet de considérer que « le volontariat est un tremplin dans une carrière de sous officier. »

On note une forte attractivité de l'ordre de 45000 candidats par an pour 11000 recrutés.  
L'objectif 2004 correspond à un recrutement de 6000 candidats.

## II- PROPOSITIONS ET INTERROGATIONS DE LA COMMISSION

### 1 LE VOLONTARIAT

#### 1.1 LE VOLONTARIAT EN QUESTION. QUEL DEVENIR POUR LE VOLONTARIAT ?

De nombreuses expériences de contact des armées avec la société civile existent à l'échelon local. Elles mériteraient d'être recensées, centralisées et mutualisées.

Leur valorisation dépend de l'analyse de l'impact sur la jeunesse mais aussi d'une meilleure promotion dans le cadre d'une communication pédagogique.

Actuellement il n'y a pas d'étude sur les moins de 18 ans, mais il existe des informations sur la tranche 18/24 ans dans une enquête en cours d'exploitation.

Le désir d'expérience nouvelle comme le souhait d'une aventure ou comme la valorisation d'une mission (humanitaire, par exemple...) mériterait une analyse fine.

La commission souhaite que des études permettent aussi d'appréhender ce que les militaires pensent des jeunes (enquête miroir.) Certaines portent sur les jeunes engagés et les officiers sous contrat par rapport à la population de jeunes Français dans sa diversité, afin de savoir comment ils pourraient être intéressés par une expérience militaire.

La perception des armées est plutôt favorable s'agissant des diplômés mais un discours récurrent et convenu porte sur la baisse de niveau, même si les jeunes sont plus ouverts et mieux informés. Les jeunes qui ont suivi des études sont surtout en attente de reconnaissance et souhaitent voir leur compétence valorisée.

Il conviendrait d'instaurer et de promouvoir une validation des acquis de l'expérience et de s'inspirer des dispositions de la loi sur la formation « tout au long de la vie. »

Il y a une responsabilité morale à poursuivre la validation de ces expériences. C'est un impératif pour la Défense qui doit mettre en valeur ses capacités de formation et reconversion.

L'absence constatée d'une documentation présentant des expériences d'engagements particuliers à la Défense constitue une lacune qui doit être comblée.

Une prise en compte de l'image que le jeune peut avoir de l'institution militaire s'avère nécessaire s'il est en situation de difficulté scolaire.

La commission préconise qu'une typologie des projets spécifiquement militaires ou liés à la sécurité civile soient valorisés à destination en particulier la tranche d'âges des collégiens lycéens et des apprentis tout en insistant sur le lien entre l'enseignement et les différentes armées. Deux exemples ont particulièrement retenu notre attention car mieux identifiés par leur « capillarité » avec le monde civil. Le Service de santé des armées et la Gendarmerie.

Les jeunes qui partent en opération humanitaire pour un an rencontrent des problèmes au retour. Comment aider les ONG à les résoudre ?

Cette situation soulève des problèmes connus : couverture sociale, validation pour la retraite etc.

Existe-t-il une convergence entre l'opération « GLOBUS » et le projet de Constitution européenne qui avance l'idée d'un « service humanitaire européen. »

## **1.2 VERS UNE NOUVELLE DONNE**

Le dispositif actuel tend à privilégier les jeunes ayant un important bagage universitaire, ce qui exclut une population importante ; la question est posée de savoir comment il serait possible de rééquilibrer le dispositif. Bien sûr, la demande d'intervention de volontaires va nécessairement se porter sur des prestations techniques et hautement qualifiées.

Il est à noter que le même problème s'était posé avec les coopérants du temps du service national, et on s'était rendu compte que les diplômés n'étaient pas toujours employés à leur niveau.

Il conviendrait de généraliser le modèle actif fourni par l'association UNICITES.

Les programmes mis en place présentent effectivement l'avantage de permettre à des jeunes de s'investir dans l'humanitaire sur le territoire national, mais aussi de le faire dans un contexte de brassage social et culturel.

La CAJ pourrait aussi soulever la question de la cohérence et de l'affirmation du sens du « nouveau » service national et faire des propositions pour renforcer le lien entre les différentes étapes, obligatoires ou volontaires d'un « parcours citoyen », notamment concernant l'évolution de la JAPD, des volontariats dans les armées et des domaines de volontariats civils, des réserves opérationnelle et citoyenne.

**2 DU COMPLEXE DE PETER PAN A L'ENVIE D'AGIR**

Le projet « "Envie d'agir !" » est symptomatique de la volonté des pouvoirs publics de favoriser, d'accompagner et de valoriser l'engagement des jeunes générations au service des autres. La réponse de ces derniers à l'initiative mise en place en février 2003 paraît à la hauteur des attentes.

Parallèlement à la nécessité de voir le volet défense pris en compte dans le cadre de ce programme, il faut noter que les porteurs de projets intéressant la Défense sont dirigés vers les organismes s'occupant de volontariat civil...

Il y a plus de filles que de garçons chez ceux qui consultent le site. Quant à la motivation des jeunes pour un contact avec la CIDJ, elle s'explique par le besoin d'un contact humain dans la maturation d'un projet, même chez les jeunes pourtant très ouverts à l'outil Internet.

Les antennes jeunesse et sports et le réseau Information jeunesse (1700 structures en métropole et DOM TOM) sont indispensables pour faire éclore les projets. Mais les jeunes hésitent à consulter les structures sur ce thème.

Le site Internet de la Commission armée-jeunesse doit aussi leur proposer des idées de projets et de l'information pour les aider à s'impliquer dans des actions liées au monde de la défense.

L'objectif est en premier lieu d'être présent même de façon modeste, dès le mois de mars, dans le site « Envie d'agir ! » en y diffusant une information sur le Prix armée-jeunesse, les stages dans les armées, l'accès aux préparations militaires, Formations Militaires Initiales pour R réserve (FMIR) et aux volontariats... Le site sera enrichi ensuite.

L'opération « Envie d'agir ! » repose sur une pédagogie du projet : il s'agit de susciter l'envie de s'intéresser à une question à laquelle les jeunes ne penseraient pas spontanément. Pour valoriser les P.M. il ne suffirait donc pas de leur proposer des activités toutes prêtes.

La CAJ préconise :

- la prise en compte de la volonté du Ministre ayant en charge le programme « Envie d'agir ! » de le développer en lui conférant une dimension européenne,
- la développement du caractère intergénérationnel du montage de projet sans pour autant déposséder les jeunes porteurs de projets,
- la mise en avant des projets à caractère collectif associant des « seniors » dans la permanence de l'effort de mémoire et d'esprit de défense (patrimoine, histoire...),
- la mise en place d'actions communes entre le ministère de la Défense et le ministère de la jeunesse et des sports et de la vie associative pourraient être initiées lors du mois de l'engagement,
- de réaliser des actions communes entre unités militaires et projets jeunes (collégiens, lycées, étudiants jeunes travailleurs...) devraient

aussi être recherchée, dans un souci de proximité ou lors d'opérations extérieures.

Sans rentrer dans une phase de « militarisation » du site ce qui ne peut être que contre-productif, la CAJ estime que les objectifs à court terme sont entre autres :

- de recenser et valoriser une sélection d'actions civilo-militaires locales (au moins une par armée),
- de faire connaître le prix armées jeunesse, la convention entre le ministère de la jeunesse et des sports, de la vie associative et le ministère de la Défense,
- de rendre plus accessibles les informations et les contacts concernant les possibilités de participer aux préparations militaires, d'intégrer les activités de réserve tant opérationnelles que citoyennes.

Techniquement des liens doivent permettre de passer du site « Envie d'agir ! » à celui de la CAJ qui lui-même incite à la navigation vers les sites à caractère institutionnel DICOD/SIRPA.

Cette navigation ne peut être efficace que si une harmonisation significative permet d'identifier des « entrées » jeunesse sur ces sites.**3 P.M., FMIR, VOLONTARIAT MILITAIRE : UNE NEBULEUSE MAITRISEE ?**

Il faut rappeler que l'article premier de la loi qui a institué la professionnalisation déclare solennellement que chaque français qui le souhaite peut participer à la défense de son pays.

Afin que cet engagement ne se résume pas à une simple déclaration d'intention le droit ouvert à la jeunesse doit pouvoir être effectivement exercé !

C'est la raison pour laquelle la CAJ doit centrer sa réflexion sur la question de l'accès à l'information de la jeunesse sur le plan quantitatif et qualitatif ou en terme d'utilité pour cette dernière.

Après sa participation à la journée d'appel de préparation à la défense qui se borne à présenter les généralités de l'ensemble des possibilités d'entrer en contact avec les forces armées depuis la participation volontaire à une seconde rencontre jusqu'à l'engagement il paraît indispensable de porter l'effort sur les conditions concrètes d'accueil et d'information des jeunes...

La CAJ appelle par conséquent de ses vœux une clarification rapide de l'ensemble du dispositif des préparations militaires et des FMIR.

La diffusion de l'esprit de défense ne peut en effet reposer sur un dispositif confus dont la complexité n'échappe à personne et qui joue le rôle d'un véritable repoussoir envers la jeunesse.

Un des freins à l'engagement est la méconnaissance qui trouve sa source dans le déficit d'information ou une information insuffisamment ciblée.

Il y a donc nécessité à mettre en place un dispositif cohérent permettant aux jeunes de s'informer sur les possibilités d'approcher l'institution militaire en vue d'y servir volontairement.

Cette cohérence suppose que l'offre de la défense soit sinon homogène pour ce qui est des préparations militaires et des FMIR, à tout le moins clarifiée ce qui sera un critère d'efficacité.

C'est la raison pour laquelle il est proposé :

Une rationalisation de l'information au travers de la création de lieux uniques d'information et de rencontre à l'attention des jeunes.

L'utilisation du site « Envie d'agir » pour accueillir l'intégralité des informations et outils sur les différents dispositifs relatifs aux préparations militaires et aux FMIR. Cette proposition s'accompagnant d'entrées « Jeunes » au sein des différents portails de l'ensemble des sites ouverts au public gérés par le SIRPA de même que celui animé par le ministère de la Défense.

Une harmonisation des arborescences des différents sites réservés à l'accueil du public jeunes permettant d'accroître leur lisibilité à l'instar de la clarification réclamée sur les cursus de volontariat proposés par les différentes armées au travers des préparations militaires et des FMIR.

Liaison de la préparation militaire et du volontariat avec « Envie d'Agir »

Liaison du dispositif « Envie d'Agir » avec le portail de la Commission Armées-Jeunesse au profit des Armées – Gendarmerie.

La CAJ fait sienne l'idée de restaurer la notion d'effort collectif et du sentiment d'appartenance à la Nation française, entité aux contours multiples.

Ce sentiment d'appartenance trouve son accomplissement notamment au travers de l'adhésion à la politique de défense et à la participation des citoyens à la défense de la France.

Pour la CAJ c'est le sens qui fait la loi et non l'inverse.

Une des questions principales reste bien celle du caractère obligatoire de l'engagement citoyen.

Dans l'absolu le choix repose sur l'expression d'une volonté.

La CAJ qui s'interroge sur l'opportunité d'une démarche qui résulterait d'une obligation légale, penche en faveur d'un tel dispositif accompagnant la démarche individuelle.

Cette proposition qui peut sembler paradoxale trouverait sa concrétisation au travers :

- de la philosophie générale et de l'orientation impulsée par le politique au travers de l'action nationale « Envie d'agir ! »,
- du degré d'implication des jeunes dans le dispositif actuel,
- des modalités de mise en œuvre du dispositif actuel,
- de l'association plus étroite du ministère de la Défense au dispositif « Envie d'agir » ce qui ne signifie pas pour la CAJ une volonté de « militariser » cet outil.

La synergie résultant d'une mise en commun des moyens avec les réseaux civils (Associations, syndicats étudiants, jeunes travailleurs etc.), faciliterait les relations avec les administrations en charge de participer à la défense et à la cohésion nationale sous toutes ses formes en leur permettant d'être en contact étroit avec les préoccupations des jeunes citoyens.

## ANNEXE 1

Le groupe de réflexion « **ENGAGEMENT DES JEUNES** » a eu l'honneur d'auditionner successivement lors de la session 2003-2004 les personnalités suivantes :

**Mme TOULGOAT**, *Sous-directrice à l'Observatoire Social de la Défense (OSD)*

**Mme CHAMBON** *coordinatrice du Comité de Liaison d'Organisations Non Gouvernementales de volontaires (C.L.O.N.G.)*

**M.DELANOË**, *chef du projet « Envie d'Agir » au ministère, de la Jeunesse, de l'Éducation Nationale et de la Recherche.*

**M. ROGÉ**, *chargé de mission « Initiative et projet des jeunes » chef de projet Envie d'Agir à la direction générale du CIDJ.*

**Mlle BERJOT**, *conseillère au CIDJ.*

**Mme CHALENCON**, *de l'association Uni-Cités.*

**Général FASSIER et M. VOIZARD** *Fondation Paul DELOUVRIER.*

**M. BAUDRILLARD** *Union des Sociétés d'Education Physique et de Préparation Militaire.*

**Médecin chef TURPIN** *Service de Santé des Armées.*

**Général CHOQUET** *Gendarmerie nationale.*

**Commandant GOSSET** *Gendarmerie nationale.*

**Lieutenant-colonel BOULLET** *Armée de Terre.*

**Lieutenant colonel MICHEL** *Armée de terre.*

**Capitaine de vaisseau NOURRIT** *Marine nationale.*

**Lieutenant MIEL** *Armée de l'Air.*

## ANNEXE 2 TEXTES DE LOI

### Article L112-4

*(inséré par Loi n° 97-1019 du 28 octobre 1997 art. 1 Journal Officiel du 8 novembre 1997)*

Les jeunes hommes nés en 1979 sont exemptés de l'appel de préparation à la défense. Ils peuvent néanmoins demander à y participer et se porter alors candidats à une préparation militaire.

Jusqu'au 31 décembre 2001, les jeunes hommes nés en 1980, 1981 et 1982 sont convoqués pour participer à l'appel de préparation à la défense entre la date de leur recensement et leur dix-neuvième anniversaire.

### Article L112-6

*(inséré par Loi n° 97-1019 du 28 octobre 1997 art. 1 Journal Officiel du 8 novembre 1997)*

Les jeunes femmes nées après le 31 décembre 1981 peuvent se porter candidates à une préparation militaire.

### Article L114-3

*(Loi n° 97-1019 du 28 octobre 1997 art. 1 Journal Officiel du 8 novembre 1997)*

*(Loi n° 2000-242 du 14 mars 2000 art. 22 Journal Officiel du 15 mars 2000)*

*(Loi n° 2002-73 du 17 janvier 2002 art. 16 Journal Officiel du 18 janvier 2002)*

Lors de l'appel de préparation à la défense, les Français reçoivent un enseignement adapté à leur niveau de formation et respectueux de l'égalité entre les sexes, qui permet de présenter les enjeux et les objectifs généraux de la défense nationale, les moyens civils et militaires de la défense et leur organisation, les formes de volontariats ainsi que les préparations militaires et les possibilités d'engagement dans les forces armées et les forces de réserve. A cette occasion sont organisés des tests d'évaluation des apprentissages fondamentaux de la langue française.

En outre, lors de l'appel de préparation à la défense, les Français doivent présenter un certificat délivré par un médecin attestant qu'ils ont subi un examen de santé dans les six mois précédents.

Ceux qui n'ont pas présenté de certificat sont convoqués par la caisse primaire d'assurance maladie afin de bénéficier d'un examen de santé gratuit tel que prévu à l'article L. 321-3 du code de la sécurité sociale.

### Article L114-12

*(Loi n° 97-1019 du 28 octobre 1997 art. 1 Journal Officiel du 8 novembre 1997)*

*(Loi n° 99-894 du 22 octobre 1999 art. 52 Journal Officiel du 23 octobre 1999)*

Les Français peuvent, sur leur demande, prolonger l'appel de préparation à la défense par une préparation militaire.

Article L115-1

*(inséré par Loi n° 99-894 du 22 octobre 1999 art. 52 Journal Officiel du 23 octobre 1999)*

La préparation militaire et la préparation militaire supérieure sont accessibles aux Français libérés des obligations du service national âgés de moins de trente ans et ayant l'aptitude reconnue par le service de santé des armées pour suivre le cycle de formation correspondant.

Cette préparation militaire consiste en une formation militaire dont la durée est fixée par l'autorité militaire en fonction des besoins de chaque force armée, arme et spécialité.

Article L115-2

*(inséré par Loi n° 99-894 du 22 octobre 1999 art. 52 Journal Officiel du 23 octobre 1999)*

Tout Français victime de dommages subis pendant une période d'instruction ou à l'occasion d'une période d'instruction accomplie au titre d'un cycle de formation de la préparation militaire, et, en cas de décès, ses ayants droit, obtiennent de l'Etat, lorsque la responsabilité de ce dernier est engagée, la réparation intégrale du dommage subi, suivant les règles du droit commun.

Article L62

*(Loi n° 76-617 du 9 juillet 1976 art. 25 Journal Officiel du 10 juillet 1976)*

*(Loi n° 83-605 du 8 juillet 1983 Journal Officiel du 9 juillet 1983)*

*(Loi n° 92-9 du 4 janvier 1992 art. 17 Journal Officiel du 7 janvier 1992)*

*(Loi n° 97-1019 du 28 octobre 1997 art. 2 Journal Officiel du 8 novembre 1997)*

L'aide sociale aux familles des jeunes gens qui accomplissent le service national actif fait l'objet des dispositions de l'article 156 du code de la famille et de l'aide sociale.

Nonobstant les dispositions régissant les régimes de couverture sociale qui leur sont propres, les jeunes gens accomplissant les obligations du service national, victimes de dommages corporels subis dans le service ou à l'occasion du service, peuvent, ainsi que leurs ayants droit, obtenir de l'Etat, lorsque sa responsabilité est engagée, une réparation complémentaire destinée à assurer l'indemnisation intégrale du dommage subi, calculée selon les règles du droit commun.

L'alinéa précédent est applicable aux jeunes gens convoqués aux opérations de sélection et à ceux qui participent aux activités de préparation militaire ; lorsque la préparation militaire est organisée par une société agréée, la réparation complémentaire n'est due par l'Etat que si la responsabilité de cette société est engagée.

Article L78

*(Loi n° 97-1019 du 28 octobre 1997 art. 2 Journal Officiel du 8 novembre 1997)*

L'accès aux cadres d'officiers de réserve et de sous-officiers de réserve est ouvert à tous les jeunes gens appelés à l'exécution du service militaire actif.

Les conditions dans lesquelles les demandes sont reçues, les modalités de sélection, d'instruction, de prise en compte éventuelle des titres de préparation militaire ainsi que les grades auxquels ils peuvent être nommés sont définis par décret.

Article L79

*(Loi n° 97-1019 du 28 octobre 1997 art. 2 Journal Officiel du 8 novembre 1997)*

Une préparation facultative au service militaire est organisée à l'initiative du ministre chargé de la défense nationale qui définit les titres sanctionnant cette préparation.

Les jeunes gens détenteurs de titres de préparation militaire reçoivent, pendant le service actif, une affectation correspondant aux spécialités résultant de ces titres.

Article R112-18

*(inséré par Décret n° 98-180 du 17 mars 1998 art. 1 Journal Officiel du 18 mars 1998)*

Les Français désireux d'accomplir une préparation militaire en font la demande par écrit auprès du bureau du service national dont ils relèvent en précisant la force armée ou le service commun qu'ils choisissent. Leur admission est prononcée par l'autorité militaire après reconnaissance de l'aptitude des intéressés.

Article R112-19

*(inséré par Décret n° 98-180 du 17 mars 1998 art. 1 Journal Officiel du 18 mars 1998)*

Les cycles de formation de la préparation militaire sont organisés dans chaque armée, dans la gendarmerie nationale et dans les services communs, sous forme d'une ou plusieurs périodes d'instruction, selon les modalités fixées par arrêté du ministre de la défense.

Article R16

*(Décret n° 74-759 du 30 août 1974 art. 4 Journal Officiel du 4 septembre 1974)*

*(Décret n° 78-388 du 17 mars 1978 art. 1 Journal Officiel du 23 mars 1978)*

*(Décret n° 92-1249 du 1 décembre 1992 art. 7, art. 63 Journal Officiel du 3 décembre 1992)*

*(Décret n° 98-180 du 17 mars 1998 art. 2, art. 3 Journal Officiel du 18 mars 1998)*

*(Décret n° 2004-106 du 29 janvier 2004 art. 10 Journal Officiel du 5 février 2004)*

Pour l'application de l'article R.15-1, effectuent leurs obligations du service actif sous la forme du service militaire dans les armées les jeunes gens qui en font la demande et ceux qui ne sont pas affectés à l'une des autres formes du service national.

Sont notamment affectés dans les armées :

1° Les jeunes gens titulaires du brevet de préparation militaire et les marins de la marine marchande ;

2 Les jeunes gens dont la candidature a été retenue en vue d'occuper un emploi dans des laboratoires ou organismes scientifiques dépendant du ministre de la défense ou agréés par lui.

#### Article R22

*(Décret n° 92-1249 du 1 décembre 1992 art. 63 Journal Officiel du 3 décembre 1992)*

*(Décret n° 98-180 du 17 mars 1998 art. 2 Journal Officiel du 18 mars 1998)*

*(Décret n° 2004-106 du 29 janvier 2004 art. 10 Journal Officiel du 5 février 2004)*

La répartition entre les armées des jeunes gens affectés au service militaire qui composent une fraction de contingent est fixée par arrêté du ministre de la défense, en tenant compte :

1° Des besoins quantitatifs et qualitatifs des armées, des unités, formations et services de chacune d'elles ;

2° Des candidatures aux affectations ou emplois soumis à la règle du volontariat, de l'aptitude à tenir les emplois ;

3° De la qualification universitaire ou professionnelle acquise par les intéressés et des brevets de préparation militaire obtenus.

#### Article R40

*(Décret n° 92-1249 du 1 décembre 1992 art. 18 Journal Officiel du 3 décembre 1992)*

*(Décret n° 98-180 du 17 mars 1998 art. 2 Journal Officiel du 18 mars 1998)*

Les opérations prévues à l'article L. 23 ont lieu dans les centres de sélection relevant de l'autorité militaire. Toutefois, en Corse et dans les départements et territoires d'outre-mer, elles ont lieu dans les centres du service national relevant de la même autorité.

La durée du séjour dans les centres ne peut dépasser trois jours, délais de route non compris, hors le cas d'une hospitalisation pour observation, laquelle ne peut excéder dix jours.

Peuvent être convoqués dans les centres de sélection et dans les centres du service national :

1 Les hommes soumis aux obligations du service national ;

2 Les volontaires féminines ;

3 Les candidats et candidates à l'une des formes de la préparation militaire ;

4 Les candidats et candidates à un engagement dans les armées.

#### Article R42

*(Décret n° 92-1249 du 1 décembre 1992 art. 18 Journal Officiel du 3 décembre 1992)*

*(Décret n° 98-180 du 17 mars 1998 art. 2, art. 3 Journal Officiel du 18 mars 1998)*

Les jeunes gens qui ont demandé le bénéfice de l'appel avancé prévu à l'article L. 5, alinéa 2 (1), sont convoqués dans les centres de sélection ou

dans les centres du service national en fonction de la date du dépôt de leur demande.

Les jeunes gens qui bénéficient du report d'incorporation sont convoqués en fonction de la date d'échéance de ce report. Ceux qui y renoncent avant terme sont convoqués en fonction de la date du dépôt de leur résiliation.

Les hommes inscrits sur les listes de recensement sont convoqués dans l'ordre des dates de naissance et avec un préavis d'au moins vingt jours.

Les candidats et candidates à un engagement dans les armées ou à l'une des formes de la préparation militaire et les volontaires féminines sont convoqués en fonction de la date du dépôt de leur demande.

Ne sont pas convoqués les jeunes gens atteints d'une infirmité ou d'une affection les rendant manifestement et définitivement inaptes aux obligations du service national à charge de justifier de leur état lors des opérations de recensement. Ils font l'objet d'une proposition d'exemption sur pièces.

#### Article R133

*(Décret n° 75-829 du 2 septembre 1975 art. 1 Journal Officiel du 7 septembre 1975)*

*(Décret n° 98-180 du 17 mars 1998 art. 2 Journal Officiel du 18 mars 1998)*

Les jeunes gens peuvent recevoir avant leur appel sous les drapeaux une préparation au service militaire sous l'une des formes suivantes :

- préparation militaire ;
- préparation militaire parachutiste ;
- préparation militaire supérieure.

#### Article R134

*(Décret n° 75-829 du 2 septembre 1975 art. 1 Journal Officiel du 7 septembre 1975)*

*(Décret n° 98-180 du 17 mars 1998 art. 2 Journal Officiel du 18 mars 1998)*

La préparation militaire a pour but de donner aux jeunes gens une formation physique et technique, qui les prépare à tenir des emplois d'encadrement ou de spécialités.

L'instruction est donnée par des sociétés de préparation militaire et des cadres de réserve volontaires agréés par l'autorité militaire.

Un examen de fin de préparation est organisé pour la délivrance d'un brevet de préparation militaire.

#### Article R135

*(Décret n° 98-180 du 17 mars 1998 art. 2 Journal Officiel du 18 mars 1998)*

La préparation militaire parachutiste a pour but d'assurer le recrutement de jeunes gens aptes à servir dans les troupes aéroportées et de leur donner une formation spécialisée.

L'instruction est donnée par les cadres d'active. Peuvent y participer des sociétés de préparation militaire et des cadres de réserve avec l'agrément de l'autorité militaire.

Un examen de fin de préparation est organisé pour la délivrance d'un brevet de parachutiste prémilitaire. Ses titulaires sont incorporés dans les troupes aéroportées.

#### Article R136

*(Décret n° 83-342 du 19 avril 1983 Journal Officiel du 26 avril 1983)*

*(Décret n° 88-449 du 26 avril 1988 Journal Officiel du 28 avril 1988)*

*(Décret n° 89-203 du 4 avril 1989 art. 1 Journal Officiel du 7 avril 1989)*

*(Décret n° 92-1250 du 1 décembre 1992 art. 10 Journal Officiel du 3 décembre 1992)*

*(Décret n° 98-180 du 17 mars 1998 art. 2 Journal Officiel du 18 mars 1998)*

*(Décret n° 2004-106 du 29 janvier 2004 art. 10 Journal Officiel du 5 février 2004)*

Chaque année, un ou plusieurs cycles de préparation militaire supérieure sont organisés dans les armées et la direction générale de la gendarmerie nationale sous forme d'une ou plusieurs périodes d'instruction dont les modalités sont fixées par le ministre de la défense.

L'instruction est donnée par les cadres d'active. Des cadres de réserve volontaires peuvent être admis à y participer.

Un examen de fin de préparation est organisé dans chaque armée pour la délivrance du brevet de préparation militaire supérieure.

Ce brevet, qui donne droit au report d'incorporation à vingt-six ans dans les conditions de l'article L. 5 bis permet l'accès direct aux cours ou pelotons de formation des élèves officiers de réserve dans les conditions fixées à l'article R. 140, ou une affectation dans des emplois d'encadrement ou de responsabilité en fonction des besoins de chaque armée.

#### Article R137

*(Décret n° 98-180 du 17 mars 1998 art. 2 Journal Officiel du 18 mars 1998)*

L'admission des jeunes gens candidats à l'une des formes de préparation militaire est prononcée par l'autorité militaire, après un examen dans un centre de sélection qui doit avoir reconnu l'aptitude des intéressés à servir dans les emplois choisis.

#### Article R139

*(Décret n° 92-1249 du 1 décembre 1992 art. 63 Journal Officiel du 3 décembre 1992)*

*(Décret n° 98-180 du 17 mars 1998 art. 2 Journal Officiel du 18 mars 1998)*

*(Décret n° 2004-106 du 29 janvier 2004 art. 10 Journal Officiel du 5 février 2004)*

Les modalités d'application des dispositions des articles R. 133 à R. 138, et notamment les programmes des préparations militaires, sont fixées par arrêté du ministre de la défense.

#### Article R140

*(Décret n° 83-342 du 19 avril 1983 Journal Officiel du 26 avril 1983)*

*(Décret n° 88-449 du 26 avril 1988 Journal Officiel du 28 avril 1988)*

*(Décret n° 92-1250 du 1 décembre 1992 art. 11 Journal Officiel du 3 décembre 1992)*

*(Décret n° 98-180 du 17 mars 1998 art. 2 Journal Officiel du 18 mars 1998)*

Sont admis aux cours et pelotons de formation des élèves officiers de réserve, dans la limite des places offertes par les armées et la gendarmerie :

1° Les jeunes gens titulaires du brevet de préparation militaire supérieure qui ont obtenu à l'examen prévu à l'article R. 136 une note suffisante ; leur incorporation peut être décalée dans les conditions fixées à l'article R. 11 ;

2 Les jeunes gens reçus à un examen à l'issue d'un cycle préparatoire d'une durée maximum de deux mois, organisé au début du service militaire actif ;

3 Les jeunes gens, détenant soit un diplôme de fin d'études du second cycle de l'enseignement supérieur, soit un titre d'ingénieur délivré dans les conditions fixées par la loi du 10 juillet 1934.

Article R141

*(Décret n° 75-829 du 2 septembre 1975 art. 1 Journal Officiel du 7 septembre 1975)*

*(Décret n° 92-1250 du 1 décembre 1992 art. 12 Journal Officiel du 3 décembre 1992)*

*(Décret n° 98-180 du 17 mars 1998 art. 2 Journal Officiel du 18 mars 1998)*

Les jeunes gens titulaires du brevet de préparation militaire ou du brevet de préparation militaire parachutiste qui ont été jugés aptes à recevoir la formation d'élève officier de réserve peuvent être admis soit à la préparation militaire supérieure, soit au cycle préparatoire visés à l'article R. 140 (2).

Article R142

*(Décret n° 75-829 du 2 septembre 1975 Journal Officiel du 7 septembre 1975)*

*(Décret n° 83-342 du 19 avril 1983 Journal Officiel du 26 avril 1983)*

*(Décret n° 98-180 du 17 mars 1998 art. 2 Journal Officiel du 18 mars 1998)*

Sont admis au cycle de formation des élèves sous-officiers de réserve, sur décision du chef de corps ou de formation maritime ou aérienne :

1 En priorité, les jeunes gens titulaires du brevet de préparation militaire supérieure non admis au cycle de formation des officiers de réserve soit sur leur demande, soit en raison de la date d'appel demandée ;

2° Les jeunes gens titulaires du brevet de préparation militaire ;

3 Les jeunes gens dont l'aptitude a été reconnue au cours de l'incorporation.

***Loi n° 99-894 du 22 octobre 1999 portant organisation de la réserve militaire et du service de défense***

Article 1<sup>er</sup>

Les citoyens concourent à la défense de la nation. Ce devoir peut s'exercer par une participation à des activités militaires dans la réserve.

La réserve s'inscrit dans un parcours citoyen qui débute avec l'enseignement de défense et qui se poursuit avec la participation au recensement, l'appel de préparation à la défense, la préparation militaire et le volontariat. Ce parcours continu doit permettre à tout Français et à toute Française d'exercer son droit à contribuer à la défense de la nation.

#### Article 4

Les volontaires sont admis dans la réserve, directement ou à l'issue d'une préparation militaire, en qualité de militaire du rang, de sous-officier ou officier marinier, d'officier ou de personnel assimilé. Les militaires rendus à la vie civile conservent le grade qu'ils détenaient en activité.

L'un des objets de la préparation militaire est de pourvoir au recrutement de la réserve et, pour ce faire, elle est ouverte à tout citoyen volontaire pour servir dans ce cadre dans les conditions prévues par la présente loi.

#### Article 12

En cas de nécessité liée à l'emploi opérationnel des forces, les activités dans la réserve opérationnelle peuvent être prolongées par décision de l'autorité administrative, pour une durée qui ne peut excéder quatre-vingt-dix jours par année civile, après accord du réserviste et de son employeur.

Pour l'encadrement de la préparation militaire et de la journée d'appel de préparation à la défense, les activités dans la réserve opérationnelle peuvent être prolongées dans les mêmes conditions qu'à l'alinéa précédent pour une durée maximale de trente jours.

En tout état de cause, la durée des activités dans la réserve opérationnelle ne peut excéder cent vingt jours sous réserve des dispositions relatives à la disponibilité.

### ANNEXE 3

L'Observatoire Social de la Défense (O.S.D.) constitue une sous direction dans un service chargé de la gestion des personnels. En effet il a été créé en 1984 quand il est apparu que le ministère de la Fonction publique qui s'intéresse à l'ensemble des personnels de l'Etat n'était pas en mesure de satisfaire aux besoins d'information sur la condition militaire dont la Défense a besoin pour mener ses réformes. Il est composé de trois entités : un bureau d'analyse sociale, un bureau de traitement statistique et une équipe de sociologues et de démographes qui mènent ou pilotent des enquêtes sociologiques quantitatives. Les résultats de ses travaux sont en mesure d'apporter des précisions sur l'institution militaire et les personnels qui y servent.

## GROUPE PLATE FORME JEUNES

**Président:**

Monsieur PARIS (FORR)

**Rapporteurs:**

Monsieur FESNEAU ( ANAJ/IHEDN )

Monsieur VIGOUROUX (UNEF)

Colonel ENCLOS (DGGN)

Monsieur d'ANJOU (CNEF)

**Sujet:**

*Ce groupe organisera en 2004 un Forum de jeunes sur le thème du développement de la citoyenneté et de l'esprit de défense. Il inscrira son action en convergence avec les objectifs recherchés par la mise en place, au sein de la réserve citoyenne, de "réservistes locaux à la jeunesse et à la citoyenneté". Le groupe définira également les modalités pratiques de réalisation de ce forum.*

Contrairement aux deux autres présidents, M.Paris ne présentait pas de rapport, la matérialisation du travail de son groupe étant la Plate-Forme Jeunes à laquelle plusieurs pages précédentes ont déjà été consacrées. Il lui revenait cependant de retracer, en liaison étroite avec celle qui en fut le maître-d'œuvre, Mme DESCHAMPS, l'historique de cette belle manifestation ; de présenter la méthodologie utilisée et, grâce à un petit film plein de vie et d'humour, de faire vivre ou revivre à l'assistance l'ambiance à la fois ludique et sportive de cette journée qui fut, aux dires de tous les participants, une réussite.

## **GROUPE JEUNES RESPONSABLES**

**Président :**

Monsieur GUILCHER ( ANAJ-IHEDN)

**Rapporteurs :**

Madame BONJEAN (HONORAIRE)

Monsieur DARANTIERE (HONORAIRE)

Monsieur TARDIVEL (C.G.T – F.O)

Monsieur DELABRIERE (U.N.O.R)

Monsieur MERCURIOT (ANAJ-IHEDN)

**SUJET :**

Il est important d'apporter à tous les jeunes Français, indépendamment de leur milieu social, de leur niveau scolaire ou de leur avenir professionnel, une formation à l'esprit de défense et une meilleure connaissance de leur armée.

Parmi eux, ceux qui sont appelés à avoir des responsabilités dans la société (en terme professionnel, politique, syndical, économique...) sont aussi ceux qui sont appelés à jouer un rôle social important.

Comment, dans le cadre de la formation à la citoyenneté, développer l'esprit de défense, chez les jeunes futurs encadrants et dirigeants.

## FICHE SYNTHÈSE

### « La diffusion de l'esprit de Défense auprès des jeunes, futurs dirigeants ou responsables »

#### A. Le périmètre du sujet

- **L'esprit de Défense** d'abord. En fonction des auditions, nous avons choisi de nous rapprocher le plus possible du sens militaire de la Défense tout en prenant soin d'ouvrir notre propos (les notions de sécurité civile, de défense de la culture, de défense économique) pour que la discussion puisse avoir lieu.

- **Jeunes Responsables ou jeunes Elites** ? Le terme Elite est définitivement mal connoté en France... et l'utiliser aurait sans doute condamné notre sujet. Et pourtant, c'est bien des jeunes, futures élites du pays, dont il nous faut traiter, celles la même qui seront appelés à encadrer d'autres personnes, dans le monde professionnel, syndical, associatif ou politique, c'est bien d'elles dont nous avons voulu comprendre si elles étaient sensibles à l'esprit de Défense pour avoir une chance qu'à leur tour elles transmettent cet esprit. C'est bien d'ailleurs ce terme de futurs cadres qui nous donne le périmètre des intervenants à auditionner.

#### B. Un constat clair

- La diversité des secteurs auxquels appartiennent les intervenants auditionnés a pourtant conduit au même constat : l'enseignement des questions de Défense ou plus simplement la sensibilisation à ces thèmes semble très largement absent de leurs secteurs : Syndicats, Associations, Grandes Ecoles et Universités (sauf pour des publics ciblés comme les DESS de Défense)

- Pourtant, dans certains cas, l'attente est forte, notamment dans les Grandes Ecoles (tout particulièrement HEC) qui semble manquer de moyens pour y parvenir, et dans d'autres cas, la proximité de l'engagement (associatif, syndical ou militaire) devrait plus rapprocher ces mondes que les maintenir isolés

- Enfin, les Armées elles mêmes ont surtout un discours orienté recrutement qui ne permet pas de toucher la très grande partie de la cible qui nous intéresse.

- Quelques initiatives méritent toutefois d'être étudiées en détail et sans doute développées :

- les échanges d'élèves entre l'Ecole St Cyr et Sciences Po : le dialogue entre une grande école militaire et une grande école civile est particulièrement productif
  - l'année de formation humaine à l'Ecole Polytechnique : l'encadrement par des militaires sur des thèmes aussi variés que le sport, ... est une excellente façon de transmettre un esprit,
  - la détection et le suivi des réserves dans la Marine, les formation de PMS Etat Major : le mode de formation des PMS alternant conférences d'une matinée et séjour bloqué de 5 jours à Brest , les propositions régulières de « mise à jour » sont aussi des vecteurs efficaces
  - les séminaires jeunes de l'IHEDN : le mélange de jeunes venant de différents horizons militaires et civils, l'alternance de visites, conférences, travaux en groupe
- Enfin, la question fondamentale est bien celle de la volonté politique : y a-t-il une volonté politique pour favoriser la diffusion de l'esprit de Défense ? Est on prêt à consacrer des moyens à cette action ?

### **C. Des recommandations de forme et de contenu**

- **Le format à adopter** : rien de révolutionnaire, dans l'ordre croissant de la complexité
  - **Des participations au programme existant de nos cibles (universités d'été, les cours, ...)**
    - Des activités d'une journée ou d'une demi journée suivies sur une année de préférence sur un site militaire: plusieurs journée de conférence type **journée d'intelligence économique ou de conférence des PMS**
    - **Un séminaire d'une semaine sur un site militaire**
    - **Une formation plus longue - 1 mois**
- **Les animateurs** : les participants se sont accordés pour dire qu'il revient aux militaires de diffuser l'esprit de Défense, que ce sont eux qui doivent parler des Armées
- **Le contenu** :
  - Des conférences de présentation des Armées et leur organisation (« Connaître les Armées » ), présentation d'histoires militaires, de l'art du commandement (« Transmettre sur le terrain le commandement militaire »),
  - Des exercices d'application de stratégie militaire à des concepts civils (wargaming, négociation, lobbying, ...),

- Des visites de site et des rencontres avec de jeunes officiers
- Des travaux de groupe
- **Le public** : ces activités pourront être dédiés à la cible concerné (responsables syndicaux, cadres d'entreprises, étudiants) ou au contraire mixées avec de jeunes officiers

## PROPOSITIONS

### 5 propositions pour diffuser l'Esprit de Défense auprès des jeunes futurs responsables

- 1. Développer une « présence militaire » au sein des organisations concernées** (syndicats, universités, grandes écoles, associations) : Participer aux Universités d'été, créer des Chaires de défense/intelligence économique dans les Grandes Ecoles, constituer des « Correspondants Défense » dans les universités, grandes écoles, syndicats, ...
- 2. Ouvrir les espaces de formation militaires aux civils :**
  - Elargir le SIGEM aux grandes écoles civiles sur la base des élèves volontaires dans un premier temps
  - Favoriser les échanges entre Ecoles Militaires et civiles (ex : St Cyr et Sciences Po) : tester l'envoi d'une promotion (de volontaires) d'une Grande école civile dans une ou plusieurs Grandes Ecoles militaires
- 3. Construire des modules de formation dédiés aux civils, futurs cadres à tester sur une promotion de Grande Ecole civile par exemple et à intégrer dans l'ensemble des formations de hauts fonctionnaires :**
  - Développer des formations légères : cycle de demi journées de conférence/visites pour une cible (Responsables syndicaux, responsables d'associations, étudiants, élèves de Grandes Ecoles, responsables de PME, ...)
  - Développer des séminaires d'une semaine (Type IHEDN Jeunes) ou un parcours de formation humaine (similaire à celui de l'Ecole Polytechnique sur un mois) à destination des cadres d'entreprises et des jeunes de Grandes Ecoles et universités : présentation des Armées et leur organisation, présentation d'histoires militaires, application de stratégie militaire à des concepts civils (wargaming, négociation, lobbying, ...), enseignement sur des thèmes transversaux : sécurité, développement durable, visites de site et rencontre avec de jeunes officiers
- 4. Suivre et former les officiers de Réserves** soit pour les informer, soit pour les former et les amener à leur tour à diffuser l'esprit de Défense – les Réservistes pourraient être de bons correspondants Défense...

(ATTENTION TABLEAU DOCUMENT / PJ 5 TABLEAU à placer en page suivante)

## RAPPORT DU GROUPE

### *Introduction*

Pour tenter de couvrir l'intégralité du sujet, le groupe de travail a fait le choix de rencontrer l'éventail le plus large possible d'intervenants afin d'une part de dresser le bilan de la situation et d'autre part d'envisager certaines pistes d'évolutions.

Notre travail s'est donc axé sur l'audition des différents représentants suivants :

1. des représentants d'institutions militaires en lien avec des jeunes : Le Général de Richouffz, responsable de la réserve citoyenne en région parisienne, le Capitaine de Vaisseau Xavier Nourrit, responsable de la réserve de la marine, le Lieutenant-Colonel Le Pemp, représentant la Dicod, et M. Vincent, responsable de l'IHEDN Jeunes
2. des universitaires et des directeurs de Grandes Ecoles : DESS de Défense avec le Professeur Jean-Jacques Roche, la Fondation pour la Recherche Stratégique avec son Directeur Adjoint Yves Boyer, le Groupe HEC avec son Directeur Général Bernard Ramanantsoa, l'Ecole Polytechnique avec le Colonel Flourme, l'Ecole St Cyr avec son Directeur de la recherche et de l'enseignement Bernard Boene
3. des représentants syndicaux : FO avec Mme Monrique Secrétaire confédérale, la CFDT, avec Odile Berhouin, la CFTC avec Joseph Touvenel, Secrétaire Général Adjoint
4. un représentant d'entreprise avec M. Jean Louis Gergorin Vice-Président Exécutif d'EADS
5. des Associations : MM. Cloup et Boucher, représentants de l'UNOR, Mlle Corpet représentant les Scouts de France, M. Joly Délégué Général de l'Association française des Volontaires du Progrès (AFVP)
6. Pour y parvenir, le groupe a fait le choix de procéder à deux innovations soutenues par le secrétariat général de la Commission :
7. procéder à des auditions en dehors des réunions du mercredi soir, par le biais de déjeuners et de petits déjeuners. Cette ouverture du format qui permet de démultiplier les auditions, est aussi une bonne occasion, à effectif plus réduit (moins de 10 personnes), d'approfondir un sujet avec un intervenant

8. une table ronde à l'issue des auditions afin de mettre en contact certains intervenants pour confronter les points de vue et tenter de parvenir à une synthèse ; la aussi, la confrontation de points de vue, relayée par le travail du Groupe, s'est révélé fructueux, notamment en termes de propositions.

## A. Un sujet aux pièges multiples

*« Il est important d'apporter à tous les jeunes Français, indépendamment de leur milieu social, de leur niveau scolaire ou de leur avenir professionnel, une formation à l'esprit de Défense et une meilleure connaissance de leur armée.*

*Parmi eux, ceux qui sont appelés à avoir des responsabilités dans la société (en terme professionnel, politique, syndical, économique, ...) sont aussi ceux qui sont appelés à jouer un rôle social important.*

*Comment dans le cadre de la formation à la citoyenneté, développer l'esprit de Défense, chez les jeunes futurs encadrants et dirigeants. »*

Très vite, la définition même du sujet soulevait trois obstacles pour bien définir le cadre de notre réflexion :

- **l'esprit de Défense** d'abord. De quoi s'agit-il ? Choisit on de parler de la Défense au sens global, englobant ainsi les notions de sécurité civile, de Défense de la culture, de Défense économique ou au contraire, faut il restreindre notre réflexion au sens de Défense pris au sens militaire du terme. Le choix n'est évidemment pas neutre, l'un diluant la notion de Défense au sein d'un corpus de notions assez éloignées de la chose militaire, l'autre au contraire faisant un lien très strict entre les deux termes et risquant ainsi de restreindre le champ d'investigation. En fonction des auditions, notre but a donc été de nous rapprocher le plus possible du sens militaire de la Défense tout en prenant soin d'ouvrir notre propos pour que la discussion puisse avoir lieu.

- **Jeunes Responsables ou jeunes Elites** ? Le terme a fait couler beaucoup d'encre et échanger de nombreuses paroles. Le terme Elite est définitivement mal connoté en France.. et l'utiliser aurait sans doute condamné notre sujet. Comme si, comme le disait l'un de nos intervenants, lorsqu'un ascenseur ne marche plus –en l'occurrence l'ascenseur social- , il suffisait de casser les derniers étages de l'immeuble pour résoudre le problème. Et pourtant, c'est bien des jeunes, futures élites du pays, dont il nous faut traiter, celles la même qui seront appelés à encadrer d'autres personnes, dans le monde professionnel, syndical, associatif ou politique, c'est bien d'elles dont nous avons voulu comprendre si elles étaient sensibilisées et sensibles à l'esprit de Défense pour avoir une chance qu'à leur tour elles transmettent cet esprit. La aussi, parler spécifiquement des élites, des futurs cadres n'est pas un propos aisé pour nombre de nos interlocuteurs. C'est bien d'ailleurs ce terme de futurs cadres qui nous donne le périmètre des intervenants à auditionner.

- Enfin, **enseigner ou diffuser l'esprit de Défense** ? La question est apparue en cours de travaux. Elle semble cependant secondaire car, comme on le verra, la notion de Défense peut s'enseigner et permet ainsi, à côté d'autres facteurs plus informels, la constitution d'un esprit de Défense.

## B. Le constat

### 1. Les INSTITUTIONS MILITAIRES

#### a. La réserve de la Marine

##### *Rôle de la Réserve dans la Marine*

L'utilisation des réservistes par la Marine est sensiblement différente de celle de l'Armée de Terre qui envisage pour eux des emplois militaires alors que la Marine attend une action du rayonnement et les emploie en fonction de leurs compétences civiles puisqu'elle ne leur dispense pas de formation opérationnelle. En ce qui concerne les "élites", il n'y a pas d'emplois militaires à leur proposer. La aussi, le souhait est qu'ils fassent rayonner l'action de la Marine. En effet, la Marine souffre d'un manque de visibilité sur l'ensemble du territoire car elle n'est présente que sur le littoral. C'est pourquoi elle a maintenue une politique d'activation de son réseau de réservistes.

Le capitaine de vaisseau NOURRIT, chef du Bureau Réserve à la DPMM (Direction du Personnel Militaire de la Marine), donne un exemple concret. Un jeune stagiaire de l'ENA a organisé, avec le soutien matériel de son école, un voyage à Brest pour les élèves de l'ENA. C'est l'action typique de ce que la Marine attend d'eux.

##### *Quelques chiffres*

28 000 réservistes citoyens, dont 7 000 officiers,

##### *Fonctionnement et formations dispensées*

**1<sup>er</sup> niveau** : envoi d'informations à ces 28 000 réservistes, tous grades confondus, par le biais de journaux régionaux diffusés par les centres d'instruction des Réserves de la Marine (9 CIRAM sur le territoire) qui organisent, en plus, 3 conférences d'information Marine par département et par an. Chaque département a un officier de réserve marine chargé d'animer son réseau.

**2<sup>ème</sup> niveau** : Pour les officiers de réserve, un cycle de conférences données par de Hauts responsables de la Marine est organisé chaque année à Paris. En région, depuis 2003, les activités durent 2 jours, tous grades confondus, et consistent en une visite des forces dans les grands ports sur le rythme d'une par personne tous les 2 ans.

**3<sup>ème</sup> niveau** : La Marine édite également, en interne, un annuaire VIP. Il lui permet de suivre la carrière civile de ses officiers de réserve et de mener ainsi auprès d'eux une sorte de "lobbying. Ils sont détectés conjointement par l'EMM (État Major de la Marine) et les CIRAM.

Ils sont sélectionnés en fonction de leur potentiel pour l'avenir, de leur aspect relationnel et de leur rayonnement. La Marine n'est pas aussi exigeante vis à vis d'eux que vis à vis des autres réservistes (pas d'astreintes de services ou de présence) et leur avancement est fonction de leur poids en terme d'influence. Ils sont une cinquantaine, cadres de formation scientifique essentiellement. Toutefois depuis la suspension du service, la filière scientifique se tarit et le recrutement des officiers de réserve est essentiellement littéraire et DESS Défense, au point qu'il est envisagé de démarcher vers les écoles scientifiques.

#### *Evolutions récentes*

1. **Nouveau recrutement de 500 jeunes dont 250 officiers de réserve en 2003** : ils effectuent leur démarche par motivation personnelle et sont déjà intéressés par la Défense. La formation donnée est très succincte. Sur les 250, 170 ont suivi une PMS et 80 un stage de 5 jours d'intégration (cours d'organisation générale de la Marine et de la Défense, Présentation des Forces, visites et entretiens). C'est peu et la DPMM souhaite leur faire souscrire des ESR (engagement spécial dans la réserve) pendant 3 ans (10 jours par an) pour les inculturer..
2. **Les PMS/Etat major**, à Paris, suivent un samedi par mois les mêmes conférences que les 50 VIP ; il s'agit d'un cycle de neuf conférences sur la Marine ponctué par une semaine à Brest sur bateau.
3. **Le Brevet technique des officiers de réserve (BT/OR)** est un stage pour obtenir les 4 galons (capitaine de corvette), suivi en commun avec les officiers de marine effectuant leur Brevet technique. Il se déroule sous forme de conférences sur la Marine, d'initiation à la méthode d'appréciation de situation militaire et de conception des opérations militaires. Cette formation s'adresse à des OR déjà anciens et débouche sur des exercices pratiques avec rédaction d'ordres, et éventuellement joués sur simulation

Quel est l'âge des réservistes citoyens? Parmi les 80 qui ne sont pas passés par la PMS, une vingtaine à plus de 40 ans et a été recrutée à 4 galons.

## b. La Réserve citoyenne

### *Rôle et description*

L'idée de "**réserve citoyenne**" trouve son origine dans une initiative parlementaire au cours de la préparation de la loi du 22 octobre 1999. Il était alors apparu nécessaire d'instituer, à côté de la "réserve opérationnelle", une "seconde réserve" comme une sorte de vivier. Constituée de volontaires bénévoles, elle a pour mission d'entretenir l'esprit de Défense et de renforcer le lien entre les armées et la Nation. Après une formation et un agrément officiel, les réservistes citoyens irriguent la société et fonctionnent comme des relais d'opinion. Ils ne perçoivent pas de rémunération et ne sont pas astreints à des périodes de service ; ils n'ont pas vocation à servir dans les forces et, si des grades leur sont attribués, ils ne confèrent aucune prérogative de commandement.

Quelles sont les catégories de personnes qui peuvent constituer la réserve citoyenne ?

- les anciens militaires d'active retraités qui peuvent servir dans la réserve opérationnelle ou dans la réserve citoyenne en premier lieu,
- les volontaires directement issus de la société civile, volontaires pour participer à la diffusion de l'esprit de Défense.
- les jeunes "réservistes locaux à la jeunesse et à la citoyenneté".

*Quelle est la mission de ces réservistes ?*

- 1- Participer au recrutement dans les armées, dans la réserve opérationnelle
- 2- Faciliter la reconversion des militaires
- 3- Favoriser la relation entre la Défense et la société civile
- 4- Promouvoir l'image de marque des armées et promouvoir le devoir de mémoire.

*Quelles cibles sont concernées ?*

Les cibles visées sont les jeunes, donc l'Education nationale en priorité, les élus qui sont mal informés sur la Défense, le monde des entreprises qui ignore très souvent ce que font les armées en matière de formation notamment, les médias qui ont souvent une vision stéréotypée des armées, le monde associatif et les administrations.

*La formation des jeunes réservistes*

Les jeunes réservistes suivent un cursus en cours d'élaboration dont certaines parties pourraient facilement être duplicables dans le cadre de notre sujet :

- les "lundis du Gouverneur" : conférences sur la présentation du métier militaire, sur l'organisation d'un régiment,...
- les journées annuelles de l'IHEDN,
- des visites sur le terrain,
- le travail en coopération avec les trinômes académiques,

- 3 journées de formation à l'Ecole Militaire sur les thèmes : comment transmettre sur le terrain le management militaire ? Connaître les métiers de l'Armée ? A quoi sert la Défense ?

#### *Les difficultés*

La formation actuelle est encore embryonnaire. Elle a traité des méthodes à mettre en œuvre pour diffuser l'information sur la diversité des métiers dont ont besoin les armées. Ils éprouvent le besoin de mieux appréhender le monde militaire qu'ils n'ont pas eu l'occasion de fréquenter. Il a été convenu qu'un complément de formation interviendra ultérieurement.

Dans cette perspective l'action d'information rencontre des difficultés, souvent une révolte et une méfiance envers les armées en particulier.

Comment peut-on former à l'esprit de Défense ? Les réservistes locaux doivent utiliser leurs réseaux personnels, constitués à l'occasion de leur activité associative, pour faire venir les jeunes à la mission locale. C'est alors qu'est utilisé l'argument des « 400 métiers ». Mais il faut aussi intéresser ces jeunes à l'esprit de Défense. Il faut faire le pari que les jeunes issus de l'immigration adoptent spontanément les valeurs du pays d'accueil. L'action de ces responsables locaux se situe donc dans la problématique de l'intégration et de la citoyenneté, c'est-à-dire dans le sentiment d'appartenance à une collectivité nationale. L'engagement dans la Défense est un facteur d'intégration plus efficace que les diplômes.

### c. La Dicod

Le rôle même de la DICOD est d'assurer la promotion de l'image de la Défense et des armées à travers un discours généraliste. Il n'y a donc pas de ciblage à destination des jeunes futurs dirigeants dans le discours de la DICOD, sauf dans le cadre d'actions ponctuelles, en particulier, à l'occasion de forums de recrutement, auxquels la DICOD participe.

Mais une telle action est bien évidemment insuffisante pour permettre la transmission de l'esprit de Défense, puisque précisément, le succès de cette communication, en visant le recrutement, exclut ceux qui resteront des civils, cœur de notre sujet.

Toutefois, si en tant que telle la DIDOD n'a pas d'action à destination de cette cible, le Lieutenant Colonel Le Pemp a mis en avant l'expérience du **SIGEM**.

En effet, le Séminaire Inter Grandes Ecoles Militaires (qui concerne l'Ecole Polytechnique, l'EOGN, St Cyr, l'Ecole Navale, l'Ecole de l'Air, le Service de santé des Armées, l'Ecole des Commissaires) regroupe environ 680 élèves de 1ère année de ces écoles pour deux semaines de formation.

Présentation en Amphithéâtre avec de Hauts responsables de la Défense et des personnalités civiles (ex : JL Beffa, PDG du Groupe Saint Gobain), visites sur sites, formations aux institutions sont les 3 catégories de contenu dispensées lors de ce séminaire. Un tel séminaire pourrait trouver un écho auprès des Grandes Ecoles civiles.

### d. L'UNOR

L'UNOR fédère des associations territoriales et nationales regroupant 30 000 réservistes. Elle s'est donnée trois missions : recrutement, reconversion, relations publiques.

Elle compte 2.000 jeunes cadres dans ses rangs, vers lesquels l'UNOR développe plusieurs activités : compétitions sportives, visites de sites militaires, conférences d'information. Elle contribue à la formation à la citoyenneté en faisant connaître la Défense, en valorisant l'esprit de Défense et le rôle des réserves.

Très centrée sur les questions militaires, l'association adopte cependant la notion de Défense globale et s'intéresse aussi à la Défense civile et à la Défense économique. Sa préoccupation première reste néanmoins la constitution et le fonctionnement des réserves, ainsi que la Défense des réservistes.

Malgré tout, par son action l'UNOR contribue au maintien et à la diffusion de l'esprit de Défense. En revanche, la formation proprement militaire des

réservistes est assurée par les forces elles-mêmes. Pour la formation à l'esprit de Défense de ses membres, l'association organise de nombreuses actions, comme les journées de formation autour de thèmes déterminés, par exemple la relation avec l'employeur. Ces questions sont essentielles car les réservistes sont un lien entre le monde militaire et le monde civil.

## 2. L'IHEDN

### *Rôle et description*

Compte tenu de son rôle de formation à la culture générale à mi chemin entre les institutions militaires et la société civile, l'IHEDN bénéficie d'une place privilégiée dans la diffusion de l'esprit de Défense, plus particulièrement, en ce qui nous concerne, via les séminaires jeunes.

Les séminaires Jeunes de l'IHEDN ont été lancés en 1996 sur le modèle des sessions nationales : plus de 40 sessions de 5 jours ont eu lieu, formant chaque année environ 250 auditeurs. Les auditeurs sont pour partie des civils, pour partie des militaires de 18 à 25 ans. Les travaux se répartissent en 3 types d'activités :

- des conférences : ordonnance de 1959, visite d'un officier de l'EMAA sur l'Europe de la Défense, ou la programmation militaire, questions régionales, conférence sur l'historique de l'esprit de Défense en Europe, impact des questions de société ayant une relation avec les questions de Défense (Secte), questions religieuses, intelligence économique
- des travaux en groupe
- des visites de site : Légion de Gendarmerie, Ecole du Génie, GIGN, Régiment d'Hélicoptères

### *Les limites du système*

L'IHEDN reçoit chaque année plus de 600 candidatures pour 250 places : la demande excède donc largement l'offre mais les moyens sont insuffisants. Pourtant, une session jeune coûte 10 000 € quand un auditeur national coûte à lui seul 30 000 €. ...et la communication est trop réduite: site internet, réseau régional de l'AA IHEDN

Les sites d'accueil sont le plus souvent civils (Grandes Ecoles, INJEP, ...) alors qu'un accueil sur un site militaire pourrait favoriser plus encore le but de ce séminaire.

Peu d'actions sont proposées à l'issue du séminaire : l'auditeur jeune peut adhérer à l'Association des anciens jeunes auditeurs et/ou à l'Association

Régionale mais aucune formation spécifique d'une journée par exemple n'est prévue.

### 3. LES ASSOCIATIONS

Y-a-t-il des points communs entre le monde militaire et les deux associations rencontrées : les Scouts et l'Association Française des Volontaires du Progrès (AFVP) ?

Au premier abord, les liens entre les associations et le monde militaire sont faibles :

- l'Association française des volontaires du Progrès a pour but d'envoyer des jeunes dans les pays en voie de développement
- les Scouts est essentiellement un apprentissage de la vie en communauté de façon citoyenne

Les deux associations insistent sur le paradoxe suivant : l'engagement –si rare aujourd'hui – est un point commun aux associations comme au monde militaire ; le choix d'une activité citoyenne devrait les rapprocher du monde militaire mais le lien avec le mot Défense est difficile pour ne pas dire antinomique de leur engagement. Ainsi, aborder les questions de Défense paraît très difficile avec les jeunes concernées, notamment dans le cas de l'AFVP.

Créer un lien entre les deux, proposer une continuité, à la fin du volontariat pour l'AFVP, à la fin du scoutisme ou lors de l'année de services (à l'issue du parcours 8-21 ans) pour les Scouts, serait une bonne chose, avec probablement un but de recrutement pour les Armées.

En somme, le but final de ces associations est de faire s'engager les jeunes tout au long de leur vie dans une action citoyenne ... ce qui n'est pas très loin de l'esprit de Défense ... mais pas si proche non plus en termes quotidiens.

A l'issue de notre échange, il n'est pas certain qu'il faille aujourd'hui rapprocher ces deux mondes qui partagent pourtant les mêmes valeurs.

### 4. LES SYNDICATS

La tâche des responsables syndicaux, en charge d'animer ou de former de nombreux salariés, les rend incontournables dans notre audit. Nous avons donc rencontré 3 représentants syndicaux : FO, CFTC et CFDT.

Des ambiguïtés initiales (cf partie A), celles du périmètre du terme Défense est apparue très fortement lors de ces entretiens.

#### *Quel type de Défense ?*

Dans les 2 cas, la question de la Défense s'aborde peu ; pour la CFDT par exemple, le dernier débat en Bureau national remontait à 1994.

Pour les syndicats, le monde de la Défense est avant tout appréhendé à travers ses salariés et la réforme des Armées.

Indubitablement, avec cette catégorie d'intervenants, le terme Défense est peu militaire ; nous parlons en fait de la Défense d'un type de société, de la Défense sociale et non de la Défense militaire. Cependant, le représentant de la CFTC n'hésite pas à aller en plus loin en liant Défense sociale et Défense des intérêts stratégiques du pays : Péchiney contre Alcan par exemple, capacité à être indépendant sur certaines technologies.

#### *Où intégrer une formation à l'esprit de Défense ?*

Dès lors, on peut envisager de créer un dialogue entre le monde militaire et le monde syndical sur des thèmes bien précis et à des moments bien déterminés :

1. Au sein des universités d'été ou dans la presse syndicale des adhérents dans la mesure où le temps de formation des cadres syndicaux excède difficilement 10 jours par an et ne couvre déjà pas l'essentiel de la formation.
2. Dans le cadre de l'Institut Syndical de Formation pour la CFTC, où les questions de Défense sont abordées.

## 5. LES UNIVERSITES

Le Groupe de travail a auditionné deux intervenants : le Professeur Jean Jacques Roche, responsable du DESS de Défense de Paris II et Yves Boyer Directeur adjoint de la Fondation pour la recherche stratégique.

Le DESS de PARIS II a été créé en 1974 et présente deux caractéristiques : tous les étudiants civils sont salariés d'entreprises et l'enseignement accueille 23 officiers dans le cadre d'une convention avec le Collège Interarmées de Défense.

Sur un plan plus général, l'université travaille sur les questions de Défense (il y avait 24 formations universitaires en France en 1999) et cherche à nouer des liens plus étroits avec l'institution de Défense. En 2002 a été créée une association qui fédère ces enseignements. L'époque où l'armée n'était pas la bienvenue à l'université est révolue mais il n'est toujours pas envisageable de voir en France des universitaires accéder à des postes de responsabilité dans l'institution de Défense, comme aux Etats-Unis

*Qu'y enseigne t on ?*

- Des cours classiques de formation générale sur les armées et le pouvoir, la Défense, les relations internationales, les armements , l'économie

- des cours "vie professionnelle" : communication, négociation, analyse de la décision, gestion des organisations

Ainsi, certains modules sont des simulations de négociations (sur la base d'une prise d'otages), des exercices de War Gaming (enseignement dispensé à l'ENA), de conquête de marchés, de lobbying faisant ainsi le lien entre la stratégie militaire et ses applications civiles.

La Fondation pour la recherche stratégique est un organisme disposant de chercheurs, dont certains proviennent des DESS. Elle a en premier lieu une activité de recherche et d'analyse qui exige un sérieux bagage universitaire pour formuler des opinions et des diagnostics sur les questions de Défense. Elle a également une action d'enseignement qui prolonge naturellement l'action de recherche. Il s'agit pour elle d'offrir des informations aux diverses structures de la Défense, trop accaparées par la gestion.

L'enseignement de Défense généralement dispensé en France est trop littéraire et juridique, trop théorique aussi. Or, l'intérêt pour les questions de Défense est toujours présent, pourvu qu'on traite de problèmes concrets, de doctrine, de structures, d'équipement.

Dans ce contexte, Yves Boyer considère que l'esprit de Défense ne s'enseigne pas, il se découvre à travers des expériences concrètes, par exemple à travers **l'histoire militaire**. Développer cet enseignement renforcerait l'esprit de Défense. Il faut intéresser les jeunes par des exemples d'actions militaires actuelles concrètes ( ex : la guerre du Golfe ). Il est indispensable de réhabiliter les grandes actions militaires françaises en Indochine comme en Algérie. Il est nécessaire de partir d'actions concrètes, de témoignages avant d'aborder ensuite une réalité plus intellectuelle. **Un autre exemple serait d'analyser la stratégie soviétique de la guerre froide telle qu'elle a été pensée à l'Etat Major, ou encore détailler l'opération Artémis.**

Par ailleurs, il y a en France une difficulté du côté de ce qui est proposé aux jeunes. La Grande Bretagne, avec les cadets, offre un réseau associatif qui implique chaque année 150.000 jeunes dans un contact avec le monde de la Défense. L'offre en France est trop étatisée et passe trop par l'université. Ce que l'on propose en enseignement de Défense devrait impliquer davantage l'engagement des forces armées, ce qui ne se fait pas suffisamment.

Comment s'adresser aux futurs responsables dans la société ? D'abord avoir une conception large de ce qu'est un responsable : chef d'entreprise, avocat, journaliste, fonctionnaire, etc. D'autre part, il faut s'intéresser particulièrement aux catégories qui sont des relais d'opinion et qui diffuseront l'esprit de Défense si elles sont elles-mêmes bien formées. Les journalistes constituent une catégorie essentielle à cet égard. Une autre piste serait d'instituer un enseignement de stratégie et de concept et doctrine d'emploi des forces armées dans les formations universitaires. Cette discipline est très recherchée.

## 6. LES GRANDES ECOLES MILITAIRES ET CIVILES

a. L'Ecole Polytechnique : description du parcours de formation humaine

Devenue un établissement public, sous la tutelle du Ministre de la Défense, depuis 1970, l'Ecole polytechnique forme des cadres généralistes pour le service de l'Etat et pour le secteur économique : 60 % des élèves s'orientent vers les entreprises à leur sortie de l'Ecole, 20 % vers la haute fonction publique et 15 % vers la recherche. 8% choisissent le ministère de la défense dont 6 à 7% le corps d'ingénieurs de l'armement et 1 à 2% une carrière militaire : ce n'est plus une école à vocation militaire. Il y a là un paradoxe, renforcé par le fait que les élèves ont un statut d'élèves-officiers au terme d'un contrat signé pour la durée de leur scolarité.

Dans ce cadre, comment est assurée la sensibilisation à l'esprit de Défense ?

Elle est destinée à faire connaître les hommes et la façon de les diriger, à valoriser ses propres acquis et à intégrer le sens de l'intérêt général.

1. 1<sup>ère</sup> année :

La spécificité de l'Ecole réside notamment dans sa première année de formation humaine et militaire qui dure 8 mois assurant l'apprentissage aux responsabilités, sanctionnée par l'attribution du grade d'aspirant:

- 1 mois de formation militaire initiale

- 3 semaines de formation dans une école militaire

- 5 à 6 mois de stages en organismes militaires ou civils : police, sécurité civile, organismes de réinsertion ou d'action humanitaire, Education nationale dans les établissements scolaires des quartiers "sensibles", (75% dans les armées, 25% en organismes civils).

2. 2<sup>ème</sup> année : 1 semaine dite Forces Armées constituées de visites (ex : DIRM ce Creil, site de Taverny,...), conférences (ex : sécurité industrielle, ...), témoignages (ex : témoignages d'officiers sur la façon de commander, ...)

3. 3<sup>ème</sup> année : à l'issue de la troisième année, les élèves retournent dans l'armée qui a assuré leur formation initiale, pour un stage consacré aux réserves

4. Durant la 3<sup>ème</sup> année, cycles de conférences sur la Défense et les problèmes internationaux, ou l'audition de "grands témoins" : conférence de présentation de la Réserve, contact avec des anciens X réservistes, redécouverte des Armées (visite de bateaux, avions, ...)

Enfin, tout au long de la scolarité, le sport joue un grand rôle dans l'enseignement. Ainsi les élèves sont répartis en sections en fonction de leur discipline sportive dominante et celles-ci sont encadrées par des officiers et sous-officiers dont la moitié sont moniteurs de sport.

Ainsi, l'Ecole polytechnique forme des cadres sensibilisés à l'esprit de Défense. 95 % des élèves sont satisfaits de leur scolarité et ont le sentiment d'être redevables envers la collectivité. La préoccupation de l'Ecole est de chercher à pérenniser cet acquis. Il lui semble que la solution doit être recherchée dans l'implication des anciens élèves dans le fonctionnement des réserves.

Sur de nombreux points, ce modèle unique est répliquable ; la principale difficulté réside dans l'encadrement : les deux-tiers des encadrants sportifs sont des sous officiers et c'est à travers ce contact que l'esprit de Défense passe aussi (29 officiers, 55 sous officiers).

#### b. St Cyr et Sciences Politiques :

A l'occasion de la Réforme de l'Ecole Spéciale Militaire –nom officiel de Saint-Cyr- en 2002, le mandat était d'ouvrir l'Ecole à la société civile et à l'international.

Dans ce cadre, la Direction de l'Ecole a adressé une lettre circulaire à 180 Directeurs de Grande Ecole civile pour leur proposer de prendre 2 ou 3 étudiants pour un stage semestriel à Saint Cyr. Il y a eu 54 réponses positives et parmi elles, Sciences Po s'est distinguée en demandant que St Cyr organise une 23<sup>ème</sup> majeure intitulée « Conflits et Sécurité » qui est assurée par des enseignants de St Cyr allant à Sciences Po. Pendant ce temps, toute une promotion de Saint Cyriens est externalisée (soit 170 personnes pendant 6 mois).

Par ailleurs, les échanges ont commencé entre l'école d'accueil et nous-mêmes, et entre 1/5 et 1/4 d'une promotion proviendra sans doute bientôt de

l'extérieur. D'une manière générale, ceux qui ont participé recherchaient principalement : une connaissance des Armées, la redécouverte de dimensions qui ont disparu de la vie civile ordinaire, la cohésion notamment, qui se vit dans la vie militaire ou il existe encore des moments forts où la dimension collective s'affirme et où la cohésion est un véritable impératif. Enfin, sans doute, ils viennent chercher quelques sensations fortes.

Cette action est indispensable pour resserrer les liens entre les élites militaires et civiles. D'une certaine façon, cette action est aussi une manière de recréer sous une forme volontaire et incitative l'instruction militaire obligatoire d'il y a quarante ans. Selon M. Boone, le moment est propice pour développer ce type d'échanges

### c. HEC

Aux dires du Directeur Général du Groupe HEC, il n'y a pas de conscience explicite de l'importance des questions de Défense et en tout cas, les étudiants n'emploieraient pas ce mot.

Dans l'état actuel des choses, le bilan concernant l'enseignement des questions de Défense est maigre : à l'exception de quelques électifs et de conférences sur les relations internationales, il n'y a rien.

En revanche, certains thèmes sont plus que susceptibles de les intéresser : l'Europe (dont celle de la Défense), la géopolitique, l'Intelligence économique et la Dissuasion nucléaire.

Plusieurs évolutions sont cependant souhaitées :

- une formation humaine d'un mois comme à l'Ecole Polytechnique
- des chaires de Défense ou d'intelligence économique comme l'a fait Carrefour pour donner envie aux étudiants de travailler dans la Grande Distribution.

Pour le Directeur Général d'HEC, la vraie question est celle de la volonté politique nationale pour permettre ces échanges par exemple entre les Grandes Ecoles civiles et militaires.

## C. Les Propositions

### 1. LES PROPOSITIONS DES INTERVENANTS

*Quels acteurs ?*

Principalement des militaires

*Quel contenu ?*

- Des Conférences sur les institutions de Défense, l'histoire militaire, thèmes transversaux : sécurité, développement durable
- Des enseignements des stratégie militaire en lien avec le monde civil : wargaming, négociation, lobbying, ...
- Des contacts « physiques » avec les Institutions militaires : visites de sites, rencontre avec des officiers, ...
- Des Travaux de comité

*Quel Format ?*

- Ouvrir le séminaire inter grandes écoles militaires (SIGEM) aux grands écoles civiles.
- Créer des Séminaires IHEDN ciblés sur une catégorie de Jeunes cadres
- Déployer le système de formation humaine de l'Ecole Polytechnique dans d'autres Grandes Ecoles militaires accueillant ainsi des élèves de Grandes Ecoles civiles
- Favoriser les échanges du type St Cyr et Sciences Po
- Développer des Journées de rencontre-conférence du type de celles de l'intelligence économique
- Créer des « relais Réserves » dans les Grandes écoles et les universités.

Des modules de formation utilisables de façon souple (demi journée, conférence) ou dé multipliables (semaine, ...) sont donc à construire pour faciliter l'enseignement des questions de Défense et de connaissance des Armées.

Aller dans les lieux où se trouvent les jeunes cadres est sans doute une première étape à franchir mais il faut aussi et rapidement faciliter le passage de civils dans les Ecoles et milieux militaires. La suspension du service militaire a créé une absence de communication entre ces deux mondes et paradoxalement, suscité une attente forte de la part de nombreux jeunes futurs cadres. Il serait donc dommage de ne pas en profiter.

## 2. LES PROPOSITIONS DU GROUPE

Les propositions du groupe se concentrent autour de trois thèmes : les acteurs de l'information, la vie professionnelle des jeunes responsables, et bien entendu la formation et l'éducation des futurs jeunes responsables. La mise en œuvre de ces propositions est peu coûteuse financièrement, elle nécessite par contre une réelle volonté d'agir de la part des personnes qui les mèneraient à bien :

- Avoir une action de formation et d'information, le terme de lobbying a même été utilisé par un participant, vis à vis des écoles de journalisme et des futurs journalistes qui influenceront demain l'ensemble de la population par leur façon de traiter l'information, favorablement ou défavorablement sur des sujets traitant de la Défense,
- A coté d'une action nécessaire vis-à-vis des grandes entreprises et de leurs dirigeants, il faudrait aussi toucher les responsables des PME, et futurs responsables, pour les sensibiliser à la Défense globale et à l'éducation au risque,
- Dans le même ordre d'idée, il faudrait mieux suivre les carrières civiles des OSC quittant le service actif pour qu'ils soient des relais d'opinion dans leurs nouvelles responsabilités professionnelles,
- Il faut renforcer l'intérêt pour les concepts de territoire national et de Défense nationale auprès des étudiants de haut niveau, futurs jeunes responsables d'entreprises, très confrontés au discours sur la mondialisation
- Des professeurs qui veulent faire passer l'esprit de Défense dans leur enseignement manquent souvent de supports pédagogiques, il faudrait faire mieux connaître la documentation du ministère de la Défense,
- L'intervention de militaires pour de telles actions crédibiliserait ce discours, d'autant que l'armée, moins importante en volume se doit d'être plus visible dans la « société civile ». Le manque

de disponibilité des cadres d'actives (30 000 militaires en OPEX sur 110 000 de l'armée de terre) pour de telles missions pourrait inciter à recourir aux compétences des réservistes, et aux compétences des officiers généraux en retraite,

- Il faudrait que les futurs hauts fonctionnaires, mais pourquoi pas aussi tous ceux de catégorie A, aient au cours de leur scolarité au minimum une information sur la Défense nationale ; le mieux serait une formation à la Défense par une préparation militaire ou une participations aux activités de la réserve. (Le système des réserves de la Marine tel qu'il a été présenté au groupe semblerait un bon point de départ pour une telle initiative,
  
- Il faut instituer des « **correspondants Défense** » ou des « **relais Défense** » dans les universités, soit un membre du corps enseignant, soit un/des étudiant/s volontaire/s, qui recevrai(en)t une formation pour être un relais d'information, pour diffuser l'esprit de Défense, en se servant éventuellement des réseaux associatifs. Il(s) pourrai(en)t aussi avoir un rôle d'information pour susciter des recrutements dans les préparations militaires et dans les réserves.

Après que chacun des 3 présidents ait exposé les travaux de son groupe, le Général ANDRÉ a présenté les deux nouveaux présidents de groupe de la session 2004-2005, MM. RICARD (FNASOR) et FESNEAU (ANAJ/IHEDN), ainsi que leurs sujets d'étude.

**Groupe "Séminaire Enseignants-officiers"**

**Président :** Monsieur FESNEAU  
**Rapporteurs :** Monsieur BESNARD  
Colonel ENCLOS  
Monsieur GREMAUD

Au cours du débat final du colloque du 4 décembre 2003 sur "**L'éducation à la défense**," de nombreux enseignants présents ont souhaité que les pistes ouvertes au cours des tables rondes ne demeurent pas "lettre morte". L'organisation d'un séminaire de réflexion entre les enseignants et le monde militaire serait de nature à étudier ces pistes et mettre en place de nouvelles collaborations.

**Groupe "Pour compléter et valoriser la JAPD"**

**Président :** Monsieur RICARD  
**Rapporteur :** Monsieur BARBOTIN  
Monsieur MOURROUX

Le seul contact systématique entre la jeunesse française et les armées se fait dans le cadre du "Parcours citoyen" dont le point d'orgue est la "journée d'appel à la préparation de la défense" (JAPD). Cette journée ne peut répondre à elle seule à l'ensemble des attentes de la jeunesse vis à vis des forces armées. En s'appuyant sur l'étude 2002-2003 de la Commission sur "l'après JAPD" et l'enquête de terrain effectué à cette occasion, identifier les grandes attentes de la jeunesse française afin de permettre aux armées, dans la limite de leurs moyens, de **mettre en place des actions complémentaires à la JAPD.**

## Groupe "Engagement des jeunes"

**Président :** Monsieur CANCELLIERI  
**Rapporteurs :** Monsieur BOLVIN  
Monsieur BRIANT  
Monsieur GALEYRAND

*Compte tenu de la densité du sujet, son étude, reformulée, est reconduite pour une année. M. CANCELLIERI continue donc d'assurer la présidence du groupe pour la session 2004-2005.*

Depuis la suspension du service national, nous constatons une volonté affirmée des jeunes Français(e)s de participer à des actions de volontariats tant militaires que civils. Le groupe se fixe comme objectif d'approfondir sa réflexion sur le thème de "l'engagement citoyen" tout en assurant un suivi des propositions présentées dans le rapport d'étape de juin 2004.

Il se propose :

1. d'analyser les perspectives de développement d'un volontariat de dimension européenne,
2. de prendre en compte les réflexions tant des jeunes lycéens que de responsables des partis politiques représentés à l'Assemblée nationale,
3. de mener une étude approfondie sur la mise en œuvre de volontariats des jeunes dans les armées, ainsi que des projets concernant la Sécurité civile, la Police nationale et enfin la Brigade des sapeurs pompiers de Paris, de s'attacher à traiter du thème de la "réserve citoyenne" qui constitue une idée novatrice visant à renforcer le lien Armées-nation.
4. de s'attacher à traiter du thème de la "réserve citoyenne" qui constitue une idée novatrice visant à renforcer le lien Armées-nation.

## PLENIERE DU 6 OCTOBRE 2004

### DISCOURS DE MADAME ALLIOT-MARIE MINISTRE DE LA DEFENSE

Monsieur le président, monsieur le chef d'état-major des armées, mesdames et messieurs les officiers généraux, mesdames et messieurs, je voudrais d'abord vous remercier et vous dire que je suis tout particulièrement heureuse de ce que j'ai entendu et vu ce matin, à la fois quant au contenu mais aussi quant à l'ambiance et au dynamisme qui en ressortaient.

Et c'est bien ce que je souhaitais, lorsqu'il y a maintenant deux ans et demi bientôt, je suis venue pour la première fois en tant que ministre de la défense devant la Commission Armées-Jeunesse, puisque je n'oublie pas que j'ai un peu commencé ma carrière dans les cabinets ministériels en étant, à l'époque, la correspondante du ministère des affaires sociales. Et je crois effectivement qu'il y a là une sorte d'osmose qui s'est produite. Je ne sais pas si c'est le cadre dans lequel nous nous réunissons mais cela se traduit par un certain dynamisme. Je crois que la Commission Armées-Jeunesse c'est d'abord un "Forum" qui permet de rassembler des personnes venant d'horizons très différents et qui sont unis par un commun souci qui est celui de mieux faire connaître et prendre en compte les problématiques de la défense par l'ensemble de notre société.

Je crois que c'est essentiel dans le double changement de contexte que nous avons aujourd'hui, à la fois un contexte international que vous connaissez les uns et les autres, sur lequel je ne m'appesantirai pas mais qui implique une grande vigilance de la part de tout le monde et, d'autre part, un contexte qui est également celui de l'évolution du ministère de la défense, ce qui implique de notre part certaines ouvertures et mises en perspective nouvelles. Alors aujourd'hui, la Commission Armées-Jeunesse a un nouveau président et c'est vrai qu'un changement de président est le troisième élément d'évolution. J'entends bien que cette triple évolution se fasse sentir au sein de la Commission Armées-Jeunesse et dans ses pratiques. Je crois que cette particularité de la Commission, cette réunion très large de représentants du corps social, permet de porter un regard différent sur le rôle des armées et par conséquent de mieux aider à agir dans le sens d'une promotion de l'esprit de défense. La Commission a démontré et démontre quotidiennement sa volonté d'être plus représentative de la société. Je vous dis très clairement

que j'entends encourager ce mouvement. J'entends également que la Commission, sur la base des travaux qu'elle a faits pour mener des actions ambitieuses, soit à même de répondre aux préoccupations de la jeunesse en matière de défense et le fasse toujours d'avantage. Alors c'est vrai que l'évolution rapide de la société comme de la défense a incité la Commission Armées-Jeunesse à davantage s'ouvrir sur la société et, à mes yeux, cette tendance doit ce poursuivre. Si on dresse un bref bilan, que vous avez déjà fait, de vos actions 2003-2004, je considère que plusieurs de ces initiatives, nous en avons eu la preuve ce matin, ont été un franc succès, dans le cadre du rôle de promotion du lien armées-nation qui constitue un des cœurs de la mission de la Commission Armées-Jeunesse. Pour la deuxième année consécutive, le prix-Armées-jeunesse va récompenser dans quelques instants des actions concrètes de nature à enrichir et à développer ce lien. La journée "Sport-armées jeunesse" du 19 juin dernier a permis de réunir près de 20 000 participants. Comme vous le disiez, c'est très encourageant et je vous fixe comme objectif - parce qu'il faut toujours avoir quelques défis à relever - que nous doublions ce chiffre pour l'année prochaine. Cela me paraît quelque chose de tout à fait normal. Je pense également à la "Plate-forme jeunes", et j'étais très intéressée de voir le compte-rendu de cette rencontre de 200 ou 250 jeunes civils et autant de jeunes militaires décidant de consacrer effectivement une partie de leur réflexion et, par la suite une partie de leur vie, à la promotion de la citoyenneté. Je crois que c'est une grande réussite et je crois que les jeunes ont pu mieux comprendre les missions de nos forces armées et les valeurs républicaines qui s'y attachent. Je suis persuadée aussi que pour les jeunes militaires qui ont participé, cela n'a pas été dit, c'était aussi un enrichissement que de voir le regard qui est porté sur eux et cela doit nous aider. Le Colloque sur "l'Education à la défense", auquel j'ai participé l'année dernière à la Sorbonne a été très encourageant, et plein d'humour. C'est vrai que je me souvenais des réunions que j'avais tenues en Sorbonne en 1968. J'imaginai un peu la tête des uns et des autres, à l'époque, en imaginant tant d'uniformes dans le grand amphithéâtre de la Sorbonne, mais au-delà de ça, au-delà de l'humour, je crois surtout que ce colloque a permis de démontrer que les ministères de l'éducation et de la défense n'étaient pas si éloignés. Je l'ai constaté également au moment des "Journées sur la réserve" où nous avons vu qu'il y avait un très grand nombre d'enseignants qui étaient aussi réservistes. Ce qui a été dit dans les propositions qui ont été faites montre qu'il y a aussi beaucoup d'espoir et beaucoup d'actions à mener. Alors, je dirais que ce mouvement d'ouverture est une réussite mais je ne le considère que comme un premier pas et il va effectivement falloir aller plus loin dans les années qui viennent. Je me réjouis que de nouveaux membres aient souhaité faire leur entrée au sein de la Commission, en particulier AJIR pour les harkis et le MEDEF. Je leur souhaite la bienvenue et je voudrais surtout que l'on garde bien à l'esprit que cet élargissement va être un enrichissement puisque, à chaque fois, les nouveaux arrivants nous permettent d'élargir notre champs de connaissance, notre champs d'action et, par conséquent, de mieux refléter aussi l'ensemble de la société française. Alors, ce que je souhaite c'est qu'avec ce dynamisme et cet élargissement,

vosre action vous amène à des réflexions, bien entendu, et à des propositions. Je me réjouis qu'il y en ait eu beaucoup ce matin, mais surtout des propositions directement utilisables. Ce que je souhaite aussi, mais je vous le dirai tout à l'heure, c'est que nous contrôlions que les propositions se transforment en action. En effet, pour l'avenir, je vous engage très fermement à contribuer tous, chacun dans son rôle, à traduire concrètement en actions les réflexions menées par les groupes de travail, et ceci en continuant de faire preuve d'audace et d'imagination puisque, dans certain cas, il y a des propositions très concrètes, dans d'autre cas il y a aussi le relevé d'un certain nombre de manquements qu'il faut arriver à comprendre. Alors, après avoir remercié les Présidents des différents groupes de travail de la Commission pour la qualité de leur rapport, je voudrais revenir simplement sur quelques idées et sur quelques actions. D'abord un des points a été la mise en place d'échanges entre les sites internet du ministère de la Défense et du ministère de l'Education nationale, grâce notamment à monsieur Cancelléri et au groupe "Engagement des jeunes". Je crois qu'il y a effectivement, et je vous l'ai toujours dit et je le dis dans cette fonction mais je l'avais également dit dans d'autres fonctions que j'occupais autrefois, je crois qu'il y a chez les jeunes un gisement d'énergie et surtout une grande volonté de se consacrer, d'agir pour les autres. Il y a une générosité qui, dans notre société et particulièrement dans notre société française, n'est pas suffisamment utilisée. Et c'est la raison pour laquelle j'avais, depuis déjà un certain temps, eu l'idée d'avoir une sorte d'institutionnalisation du volontariat. Alors aujourd'hui, cela fait maintenant plus de 18 mois que le cabinet y travaille en liaison avec d'autres ministères. Il y a deux projets qui sont en cours. L'un est pratiquement achevé : c'est "le volontariat de solidarité nationale", qui associe d'ailleurs un certain nombre de grands organismes et d'associations etc ... L'autre, le volontariat associatif, n'est qu'en gestation. Il ne s'agit plus là d'une institution militaire en tant que telle, même si le ministère de la Défense a été à l'origine d'un certain nombre de réflexions. Mais de toute façon la logique est la même : il s'agit de permettre aux jeunes de s'engager au service de la collectivité et d'avoir l'idée que, dans la société, on a également quelque chose à donner et quelque chose à donner aux autres, et qu'être citoyen c'est d'abord ça, c'est d'abord se sentir responsable de mener une action au bénéfice des autres. On n'est pas dans notre société simplement pour recevoir la richesse. L'honneur de l'homme, c'est également de donner. Alors, moi, ce que je souhaiterais, maintenant que les structures avancent et devraient exister, c'est avoir un certain nombre de propositions concrètes et directement opérationnelles qui soient une application, en quelque sorte, de ces deux volontariats parce que le problème ce n'est pas simplement de dire : eh bien on a des jeunes et on les met à tel ou tel endroit, il faut aussi, ne serait-ce qu'en terme de communication, dire clairement ce que l'on propose à des jeunes de faire, combien d'activités on propose ainsi, fixer le cadre. Il ne faut pas avoir des jeunes qui se proposent pour quelques choses et à qui, ensuite, on dit non parce que le refus, quand il y a ce mouvement de générosité, c'est probablement ce qui est le plus décourageant. Nous avons là un capital précieux et il faut que ce capital ne soit perdu ni pour la société

en général, ni pour les armées. Monsieur Guilcher, vous nous avez présenté le travail du groupe "Jeunes responsables". Ce que j'ai beaucoup apprécié c'est qu'il y avait un certain nombre d'idées simples, d'idées concrètes, faciles à mettre en œuvre en direction des jeunes Français appelés à jouer un rôle social important. Ainsi nous évitons le débat sur le terme d'élite ou sur le terme de dirigeants. De ces propositions, je crois utile, d'ores et déjà, de tirer quelques enseignements. Je pense que rapprocher l'enseignement civil et l'enseignement militaire c'est quelque chose effectivement d'important et qu'il faut un peu le systématiser. Vous avez cité un certain nombre d'exemples que j'encourage dont je souhaite qu'ils se développent mais il faut regarder point par point comment nous ferons. Je crois qu'aujourd'hui il y a une opportunité, parce qu'au sein de l'Education nationale, d'une façon générale au sein du monde éducatif, il y a une sensibilité à ces problèmes et par conséquent les échanges sont beaucoup plus faciles. De plus, contrairement à ce que certains peuvent penser, les enseignements militaires diffèrent peu des enseignements civils, ils ont des spécificités mais la base de l'enseignement est la même, et j'en veux pour preuve que bon nombre de jeunes officiers obtiennent des diplômes dans le domaine civil et je pense en particulier au troisième cycle de Défense ou de Relations Internationales. Les séminaires entre les grandes écoles militaires et civiles doivent tout naturellement s'ouvrir les uns aux autres et, dans certains cas, il faut peut-être dire aux civils que ce n'est pas contagieux d'être militaire mais qu'au contraire c'est un enrichissement, parce que si vous avez souligné l'éventuelle réticence des militaires, je peux vous dire pour avoir été, pour être toujours universitaire, qu'il peut y avoir un certain nombre de réticences à ce que vous faites. Les expériences qui ont été faites entre Saint-Cyr et Sciences Po en particulier, que vous avez rappelées, sont effectivement à même de développer cela. Je pense qu'il y a des tas de choses très intéressantes à faire. De la même façon, assurer une formation de défense à l'ensemble des futurs hauts fonctionnaires me paraît également primordial et lorsque nous parlons des problèmes de défense, lorsque je fais travailler des groupes sur les problèmes de défense, il est évident que ce sont des problèmes qui intéressent tout le monde, les civils comme les militaires.

En ce qui concerne les nouveaux sujets de réflexion pour 2004/2005, je me réjouis effectivement que l'un des groupes se soit penché sur le thème de "Compléter et valoriser la JAPD". La JAPD, il faut bien reconnaître que, les uns et les autres, vous l'abordez d'une façon, disons sceptique pour être gentille. Mais, en réalité, je pense qu'il y a là un élément important, pas simplement un élément de sensibilisation mais également un élément de prise de conscience de sa responsabilité dans la société, et je pense que ça doit servir de base pour donner une envie supplémentaire aux jeunes de s'intéresser aux problèmes de la défense et aux problèmes de la société à travers la défense. On a donc commencé effectivement à enrichir la JAPD. Je pense que l'on peut faire beaucoup mieux et je me réjouirai de ce qui pourra être proposé comme actions complémentaires à la JAPD.

Nous verrons ensuite le problème de moyens. Vous le disiez assez justement, quand il y a une volonté politique on trouve les moyens. Ensuite, je dirais que je vais également suivre avec beaucoup d'intérêt les travaux du groupe "Séminaire Enseignants-Officiers", parce que je pense que, là aussi, il y a des choses importantes à faire, notamment une réflexion sur les outils pédagogiques à réaliser ensemble. Je dis très souvent, et je disais au général pendant que vous parliez, que vous étiez en train de me "piquer" les idées que j'exprime dans un chapitre d'un livre auquel je suis en train de travailler. Je pense qu'il y a effectivement beaucoup d'enseignements à tirer, je ne dis pas à transposer systématiquement mais à tirer des méthodes pédagogiques de la formation qui est faite au sein des armées, l'apprentissage du travail en équipe et, tout simplement, de documents pédagogiques de base, comme j'ai pu le constater, notamment dans un certain nombre de centres de formation des armées, par rapport à ce que j'ai vu dans l'Education nationale. En particulier, il y a un certain nombre d'exemples, de modèles, qui peuvent être sinon transposés du moins source de réflexion. Voilà ce que je souhaitais vous dire sur les travaux que l'on fait, que vous avez fait. Je souhaiterais que vous alliez encore plus loin, puisque à chaque fois que je viens c'est pour vous donner du travail, continuez dans ce que vous faites mais, en plus, je voudrais que vous rajoutiez une chose. En fonction de ces propositions concrètes, je souhaiterais que l'année prochaine, il y ait un bilan de votre action. Je m'adresse à tout le monde, c'est donc là le système du tableau en trois parties avec les propositions concrètes faites aujourd'hui, avec le degré de réalisation dans la deuxième colonne et dans la troisième colonne l'explication pour ce qui n'aura pas été mis en œuvre. Je crois que c'est comme ça qu'on fait du travail concret et que c'est comme ça qu'on valorise aussi le travail remarquable qui a été fait au cours de ces derniers mois.

En conclusion, je voudrais vous dire que je crois très sincèrement, j'ai eu l'occasion de le dire à plusieurs reprises, que les Armées représentent aujourd'hui un lieu où sont toujours vivants ces principes républicains qui ont fait la cohésion de notre société notamment à travers l'intégration, à travers la promotion sociale, à travers l'apprentissage du sens des responsabilités. Et je crois que notre société dans son ensemble aujourd'hui a besoin de retrouver un certain nombre de ces fondements pour assurer sa cohésion sociale. Eh bien, je pense, nous avons ici, vous représentez un de ces éléments qui peuvent nous permettre de faire passer cet esprit, éventuellement de faire passer un certain nombre d'idées. Je crois que la Commission Armées-Jeunesse est un de ces points d'encrage, un point à partir duquel on peut développer un certain nombre de ces actions, au même titre que la "réserve citoyenne" où "les réservistes locaux à la jeunesse et à la citoyenneté" sont également d'autres facteurs, d'autres moyens, d'autres matériels en quelque sorte pour essayer d'aider parce que c'est aussi notre responsabilité de faire évoluer notre société dans le sens d'une plus grande cohésion. Alors, vous le voyez, je sais qu'à un moment donné certains se sont interrogés sur la pérennité de la Commission Armées-Jeunesse. Ces interrogations, pour moi, si elles ont jamais été fondées, en tous les cas elles ne le sont certainement

pas aujourd'hui. Cette Commission a un grand rôle à jouer, elle a un grand rôle à jouer dans notre ministère, elle a un grand rôle à jouer dans notre société en général. Alors, je veux vous dire aujourd'hui, et sans aucune ambiguïté, que vos travaux trouvent pleinement leur place dans la politique que j'ai souhaitée d'approfondissement des liens entre la nation et ses armées. Et je compte sur chacune et chacun d'entre vous pour prendre sa place dans la mise en œuvre de cet objectif qui est un objectif politique au sens noble du terme, c'est-à-dire destiné à faire en sorte de faire avancer notre cité, à vrai dire notre patrie. Et je souhaite, pour cela, que la Commission, au-delà de ce que je vous ai dit tout à l'heure, puisse être également utilisée au cours des années prochaines pour tester un certain nombre de réformes et pour réaliser éventuellement des études plus courtes mais en grande nature sur un certain nombre de points. Je crois que ce sera, général, une façon, finalement, d'être encore plus au cœur des évolutions qui sont en cours. Et je souhaite que, sur la base de proposition en ce sens, nous montrions comment le monde de la défense, après la professionnalisation, n'est pas un monde replié sur lui-même à qui on ne confierait que des tâches bien spécifiques mais que la défense au contraire, se considère comme étant au cœur de la nation en se sentant totalement responsable de l'évolution de la France.

## PRIX ARMEE JEUNESSE 2004

Créé en 2003, par une initiative commune de l'association "Civisme – Défense – Armée – Nation" (CIDAN) et de la Commission Armée-Jeunesse, le PRIX ARMEE JEUNESSE vise à distinguer les actions réalisées par des formations militaires, des associations, des établissements d'enseignement ou des collectivités locales se proposant de renforcer les liens entre les armées et la jeunesse.

Les actions éligibles à ce prix peuvent chercher à informer les jeunes sur les réalités du monde de la défense ou à développer des opérations à caractère social, concerner des actions de mémoire et, plus généralement, viser à créer un climat favorable au développement de liens entre les armées et la société civile.

La seconde édition du prix a confirmé les espoirs que sa création avait suscités. En effet, le nombre de candidatures reçues (58) montre que le succès de la première année n'était pas dû à des causes circonstancielles mais que, au contraire, il existe une multitude d'initiatives diverses par leur objet ou leur dimension, qu'il importe d'encourager.. Ces candidatures proviennent, pour moitié, de formations militaires et, pour le reste, d'associations et d'établissements scolaires. Il est remarquable qu'un partenaire appartenant au monde de l'enseignement soit présent dans la moitié des cas. Les domaines dans lesquels se situent ces actions se partagent de manière sensiblement égale entre les quatre domaines d'intérêt .

Comme l'an passé, il a été décidé de décerner trois prix, mais la délibération du jury l'a conduit à exprimer un nombre de suffrages identique pour deux candidatures : le troisième prix se trouve donc dédoublé. Le jury a ainsi décerné :

- **Premier prix** : la Brigade de prévention de la délinquance juvénile du Haut Rhin en collaboration avec les 152<sup>ème</sup> et 35<sup>ème</sup> R.I., la commune de Cernay et deux communautés de communes, pour l'action de valorisation et d'entretien du champ de bataille du Hartsmannwillerkopf de la première guerre mondiale. Cette action a concerné plusieurs dizaines de jeunes qui ont prêté leur concours à des chantiers de défrichage tout en effectuant des recherches à caractère historique.

- **Deuxième prix** : la Base aérienne de Creil, le 41<sup>ème</sup> Régiment de transmission et deux lycées d'enseignement professionnel, celui de Saint-Maximin et celui de Nogent sur Marne pour le jumelage institué entre les formations militaires et les établissements d'enseignement et comportant de nombreux échanges de prestations spécialisées.

- **Troisième prix ex-aequo** : le 515<sup>ème</sup> Régiment du train, pour l'aide qu'il apporte à l'association "L'enfant soleil" en organisant diverses manifestation visant à collecter des fonds en faveur des enfant handicapés et à inciter les personnes valides à porter un autre regard sur cette souffrance.

- **Troisième prix ex-aequo** : la Section du Bas-Rhin de l'association des sous-officiers de réserve de l'armée de l'air pour la réalisation d'une exposition sur la défense, outil d'information susceptible d'être modulé et dupliqué facilement.

Ces différents prix ont été remis aux lauréats par Madame ALLIOT-MARIE lors d'une cérémonie qui s'est tenue le 6 octobre, à l'Ecole militaire, à l'issue de la réunion plénière de la Commission Armée-Jeunesse.

## **ACTIVITES DU SECRETARIAT GENERAL**

### **Participation à différentes manifestations**

#### **ANNÉE 2004**

- 7 Janvier :** Plénière de rentrée – Conférence du Général de division LE BOURG Directeur du Service National.
- 13 Janvier :** Petit-déjeuner de travail – groupe "Jeunes Responsable" avec le Capitaine de Vaisseau NOURRIT (EMM/Réserves).
- 19 Janvier :** Réunion Sport Armées-Jeunesse avec les Etats-majors et le Général d'Armée BACHELET.
- 2 Février :** Réunion "Envie d'Agir" avec les Etats-Majors et le Général d' Armée BACHELET.
- 10 Février :** Petit-déjeuner de travail – groupe "Jeunes Responsable" avec Mme BELLOUIN (CFDT) et M. THOUVENEL (CFTC).
- 3 Mars :** Participation de la Commission Armées-jeunesse au Forum de l'initiative, organisé par le CIDJ.
- 1<sup>er</sup> Avril :** Présentation de la Commission Armées-Jeunesse aux stagiaires du CID par le Général ANDRÉ dans l'Amphi LOUIS de l'Ecole Militaire.
- 7 Avril :** Réception de l'association "Synergie Citoyenne" par le Général ANDRÉ pour la présentation de sa candidature à la Commission Armée-Jeunesse.
- 27 Avril :** Réunion Sport Armées-Jeunesse dans les locaux de la Commission.
- 11 Mai :** Visite de la BA 103 de Cambrai par les membres de la Commission.

- 13 Mai :** Réunion Comité de Pilotage "Plate-Forme Jeunes" en salle de GUIBERT de l'Ecole Militaire.
- 25 Mai :** Participation du Général ANDRE au jury d'attribution du prix "Trophée Civisme et Défense" à l'Hôtel National des Invalides.
- 28 Mai :** Petit Déjeuner de Travail - groupe "Plate-Forme Jeunes" avec des mouvements de jeunesse et des écoles.
- 2 Juin :** Réunion du jury du Prix Armées-Jeunesse présidée par le Général d'Armée ZELLER.
- 4 Juin :** Petit déjeuner de travail – groupe "Plate-Forme Jeunes" avec des mouvements de jeunesse et des écoles.
- 8 Juin :** Remise du prix "Trophée Civisme et Défense" en présence du Général d'armée ZELLER et du Général ANDRÉ, au Sénat.
- 9 Juin :** Réunion des Conseillers sous la présidence du Général d'Armée ZELLER.
- 14 Juin :** Réunion Comité de Pilotage "Plate-Forme Jeunes" en salle de GUIBERT de l'Ecole Militaire.
- 15 Juin :** Visite de l'exposition EUROSATORY par les membres de la Commission.
- 16 Juin :** Assemblée Générale de la Commission – Présentation des sujets et constitution des groupes pour la session 2004/2005 dans l'Amphi LOUIS de l'Ecole Militaire.
- 19 Juin :** Journée nationale Sport Armées-Jeunesse.
- 29 Juin :** Participation du Colonel BRIERE au Conseil d'Administration du CIDJ.
- 9 Septembre :** Réunion Comité de Pilotage "Plate-Forme Jeunes" en salle de GUIBERT de l'Ecole Militaire.
- 15 Septembre :** Réunion de rentrée de la Commission, information des nouveaux membres et répartition par groupes de travail.
- 16 Septembre :** Réunion Sport Armées-Jeunesse – Bilan et préparation de la journée 2005.

- 25 Septembre :** "Plate-Forme Jeunes" organisée par la Commission à l'Ecole polytechnique sur le thème "La Défense, Parlons-en".
- 6 Octobre :** Réunion Plénière de la Commission Armées-Jeunesse en présence de Mme ALLIOT-MARIE ministre de la Défense. Remise du prix Armées-Jeunesse 2004.
- 20 Octobre :** Réunion Sport Armées-Jeunesse : détermination des dates de la semaine Sport Armées-Jeunesse 2005.

**Réception des membres de la Commission Armées-Jeunesse**

**28 novembre 2003**

Madame MONRIQUE  
Monsieur SISTAK  
Monsieur TARDIVEL

**CGT/FO**

Secrétaire confédérale

**14 janvier 2004**

Monsieur BOLVIN  
Monsieur CLOUP  
Monsieur ROGAUME

**UNOR**

**9 février 2004**

Monsieur GONTHIER  
Madame MENARD

**UNSA Education Nationale**

Secrétaire Général

**1<sup>er</sup> mars 2004**

Monsieur CHOPINAUD

Lieutenant-colonel PERNOD

**MEDEF**

Chargé de mission à la direction  
de l'action territoriale et du réseau

**2 mars 2004**

Monsieur CANCELLIERI  
Monsieur BOLVIN  
Monsieur GALEYRAND  
Monsieur CHEVALIER  
Lieutenant REMY

**CIDJ**

**UNOR**

**CFE-CGC**

**CNEF**

**DPMAT**

**4 mars 2004**

Monsieur PARIS  
Monsieur FESNEAU  
Monsieur VIGOUROUX  
Monsieur d'ANJOU  
Lieutenant-colonel ENCLOS

**FORR**

**ANAJ-IHEDN**

**UNEF**

**CNEF**

**DGGN**

**10 mars 2004**  
Monsieur BLEIN  
Monsieur MITRANI

**Fédération Léo Lagrange**  
Président

**15 mars 2004**  
Monsieur LEGAUT  
Monsieur GIRAUD  
Monsieur LARCHER  
Monsieur CHABANT  
Mademoiselle GUILLOT

**Scouts de France**  
Président  
Animateur National  
Commissaire International  
Directeur des Ressources et du Partenariat  
Service International

**16 mars 2004**

**Ministère de la Jeunesse, de  
l'Éducation nationale et de  
la Recherche**  
Haut fonctionnaire de Défense

Monsieur VORS  
Monsieur OZWALD  
Madame BOUTEILLE  
Monsieur MARTIN

Madame BONJEAN

**17 mars 2004**  
Monsieur ABRAHAM  
Monsieur DURAND

**UNAPEL**  
Chargé des relations extérieures

**24 mars 2004**

**AJIR pour les Harkis (Association Justice,  
Information, Réparation)**  
Président

Monsieur HAMOUMOU

**27 avril 2004**  
Général ZELLER  
Monsieur GAZOUNAUD  
Monsieur LEVAYE  
Madame DESCHAMPS

**Ministère de la Défense**

**10 mai 2004**  
Général ZELLER  
Monsieur GUILCHER  
  
Monsieur CANCELLIERI

**Président du groupe « Jeunes  
Responsables »**  
**Président du groupe « Engagement  
jeunes »**

Monsieur PARIS

**Président du groupe « Plateforme  
jeunes »**

Madame DESCHAMPS

**1<sup>er</sup> juin 2004**

Monsieur BOITARD  
Monsieur GONDARD

**Ministère de l'Agriculture**

Haut fonctionnaire de Défense

**03 juin 2004**

Monsieur DUMOND  
Madame ANDREANI  
Monsieur GREMAUX

**Ministère de l'Emploi, du Travail et de la  
Cohésion sociale**

Haut fonctionnaire de Défense

**30 juin 2004**

Préfet GUYOT  
Commissaire principal GRATIA  
Commissaire divisionnaire NOVARO

**Ministère de l'Intérieur**

Haut fonctionnaire de Défense adjoint

## HISTOIRE ET LIEN ARMEE-NATION

- Décès du général BAUDOIN, ancien secrétaire général de la Commission.
- Allocution de M. Jean-Louis DEBRE, président de l'Assemblée Nationale, à l'occasion du 10<sup>ème</sup> anniversaire de l'association "Solidarité Défense".

## Le général Gilles BAUDOIN

*Le général BAUDOIN nous a quitté le 24 février 2004. Il avait été secrétaire général de la Commission pendant 17 ans! M. MITRANI, membre honoraire de la Commission, l'a bien connu et il a accepté d'évoquer cette belle figure d'officier.*

Pour un responsable d'association, le général BAUDOIN, secrétaire général de la Commission Armées-Jeunesse de 1957 à 1974, était un interlocuteur loyal dans le débat et un partenaire imaginaire dans la création d'activités. Il était aussi un de ces hommes qui inspirent immédiatement sympathie et confiance et pour lesquels on éprouve non seulement de l'estime et de l'affection mais de plus en plus de respect.

A la fin des années 50 et au début des années 60, dans un contexte tumultueux dont la toute jeune Commission subissait les contre-coups, certains – du côté des pouvoirs publics comme du côté des associations – pensaient qu'il fallait mettre fin à cette fantaisie. Le Commandant BAUDOIN joua alors – avec la pleine solidarité des présidents successifs – un rôle essentiel pour éviter l'irréparable. Il estimait que, au delà des affrontements, chacun faisait partie intégrante de la même communauté nationale et qu'il ne fallait pas risquer de contribuer à la déchirer.

Lors de réunions parfois animées et rudes, je ne l'ai jamais entendu élever la voix mais je ne l'ai jamais vu, non plus, capituler sur un point qui lui semblait non négociable. Et il a le plus souvent réussi à obtenir un compromis dynamique, en conduisant les uns et les autres aussi loin que possible sur la voie des concessions réciproques, sans demander à quiconque de renier ses valeurs.

S'il était convaincant, c'est parce que tous avaient en lui une confiance totale. C'est aussi parce qu'il maîtrisait ce qu'il appelait "la méthode des expériences". Pour lancer, sous son impulsion, des initiatives telles que les Clubs Agricoles aux Armées ou la formation d'appelés comme adjoints des officiers conseils, la Commission faisait appel au concours de tous. Les convergences et les complémentarités se révélaient. "Armées-Jeunesse" devenait un bien commun.

Cette dynamique des solidarités dans l'action apparaît déjà quand, dans ses Mémoires, il évoque le sous-lieutenant qu'il était au début des années 40. Le général Gilles BAUDOIN la réaffirmera souvent : en septembre 1973, par exemple, à la veille de quitter la Commission. Dans la note de réflexion qu'il adresse à tous les membres, on peut lire cette phrase : "Le possible apparaîtra au fur et à mesure qu'on avancera, les premières initiatives en nourrissant d'autres, chaque pas fait dans la bonne direction pouvant être le départ d'une nouvelle initiative. Il ne saurait y avoir de grand bond sans risquer de tout casser."

J'ai noté la confiance que tous accordaient à cet officier et, grâce à lui en grande partie, à la Commission. Une nouvelle preuve en fut donnée en 1968, pendant les "événements de mai". Alors que toutes les institutions étaient contestées (sauf la contestation, qui devenait elle-même une institution), c'est vers la Commission que se tournèrent ceux des leaders d'alors qu'il qualifiait de "partisans du changement, mais opposés aux dégâts". Le Colonel BAUDOIN les rencontra plusieurs fois et la Commission leur procura quelques uns des moyens nécessaires pour éviter que le mouvement dégénère (par exemple de l'essence pour les voitures des services d'ordre mobiles). Comme il écrivit plus tard, ce fut "le seul organisme d'Etat à avoir maintenu un contact permanent avec les étudiants".

Gilles BAUDOIN n'était pas seulement le secrétaire général de la Commission Armées-Jeunesse. Attentif à toutes les évolutions de la société, il en faisait régulièrement le point et secouait nos indifférences.

En 1971, il nous donna une trentaine de pages sur les rapports entre les jeunes et adultes ; elles n'ont pas pris une ride.

Passionnément attaché à son pays et à son armée, il parcourait leur histoire, y découvrait des terres oubliées et les défrichait pour nous en rapporter des trouvailles inattendues. On 'a jamais su où il avait déniché le texte sur les Amusement militaires, écrit vers 1770 par un capitaine d'infanterie, texte qui constitue un véritable abrégé de pédagogie.

C'était un homme qui, malgré de très dures épreuves, avait conservé intacts le goût de la vie et le don de le faire partager. Un homme qui nous captivait toute une soirée quand, à la veille d'un débat avec les élèves officiers de l'école de Saumur, il nous menait dans un restaurant des bords de Loire et nous contait, sur le ton de l'anecdote anodine, quelques épisodes des itinéraires si peu ordinaires qui avaient été les siens.

Son humour était sans méchanceté mais pouvait se révéler redoutable. J'en fis l'expérience le jour où je me hasardai à solliciter un "coup de piston". Un de mes adjoints devait partir au service militaire : si la Commission Armées-Jeunesse pouvait intervenir pour qu'il soit affecté à Paris et dispose ainsi de ses soirées, cela serait très bénéfique pour mon associations car ce camarade était un animateur de classe qui me rendait d'inestimables services. Le colonel BAUDOIN m'écouta avec attention puis, le regard malicieux et le sourire à peine ironique, me répondit d'une voix très douce : "S'il a de si grandes qualités, il fera un excellent travail dans un corps de troupe!"

Avec une boutade et sans grandes tirades, il me rappelait à l'ordre : il y a parfois des choses qu'on a envie de faire mais qui ne se font pas ; comme il y a des initiatives qu'on n'a pas envie de prendre et qu'il faut prendre quand

même. De telles leçon, d'autres que moi m'ont dit les avoir reçues de Gilles BAUDOIN... Gilles BAUDOIN, qui restera toujours une référence de savoir vivre, au sens plein de l'expression, pour tous ceux qui ont eu la chance de le rencontrer.

Daniel MITRANI  
Membre honoraire  
de la Commission Armées-Jeunesse

NOTA : Le général BAUDOIN a raconté son expérience militaire, en Afrique du nord de 1939 à 1957, puis à la Commission de 1957 à 1975, dans un ouvrage très vivant et bien écrit, sous le titre : "Souvenirs... Un officier des Affaires Indigènes".

## Allocution de M. DEBRÉ

*La Commission Armées-Jeunesse est au cœur du lien Armée-Nation : il nous a donc paru que le texte qui suit méritait d'être publié dans notre bulletin. Il s'agit de l'allocution prononcée par monsieur Jean-Louis Debré, Président de l'Assemblée Nationale, à l'Hôtel de Lassay, le lundi 18 octobre dernier, à l'occasion du 10ème anniversaire de l'association Solidarité Défense.*

<< Cher Yvon Bourges,  
Cher Amiral Lanxade  
Messieurs les Officiers généraux,  
Chers collègues députés,  
Mesdames et Messieurs,

Vous ne pouvez pas imaginer combien je suis heureux de vous accueillir ici, dans ce magnifique palais, au Palais Bourbon et à l'Hôtel de Lassay, au cœur de la République, au cœur de la République parlementaire. C'est une joie pour moi, mais c'est aussi un honneur que de vous permettre d'accéder à ces locaux.

Je voudrais, si vous le permettez, saluer particulièrement les membres de votre association, les représentants des entreprises qui vous soutiennent, mais également, et surtout, les personnes que Solidarité Défense prend en charge, leurs familles et leurs accompagnateurs auxquels je souhaite tout particulièrement et très chaleureusement la bienvenue ici.

La France, en abandonnant la conscription, a fait le choix, en 1996, de la professionnalisation de ses forces armées, afin d'être en mesure d'intervenir, sans délai, partout dans le monde et de pouvoir y mener, le cas échéant, des actions que l'on qualifie très pudiquement de haute intensité. Pour autant, elle n'a pas voulu abandonner ces notions héritées de la Révolution française d'armée citoyenne et de Nation en armes qui s'exprimaient parfaitement avec le service national. C'est pourquoi les différents gouvernements ont toujours été attentifs, très attentifs, à ce que le lien Armée-Nation ne se distende pas, à ce que les forces armées ne se coupent pas de la Nation. Il y a bien sûr la journée d'appel et de préparation à la défense. Il y a de nombreuses actions de communication organisées par les services du ministère de la défense. Il y a une volonté bien établie de chacune des unités de notre armée de s'enraciner localement, de tisser de véritables liens de partenariat, d'échanges, de fraternité avec les habitants des villes et des régions dans lesquelles elles sont implantées, afin de susciter, d'entretenir une sorte de communauté de destins.

L'action que votre association développe depuis maintenant dix ans s'inscrit parfaitement dans cette démarche qui lie l'armée et la Nation. Je le dis comme je le pense, nous devons, peut-être plus que par le passé, manifester par des actes très concrets la solidarité de la Nation à l'égard de celles et ceux qui ont accepté, ou qui ont fait profession de défendre la Nation.

Les militaires sont toujours sensibles à l'accueil qui leur est réservé à l'occasion des cérémonies patriotiques auxquelles ils participent. Ils le sont encore davantage lorsque des gestes de simple amitié leur sont prodigués, lorsqu'ils sont loin de chez eux.

Je voudrais aussi profiter de votre présence pour rendre hommage à tous nos soldats, qui aujourd'hui, de par le monde, contribuent à cette certaine idée de la France que nous avons au plus profond de nous-mêmes, contribuent au rayonnement de notre patrie et à la mise en œuvre de la politique étrangère au service de la paix.

Je voudrais rendre hommage à nos militaires blessés, avoir une pensée pour ceux qui ont trouvé la mort lors de ces opérations ainsi que pour leurs familles durement éprouvées.

Le métier des armes, vous le savez, est un métier exaltant, mais c'est aussi un métier exigeant.

Exigeant d'abord, en matière de disponibilité et de mobilité, puisque aujourd'hui nos soldats sont engagés un peu partout dans le monde : en Afghanistan, en Bosnie, au Kosovo, au Liban, en Afrique, sans parler de nos forces de souveraineté qui assument et assurent une présence sur chacun de nos territoires et sur notre immense domaine maritime. Tous sont désormais appelés à participer à ces opérations.

C'est un métier exigeant, car au-delà de la disponibilité, il demande un engagement total, quelquefois au détriment de sa vie privée et familiale, et parfois aussi, il faut le rappeler, il exige le sacrifice de sa vie.

C'est pourquoi il est indispensable que celles et ceux qui ont fait ce choix se sentent portés, se sentent soutenus, se sentent aimés par l'ensemble de nos compatriotes, et je crois que les actions que vous menez y contribuent.

Il y a, sur le drapeau de la République, trois mots : liberté, égalité, fraternité. Il n'y a pas de liberté, il n'y a pas d'égalité, s'il n'y a pas ce souci de fraternité, et vous êtes un exemple de cette exigence de fraternité.

Il faut que celles et ceux, particulièrement aujourd'hui, qui font le choix de ce métier sachent que s'il leur arrive quelque chose, la collectivité, la Nation dans son ensemble se portera à leur secours et viendra les soutenir dans l'épreuve.

Il faut que celles et ceux qui font le choix de ce métier sachent que s'ils venaient à disparaître, la famille qu'ils laissent derrière eux sera soutenue, entourée, aimée.

Biens sûr, me direz-vous, cela fait partie du contrat. C'est un devoir de l'État. Et c'est vrai, l'État est prêt à assumer et assume cette responsabilité. Et je pense d'ailleurs que l'État n'a jamais failli à cette mission, à laquelle participent le ministère de la défense, celui des anciens combattants et des institutions que nous connaissons tous comme l'ONAC ou l'Institution des Invalides, représentée aujourd'hui par son Gouverneur.

Mais je crois que l'action de votre association vient compléter ce que fait l'État, humaniser ce que fait l'État, en ajoutant un supplément d'âme, en apportant à travers l'engagement de vos membres, à travers l'engagement des entreprises qui vous soutiennent, un peu plus de chaleur, un peu plus d'humanité, un peu plus de fraternité, celle de dizaines, de centaines d'hommes et de femmes qui, sans avoir fait le choix de la carrière militaire, se sentent concernés par la défense de notre pays, se sentent solidaires de celles et de ceux qui servent la France, en montrant à ceux qui ont été éprouvés dans leur chair, à celles et ceux qui ont perdu un fils, un frère, un père, qu'ils ne sont pas seuls, et que l'ensemble de nos concitoyens partage leur douleur et les soutient dans l'adversité.

Alors, si je suis profondément heureux que vous soyez là, c'est que je voudrais, au nom de mes collègues parlementaires députés ici présents, au nom de l'ensemble des députés qui représentent la Nation, vous dire, le plus simplement possible, un mot qui a tendance à disparaître, hélas, de la langue française : c'est le mot merci.

Merci à celles et ceux qui sont tombés en opérations, la France ne les oublie pas.

Merci à vous qui avez souffert ou souffrez encore dans votre chair, pour votre dévouement et votre abnégation.

Merci à vous toutes et à vous tous pour le soutien que vous leur apportez ainsi qu'à leurs familles. >>

Jean-Louis DEBRÉ,  
Président de l'Assemblée Nationale

## INFORMATIONS

Deux organismes siégeant à la Commission :

- COTRAVAUX
- L'ANAJ/IHEDN

Les stages Armées Jeunesse en 2004

## NOS ASSOCIATIONS

Afin de mieux nous connaître nous avons demandé à deux associations de se présenter : COTRAVAUX, représenté par Mme Véronique BUSSON, "Pilier" de la Commission, et l'ANAJ/IHEDN qui a fourni deux présidents de groupe : M.GUILCHER et M.FESNEAU à la dernière et à l'actuelle sessions et qui s'est investie avec ardeur dans la "Plate-forme jeunes" du 25 septembre.

### COTRAVAUX

Coordination pour le travail volontaire des jeunes

COTRAVAUX est la coordination de 12 associations dont le chantier est le moyen privilégié d'action. Son rôle est de :

- Promouvoir les chantiers internationaux et plus globalement de valoriser le volontariat.
- Informer sur toutes les activités de ses associations membres : chantiers internationaux de jeunes bénévoles (2 à 3 semaines, en France ou à l'étranger) ; chantiers d'insertion sociale ou professionnelle ; projets à moyen ou long terme de volontariat (de 3 à 12 mois, en France ou à l'étranger) ; préparation de volontaires ; formations d'animateurs ; stages techniques ; publications...
- Animer des groupes de travail et un réseau régional.
- Organiser des rencontres, des séminaires.

Créé en 1959 comme organisme de cogestion (ministères et associations) pour le travail volontaire, COTRAVAUX devient en 1987 une coordination d'associations.

Association nationale de jeunesse et d'éducation populaire, COTRAVAUX est membre du CNAJEP (Comité pour les relations nationales et internationales des Associations de Jeunesse et d'Education Populaire).

Depuis le premier chantier international, qui voit le jour en 1920 près de Verdun, avec pour objet le rapprochement et la réconciliation entre les populations et la construction de la paix, jusqu'à aujourd'hui, les chantiers de bénévoles visent, au travers d'une vie collective et d'un travail à réaliser ensemble, la rencontre et les échanges entre jeunes et moins jeunes – de milieux divers et de pays différents ainsi que le développement d'une solidarité active au service de l'intérêt général et du développement local.

COTRAVAUX  
11 rue de Clichy  
75 009 PARIS  
Tel : 01 48 74 79 20  
Site : [http : //www.cotravaux.org/](http://www.cotravaux.org/)

**PHOTO TRANSMISE PAR MAIL**

## LES JEUNES DE L'IHEDN

*Association Nationale des Auditeurs Jeunes (ANAJ)  
Institut des Hautes Etudes de Défense Nationale (IHEDN)*

L'ANAJ dynamise un réseau fort de plus de 600 jeunes ayant entre 20 à 35 ans et qui ont été sensibilisés aux notions d'intelligence économique, de sécurité civile, de géopolitique et de défense globale lors de l'un des cinq "séminaires jeune" qu'organise l'IHEDN chaque année.

Les membres de l'ANAJ sont enseignants, ingénieurs, juristes, commerciaux, militaires, fonctionnaires, artistes, élus et responsables d'associations. Ils sont étudiants ou déjà professionnels.

Dans toute la France, l'ANAJ favorise le dialogue entre les générations en répartissant ses membres dans les Associations Régionales de l'IHEDN. Ces jeunes passionnés peuvent ainsi continuer à se cultiver au contact de leurs aînés grâce à des visites exceptionnelles de sites sensibles, des colloques, des dîners-débats, etc.

Au niveau national, les comités d'étude de l'ANAJ favorisent un riche partage d'informations par une mise en réseau de ses membres : listes de colloques, mise en ligne d'articles de presse, comptes-rendus de conférences, organisation d'événements jeunes en régions, présentation d'associations partenaires, etc.

Pour faire partie de l'ANAJ, il faut être parrainé par un membre ou avoir suivi une "session jeune" de l'IHEDN.

La direction de l'ANAJ-IHEDN

[A titre d'exemple, voici quelques événements organisés par l'ANAJ en 2004 :](#)

- § Lille, colloque sur l'Europe de la Défense au CFAT, le 21 février
- § Paris, conférence sur l'intelligence économique, le 1er avril
- § Lorraine, visite du viaduc de Jaulny en construction, le 30 avril
- § Bordeaux, visites de sites aéronautiques et d'une base aérienne, le 14 mai
- § Midi-Pyrénées, visite du viaduc de Millau, le 24 mai
- § Limoges, visite d'un Etat Major et d'un site industriel, le 5 juin
- § Ecole Militaire, colloque sur le cyberterrorisme, le 25 septembre
- § Asnières, visite du Ministère de l'Intérieur, le 25 septembre
- § Brest, colloque Espace et Marine à bord du "Monge", le 9 octobre
- § Strasbourg, colloque Armées et Défense civile, le 29 octobre
- § Paris, visite de l'Institut Pasteur, le 4 novembre

**Nos liens :** [www.anaj-ihedn.org](http://www.anaj-ihedn.org) - [www.ihedn.fr](http://www.ihedn.fr)  
**Informations :** Gaël Bréhéret : [anaj\\_partenaires@yahoo.fr](mailto:anaj_partenaires@yahoo.fr)

## **LES STAGES ARMEES-JEUNESSE**

Chaque année, les trois armées, la gendarmerie et les services communs du ministère de la Défense, proposent des stages rémunérés sur l'ensemble du territoire français.

La Commission Armées – Jeunesse, se charge de la diffusion des stages et de la gestion administrative.

Le but de ces stages est de mettre en contact des étudiants , avec le milieu de la Défense par l'intermédiaire de l'industrie de l'armement, des états-majors, des unités et des différents services des armées.

Les offres de stages ne cessent d'augmenter, pour atteindre cette année le nombre de 750.

Ces stages Armées – Jeunesse sont réservés à des étudiants français âgés de moins de 27 ans, de niveau bac + 2 à bac + 6, dans tous les domaines de spécialité ( informatique, mécanique, aérodynamique, chimie, biologie, mais aussi documentation, gestion, langue, communication, relations internationales...).

La rémunération de ces stages est de l'ordre de 1200 € brut par mois.

La large diffusion réservée aux offres de stages ( 2000 catalogues et affiches adressées aux universités, écoles d'ingénieur, écoles de commerce, IUT, CROUS...) nous a permis de traiter, pour l'année 2004, deux mille candidatures sous formes diverses ( e-mail, dossiers papiers).

De même la diffusion des stages sur plusieurs sites Internet, dont celui de la Commission, a très bien fonctionné et représente un moyen de rayonnement considérable.

L'inscription des candidats doit s'effectuer deux mois avant le début du stage (afin de permettre l'habilitation, l'établissement du contrat de travail et de respecter les procédures).

La Commission Armées-Jeunesse par l'ouverture de ces nouveaux stages est devenue une force active du lien entre les jeunes et le monde de la Défense.

**(PJ TABLEAU stage)**

## DOCUMENTATION

- Les services Minitel et le site Internet de la Défense
- Composition de la Commission Armées-Jeunesse

## LES SERVICES MINITEL, INTERNET

### Pour en savoir plus sur :

### Service à consulter

#### Les spécificités propres à chaque armée

(Recrutements, carrières, écoles, concours, les formes civiles particulières du service militaire,...)

36.14 GENDARME

36.16 DGA

[www.defense.gouv.fr/terre/](http://www.defense.gouv.fr/terre/)

[www.defense.gouv.fr/air/](http://www.defense.gouv.fr/air/)

[www.defense.gouv.fr/gendarmerie](http://www.defense.gouv.fr/gendarmerie)

[www.defense.gouv.fr/marine/](http://www.defense.gouv.fr/marine/)

#### La santé dans les armées

(Tous les hôpitaux militaires, tous les services, / les horaires, les démarches, messageries,...)

36.14 HOPIARM

[www.defense.gouv.fr/sante](http://www.defense.gouv.fr/sante)

#### Des offres d'emploi :

- reconversion du personnel de l'armée de Terre

36.15 BIRT

[www.reconversion.terre.defense.gouv.fr](http://www.reconversion.terre.defense.gouv.fr)

- de la Délégation Générale pour l'Armement

36.14 DGA EMPLOI

(ingénieurs et techniciens contractuels)

[www.defense.gouv.fr/dga/](http://www.defense.gouv.fr/dga/)

Depuis 1998, toute l'information de la Défense sur INTERNET :

<http://www.defense.gouv.fr>

Depuis 2003, toute l'information sur la Commission Armées-Jeunesse

<http://www.defense.gouv.fr/jeunes>

( en cours de refonte)

## LA COMPOSITION DE LA COMMISSION ARMEES-JEUNESSE

**Président** : Général d'armée Louis ZELLER  
**Chargée de mission auprès du président** : Gisèle DESCHAMPS  
**Secrétaire général** : Général de brigade Michel ANDRÉ  
**Chargé de mission auprès du secrétaire général** : André DELVAUX  
**Secrétaire général adjoint** : Colonel Pierre BRIERE  
**Chef du secrétariat** : Adjudant-chef Sophie COUGOULE  
**Secrétariat** : Brigadier chef Vincent DOMINGUES  
Gendarme adjoint volontaire Nathalie RIVALS  
**Responsable des stages** : Emmanuelle JAULIN  
**Adjointe** : Annaïck LE SAUX-BENDJELLOUL  
**Secrétaire de la chargée de mission** : Elvire JEAN BART

### ASSOCIATIONS ET MOUVEMENTS DE JEUNESSE

Aide à toute détresse - Quart monde (A.T.D.-Quart monde)  
Association Justice Information Réparation (AJIR) pour les Harkis  
Alliance nationale des unions chrétiennes de jeunes gens (U.C.J.G.)  
Association nationale des auditeurs jeunes de l'I.H.E.D.N. (A.N.A.J.)  
Association Pour une Meilleure Citoyenneté des Jeunes (A.P.M.C.J)  
Comité national olympique et sportif français (C.N.O.S.F.)  
Conseil national des ingénieurs et scientifiques de France (C.N.I.S.F.)  
Coordination pour le travail volontaire des jeunes (COTRAVAUX)  
Fédération des clubs sportifs et artistiques de la défense (F.C.S.A.D.)  
Fédération des conseils de parents d'élèves des écoles publiques (F.C.P.E.)  
Fédération des parents d'élèves de l'enseignement public (P.E.E.P.)  
Fédération française des clubs U.N.E.S.C.O.  
Fédération française des maisons de jeunes et de la culture (F.F.M.J.C.)  
Fédération nationale des Francas (F.N.F.)  
Fédération nationale Léo-Lagrange (F.N.L.L.)

Fédération sportive et culturelle de France (F.S.C.F.)  
Jeunesse et Marine  
Jeunesse et Montagne  
Jeunesse ouvrière chrétienne (J.O.C.)  
Ligue de l'enseignement.  
Scoutisme français :  
- éclaireurs et éclaireuses de France (E.E.D.F.)  
- éclaireurs et éclaireuses israélites de France (E.E.I.F.)  
- éclaireurs et éclaireuses unionistes de France (E.E.U.F.)  
- guides de France (G.D.F.)  
- scouts de France (S.D.F.)  
- scouts musulmans de France  
Scouts unitaires de France (S.U.F.)  
Secours catholique  
Union nationale des associations familiales (U.N.A.F.)  
Union nationale des foyers et services pour jeunes travailleurs (U.F.J.T.)  
Union des sociétés d'éducation physique et de préparation militaire  
(U.S.E.P.P.M.)  
Union française des centres de vacances (U.F.C.V.)  
Union nationale des associations de parents d'élèves de l'enseignement libre  
(U.N.A.P.E.L.)  
Vieilles maisons françaises (V.M.F.)

### **MOUVEMENTS ETUDIANTS**

Confédération nationale des étudiants de France (C.N.E.F.)  
Fédération des associations générales étudiantes (F.A.G.E.)  
La mutuelle des étudiants (L.M.D.E.)  
Promotion et défense des étudiants (P.D.E.)  
Union nationale des étudiants de France (U.N.E.F.)

Union nationale des étudiants de France, indépendante et démocratique

(U.N.E.F.-I.D.)

Union nationale des sociétés étudiantes mutualistes régionales (U.S.E.M.)

Union nationale interuniversitaire (U.N.I.)

### **SYNDICATS PROFESSIONNELS (BRANCHES JEUNES)**

Centre confédéral de la jeunesse (C.G.T.)

Centre national des jeunes agriculteurs (C.N.J.A.)

Commission fédérale des jeunes de la C.F.T.C.

Jeunes de la Confédération démocratique du travail (C.F.D.T.)

Confédération Française de l'Encadrement - Confédération générale des cadres (C.F.E - C.G.C.)

Fédération des jeunes syndicalistes C.G.T.-F.O.

Jeunes de la Fédération syndicale unitaire (F.S.U.)

Mouvement des Entreprises de France (MEDEF)

Union nationale des syndicats autonomes (U.N.S.A. éducation)

### **ASSOCIATIONS DE CADRES DE RESERVE**

Fédération des officiers de réserve républicains (F.O.R.R.)

Fédération des officiers mariniers et sous-officiers de réserve républicains

(F.O.M.S.O.R.R.)

Fédération nationale des associations de sous-officiers de réserve

(F.N.A.S.O.R.)

Union nationale des officiers de réserve (U.N.O.R.)

## **MINISTERES ET ADMINISTRATIONS**

Agence nationale pour l'emploi (A.N.P.E.)  
Association nationale pour la formation professionnelle des adultes (A.F.P.A.)  
Centre d'information et de documentation jeunesse (C.I.D.J.)  
Délégation interministérielle à la ville (D.I.V.)  
Ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales  
Ministère de la jeunesse, de l'éducation nationale, et de la recherche  
Ministère de l'intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales  
Ministère des affaires sociales, du travail et de la solidarité  
Ministère des affaires sociales, du travail et de la solidarité - Service des droits des femmes  
Ministère des sports  
Secrétariat d'État aux petites et moyennes entreprises, au commerce, à l'artisanat, aux professions libérales et à la consommation  
Assemblée permanente des chambres de métiers (A.P.C.M.)  
Office national d'information sur les enseignements et les professions  
(O.N.I.S.E.P.)  
Premier ministre - Secrétariat général de la défense nationale (S.G.D.N.)

## **MINISTERE DE LA DEFENSE**

Commissariat aux sports militaires (C.S.M.)  
Délégation générale pour l'armement (D.G.A.)  
Délégation à l'information et à la communication de la défense (D.I.Co.D.)  
Direction centrale du service de santé des armées (D.C.S.S.A.)  
Direction de la fonction militaire et du personnel civil (D.F.P.)  
Sous-direction accompagnement professionnel et reconversion (S.D./ A.P.R.)  
Direction de la mémoire, du patrimoine et des archives (D.M.P.A.)  
Direction du personnel militaire de l'armée de l'air (D.P.M.A.A.)

Direction du personnel militaire de l'armée de terre (D.P.M.A.T.)

Direction du personnel militaire de la marine (D.P.M.M.)

Direction générale de la gendarmerie nationale (D.G.G.N.)

Direction du service national (D.S.N.)

Etat-major des armées (E.M.A.)

Etat-major de l'armée de l'air (E.M.A.A.)

Etat-major de l'armée de terre (E.M.A.T.)

Etat-major de la marine (E.M.M.)

Crédit photos

Commission Armées-Jeunesse : Couverture et pages

ECPAD : pages

DICoD : pages